



Elaboration du Schéma Directeur Informatique du SIAMO

Schéma Directeur Informatique Provisoire

Fiche de suivi du document

Révisions

Version	Date	Objet
V01	15/09/2017	Version initiale
V02	26/09/2017	Version mise à jour suite aux observations du Comité restreint datant du 21/09/2017

	Responsable	Service	Date	
Rédaction	Rokhaya DIAKHATE	Str@tec-arc	15/09/2017	
Vérification	Younes RABAA/ Alexis RECHAIN	Str@tec-arc	15/09/2017	



Contenu

1. OBJET DU DOCUMENT	4
2. CONTEXTE	5
2.1 CONTEXTE DU PROJET	5
2.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SIAMO	7
3. INTRODUCTION – RAPPEL DE L'APPROCHE GLOBALE.....	9
4. FOCUS SUR L'EXISTANT	11
4.1 LE DOMAINE REFERENTIEL.....	12
4.2 LE DOMAINE ORGANISATIONNEL	13
4.3 LE DOMAINE FONCTIONNEL.....	14
4.3.1 Présentation macroscopique des flux échangés entre les acteurs de l'AMO ...	14
4.3.2 Synthèse de l'existant sur le domaine fonctionnel	15
4.4 LE DOMAINE APPLICATIF.....	16
4.4.1 Panorama des outils et logiciels actuellement utilisés par les IPMs.....	16
4.4.2 Présentation macroscopique des fonctionnalités actuelles des logiciels IPMs	17
4.4.3 Synthèse de l'existant sur le domaine applicatif	18
4.5 LE DOMAINE TECHNIQUE.....	19
4.6 SYNTHESE DES BESOINS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR DOMAINE.....	20
5. FOCUS SUR LA CIBLE.....	22
5.1 RAPPEL DES ARBITRAGES STRATEGIQUES ET TECHNICO-FONCTIONNELS.....	22
5.2 L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE CIBLE DU SIAMO.....	23
5.2.1 Les orientations retenues sur le Domaine Référentiel.....	24
5.2.2 Les solutions retenues sur les Domaines Fonctionnel et Applicatif	26
5.3 ARCHITECTURE TECHNIQUE CIBLE DU SIAMO	39
5.3.1 Architecture technique cible du SI de l'ICAMO.....	40
5.3.2 Architecture technique cible des Logiciels métier IPM.....	41
5.3.3 Architecture technique cible pour la dématérialisation du Contrôle des droits	42



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

5.3.4	Architecture technique cible pour la dématérialisation des Feuilles de soins	43
5.3.5	Architecture technique du Concentrateur de flux	45
5.3.6	Synthèse de l'Architecture technique cible	46
6.	PORTEFEUILLE DE PROJETS	47
6.1	STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR	47
6.2	PRESENTATION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS	49
6.3	FEUILLE DE ROUTE A COURT TERME	51
6.3.1	Description des projets à Court terme	52
6.3.2	Hypothèses d'estimation des coûts de mise en œuvre	68
6.3.3	Planning de mise en œuvre à Court terme	69
6.4	FEUILLE DE ROUTE A MOYEN TERME	70
6.4.1	Description des projets à Moyen terme	71
6.4.2	Hypothèses d'estimation des coûts de mise en œuvre	82
6.4.3	Planning de mise en œuvre à Moyen terme	83
6.5	FEUILLE DE ROUTE A LONG TERME	84
6.5.1	Description des projets à Long terme	85
6.5.2	Hypothèses d'estimation des coûts de mise en œuvre	91
6.5.3	Planning de mise en œuvre à Long terme	92
6.6	PLANNING GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU SIAMO	93
6.7	SYNTHESE DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE	94
6.7.1	Synthèse des coûts par Axe	95
6.7.2	Synthèse des coûts par Phase	96
6.8	SYNTHESE DU PORTEFEUILLE DE PROJETS	97
6.9	MODELE DE GOUVERNANCE DU SCHEMA DIRECTEUR	98
7.	CHANTIERS ORGANISATIONNELS A MENER EN PARALLELE DU PORTEFEUILLE DE PROJETS	100
7.1	Renforcement de l'ICAMO	100
7.2	Renforcement du modèle des IPMs	101
8.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	103



1. OBJET DU DOCUMENT

Le présent document a pour objet la présentation, dans sa **version provisoire**, du Schéma Directeur Informatique du Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire.



2. CONTEXTE

2.1 CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre du Plan Sénégal Emergent visant à développer durablement le pays et à réduire la pauvreté, une série de réformes économiques et sociales a été initialisée. La modernisation de l'administration publique et le renforcement de l'Etat de droit constituent des axes majeurs de ce plan.

Le système de santé et d'assurance maladie n'est pas en reste car il fait l'objet d'une réforme plus globale traduite dans un plan stratégique visant à mettre en place une Couverture Maladie Universelle. Cette réforme engagée au plus haut niveau de l'Etat Sénégalais, vise à l'horizon 2019, d'étendre la couverture maladie d'au moins 75% de la population.

Cette vision de la CMU a été déclinée par le Sénégal dans son Plan National de Développement Sanitaire et dans son document de Plan Stratégique de Développement de la CMU.

Pour accélérer la mise œuvre de cette stratégie nationale, des concertations nationales ont été menées sous la présidence du chef de l'Etat en janvier 2013 et ont notamment permis de préciser les conditions juridiques, matérielles et techniques pour y parvenir.

Le Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions participe à ce programme à travers le pilotage du système de l'Assurance Maladie Obligatoire.

Il est à noter que pour appuyer le système d'Assurance Maladie Obligatoire, des Institutions de Prévoyance Maladie assurent aux salariés et aux membres de leurs familles, une prise en charge partielle des frais médicaux engagés au Sénégal sur la base d'un système contributif financé par les cotisations exclusivement réparties entre les employeurs et les travailleurs.

Ces institutions constituent une expérience unique du système au niveau des entreprises en Afrique subsaharienne du fait de la souplesse de leur organisation et de leur gestion, qui est décentralisée, participative et autonome.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Pour renforcer le fonctionnement de l'Assurance Maladie Obligatoire et préserver l'équilibre financier du système, l'Institution de Coordination de l'AMO a été créée. Elle a pour objet de réaliser une gestion commune de missions et de services au profit des IPM, notamment :

1. de veiller à l'équilibre financier du régime obligatoire de l'assurance maladie des salariés ;
2. d'assurer la gestion du fonds de garantie ;
3. de représenter éventuellement les IPM auprès des autorités, des institutions nationales et internationales ;
4. d'exercer toutes missions d'intérêt commun au profit des IPM, dans le cadre des relations avec les professionnels de santé ;
5. de concevoir et de mettre en œuvre toute disposition de nature à faciliter la gestion administrative, financière et comptable des IPM ;
6. d'initier des sessions de formation destinées au renforcement des capacités des acteurs ;
7. de réaliser des missions spécifiques dans le cadre de contrats d'objectifs et de performance fixés par la tutelle ;
 8. d'assurer la gestion de l'IPM interentreprises des travailleurs non permanents;
 9. d'assurer la couverture maladie des travailleurs migrants et des membres de leurs familles dans le cadre des conventions de Sécurité sociale ;
 10. d'apporter éventuellement son appui technique aux entreprises de l'économie informelle en vue de la couverture maladie de leurs travailleurs.

Les Institutions, dans leur organisation et leur fonctionnement, utilisent des outils de management et de gestion ainsi que des supports techniques et informatiques qui peuvent différer d'une IPM à une autre. A cela s'ajoute l'absence d'échanges d'informations et de flux de données en temps réel entre ces Institutions, la tutelle et les autres organismes partenaires.

Cette situation porte atteinte à l'efficacité de la gestion des IPM, à la qualité des échanges, à la solidarité entre IPM, à l'effectivité du contrôle et du suivi par la tutelle ainsi qu'à la disponibilité des données statistiques fiables sur l'évolution du système.

C'est pourquoi, le Ministère chargé du travail et de la Sécurité sociale, dans le cadre de l'axe3 de la réforme de l'assurance maladie obligatoire, a entrepris, avec l'appui financier et technique, respectivement, de l'Agence française de Développement (AFD) et d'Expertise France, de concevoir et de mettre en œuvre un système d'information de l'assurance maladie obligatoire (SIAMO).



2.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SIAMO

Le système d'information de l'Assurance Maladie obligatoire est identifié comme un levier essentiel pour atteindre les objectifs de la politique de santé et de la couverture maladie universelle au Sénégal.

Le rapport produit en avril 2016 et validé par le comité technique a mis en évidence les orientations stratégiques auxquelles doit répondre le schéma directeur du système d'information de l'assurance maladie obligatoire.

De ce rapport et des travaux qui ont suivi, il est possible de synthétiser les orientations stratégiques selon plusieurs grands objectifs :

- Permettre un meilleur pilotage du système en développant le rôle et les moyens de l'ICAMO ;
- Améliorer l'efficacité des IPM, la qualité du service aux différents usagers et développer la couverture de la population bénéficiaire ;
- Améliorer les processus et proposer des services innovants en s'appuyant sur les opportunités du numérique ;
- Proposer un plan de transformation qui implique les acteurs en présence.

Pour chacun de ces objectifs il apparaît nécessaire de prendre en compte les interactions avec les autres acteurs de la couverture maladie et de la protection sociale pour profiter des mutualisations possibles et garantir la cohérence d'un système global et évolutif.

Pour soutenir ces enjeux, le système d'information doit proposer des solutions et des services dans plusieurs grands domaines particulièrement stratégiques :

- Les référentiels dans le but de maîtriser les informations relatives à tous les acteurs et toutes les ressources impliquées dans le champ de l'assurance maladie : assurés, professionnels de santé, entreprise, nomenclature, avec un objectif de partage et de mutualisation avec les autres institutions ;
- Les processus avec l'objectif d'une meilleure coordination des acteurs dans le cadre du parcours de soin des patients avec la volonté de s'appuyer sur l'usage de solutions numériques et l'informatisation des IPMs ;
- Le développement des services numériques pour chacun des acteurs dans le but de faciliter l'exercice de leur rôle ;
- La création d'un environnement décisionnel permettant le pilotage « éclairé » du système en améliorant la connaissance de l'ensemble des acteurs ;
- La mise en œuvre d'infrastructure et de solution technologiques à l'état de l'art et garantissant l'évolution et l'interopérabilité ainsi que la mutualisation.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Chacun de ces domaines sera l'objet de projets ambitieux et souvent complexes qu'il convient de confronter à la réalité du terrain afin de proposer une feuille de route qui soit réaliste et opérationnelle et qui prenne en compte la diversité des situations.

L'association des acteurs à la conception du système ainsi que l'accompagnement dans le temps des utilisateurs ont été identifiés dans les orientations stratégiques comme des facteurs clés à prendre en compte dans le schéma directeur.

Pour correspondre aux orientations stratégiques, les projets associés au schéma directeur seront répartis selon quatre axes :

1. Construire la gouvernance du SIAMO et renforcer l'ICAMO dans son rôle de coordination de l'AMO ;
2. Renforcer le modèle des IPM ;
3. Améliorer le service aux bénéficiaires et aux partenaires de l'AMO ;
4. Accompagner le plan de transformation global.

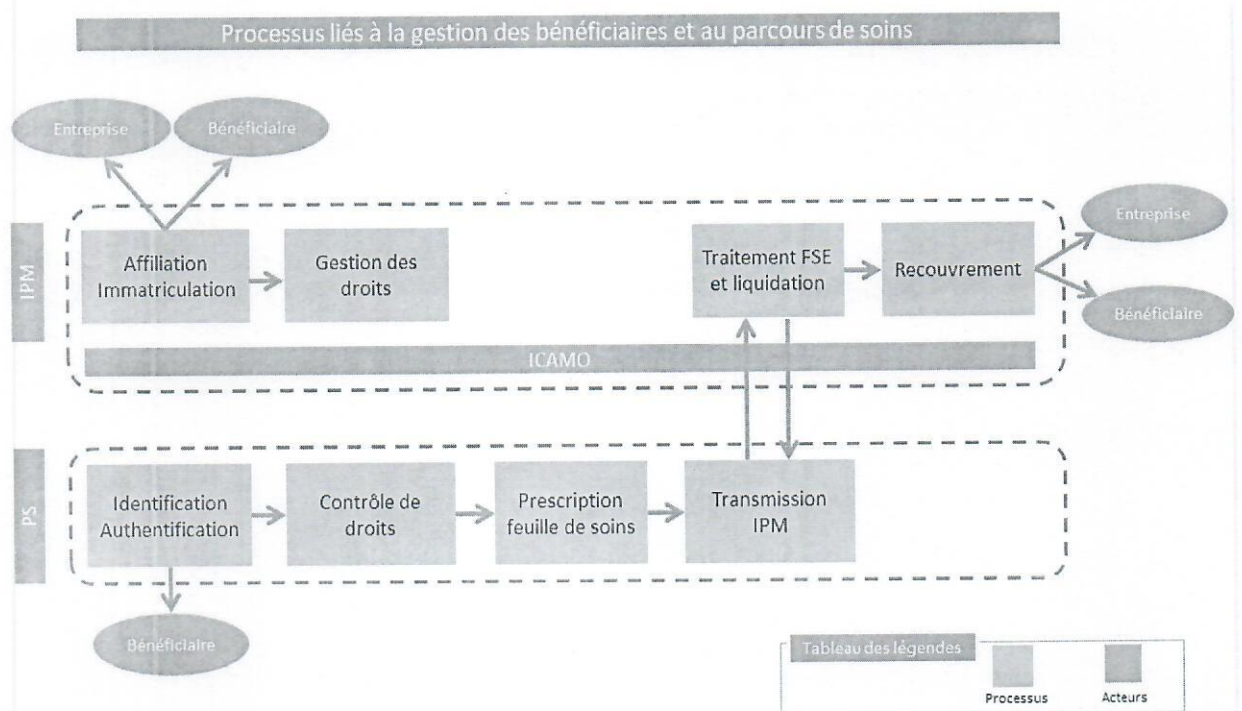


3. INTRODUCTION – RAPPEL DE L'APPROCHE GLOBALE

Le présent Schéma Directeur Informatique a pour objectif de définir le périmètre ainsi que les orientations des différents chantiers organisationnels, fonctionnels, applicatifs et techniques à mener dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'Information de l'AMO du Sénégal.

Lors de l'élaboration du rapport d'Analyse de l'Existant, une approche par Domaine avait été développée avec comme objectif de disposer d'un fil conducteur permettant de couvrir l'ensemble des axes de développement nécessaires à la mise en œuvre du SIAMO. Cette même logique par Domaine a été conduite lors de l'élaboration de l'Architecture fonctionnelle cible du SIAMO permettant ainsi, de s'assurer que l'ensemble des problématiques identifiées lors de l'analyse de l'existant avaient bien été adressées. L'Architecture technique, quant, à elle a ensuite été définie sur la base des solutions fonctionnelles préconisées en cible.

En complément de l'approche par Domaine, une approche par Processus a été menée dans le but de proposer une vision globale et transverse des solutions à mettre en œuvre, en particulier dans le cadre de la gestion des bénéficiaires et du parcours de soins. A travers le schéma présenté ci-dessous, cette approche a également permis de mettre en avant l'ensemble des acteurs impliqués dans les processus liés à la gestion des bénéficiaires et leur parcours de soins.





Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Suite à ces chantiers, des arbitrages stratégiques et technico-fonctionnels ont été effectués sur la seconde quinzaine du mois d'août 2017 dans le but de préciser les solutions à retenir ainsi que les modalités de mise en œuvre des différents services et outils nécessaires.

L'ensemble des travaux menés ont ainsi permis de définir un portefeuille de projets décliné par axes et basé sur :

- les orientations stratégiques
- les besoins identifiés sur chaque chantier
- la stratégie de mise en œuvre globale

Il est à noter que ce portefeuille de projets est accompagné d'une feuille de route présentant l'ordonnement des projets à réaliser dans le temps.

Chaque projet du portefeuille inclut les données suivantes :

- Les prérequis à la réalisation du projet ;
- Les actions à mener durant le projet ;
- Les points de vigilance ;
- Le calendrier de mise en œuvre du projet ;
- L'estimation des coûts de mise en œuvre du projet.

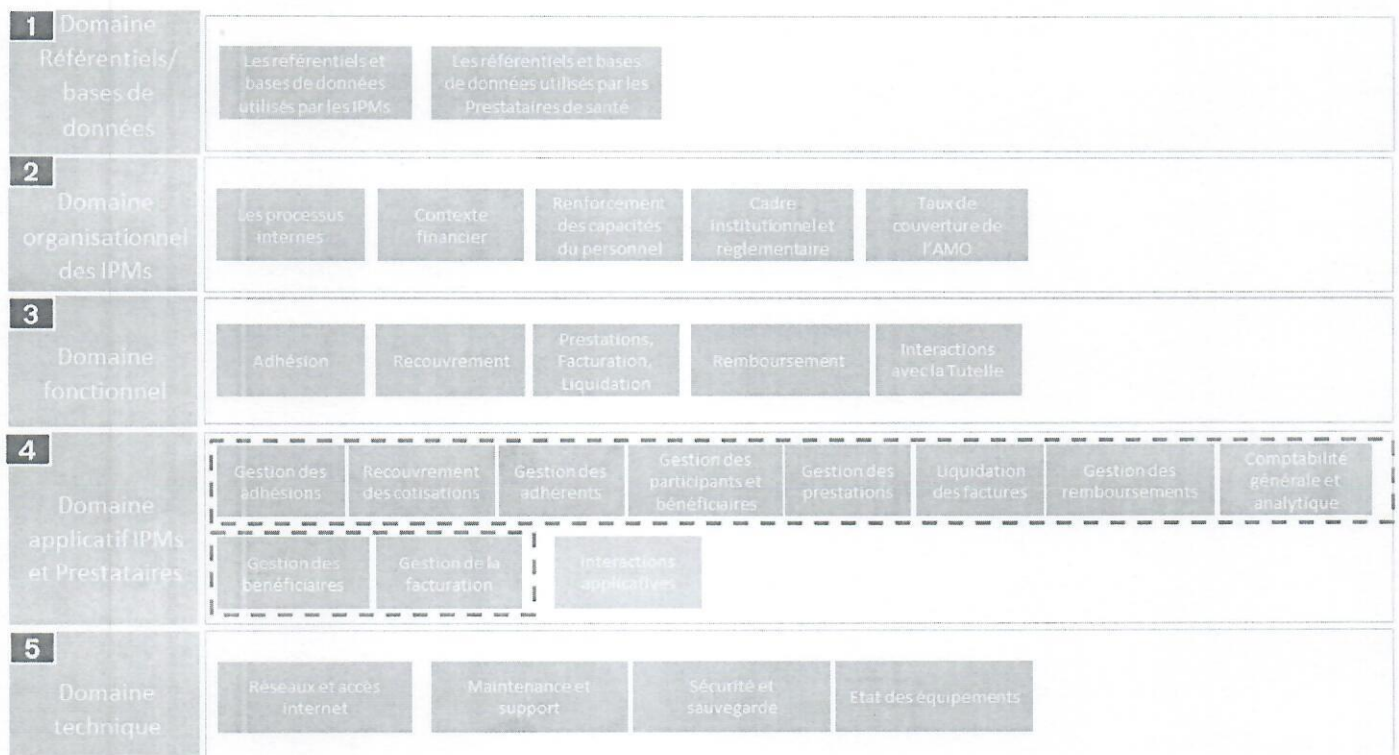


4. FOCUS SUR L'EXISTANT

La phase d'analyse et d'évaluation de l'existant a été organisée autour de deux (02) axes majeurs :

- L'analyse de la documentation sur l'existant (Rapport final de l'existant informatique des IPMs, Rapport statistique des IPMs, Orientations stratégiques 2016, etc.)
- Le recueil qualitatif de l'existant sur le terrain lors de rencontres menées avec les Institutions de Prévoyance Maladie (IPMs) ainsi que les principaux acteurs de la Protection Sociale identifiés en accord avec le MTDSOPRI (Prestataires de santé, CSS, IPRES, MSAS et démembrements).

L'analyse de l'existant a été structurée autour des cinq domaines présentés ci-dessous :





4.1 LE DOMAINE REFERENTIEL

Le domaine Référentiel concerne la mise en place des bases de données de référence exploitées par l'ensemble des acteurs de l'AMO.

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport d'analyse de l'existant, présente de façon qualitative les principales forces et faiblesses actuellement constatées sur le domaine Référentiel.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Plusieurs initiatives de mutualisation des bases de données sont en cours dans le secteur de la Protection sociale : Immatriculation unique IPRES-CSS et Registre National Unique• Les acteurs de la protection sociale manifestent une volonté d'effectuer un suivi de bout-en-bout du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none">• Très peu de plateformes d'échange de données entre les IPMs• Absence de plateformes d'échange de données entre les IPMs et les autres acteurs de la Protection sociale• Diversités des bases de données administrées par les autorités habilitées : entreprises, bénéficiaires et ayant-droits, professionnels de santé, IPMs, nomenclature des actes, nomenclature des médicaments, plan comptable

Les IPMs et les Prestataires de santé gèrent aujourd'hui chacun leurs propres référentiels de façon indépendante. Il n'existe aucun référentiel partagé avec les SI des autres acteurs de la Protection Sociale.

Le partage des référentiels clé et leur contrôle par les autorités de Tutelle constitue l'un des axes d'évolution les plus structurants pour l'AMO du Sénégal.



4.2 LE DOMAINE ORGANISATIONNEL

Le domaine Organisationnel est principalement axé sur le pilotage et la coordination de l'AMO, la formalisation/normalisation des processus au sein des IPMs, ainsi que la nécessité d'accompagner ces dernières en vue d'une amélioration de leur performance opérationnelle et financière.

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport d'analyse de l'existant, présente de façon qualitative les principales forces et faiblesses actuellement constatées sur le domaine Organisationnel.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Le nouveau cadre institutionnel manifestant la volonté commune de réformer le système de l'Assurance Maladie Obligatoire• L'implication forte et la maîtrise des processus internes par les gérants d'IPMs, et ce, malgré le manque de formalisation• L'existence d'une association des gérants d'IPMs qui constitue une plateforme d'échange d'informations et de bonnes pratiques• Des initiatives réussies sur la dématérialisation du parcours de soins, notamment avec la Carte O	<ul style="list-style-type: none">• L'absence de formalisation des processus et procédures appliquées au sein de l'IPM• L'insuffisance du renforcement des capacités des acteurs : personnel des IPMs, Tutelle, agents de contrôle notamment• Les difficultés rencontrées lors du recouvrement des cotisations et des quote-part participants qui entraîne des problèmes financiers• L'insuffisance des moyens de contrôle des activités des IPMs par la Tutelle technique• Le manque de connaissance, par les IPMs, de l'ICAMO et de ses missions• La non effectivité du fonds de garantie

En dépit d'une bonne maîtrise des processus de gestion par les gérants, la formation du personnel et la formalisation des processus font aujourd'hui défaut au niveau des IPMs.

De nombreuses IPMs font actuellement face à des difficultés financières principalement dues à la faiblesse du taux de cotisations et aux difficultés à recouvrer les cotisations et les quote-part dues par les adhérents et les participants.

Il faut également noter que l'ICAMO et le Fonds de garantie ne sont pas encore opérationnels à aujourd'hui.



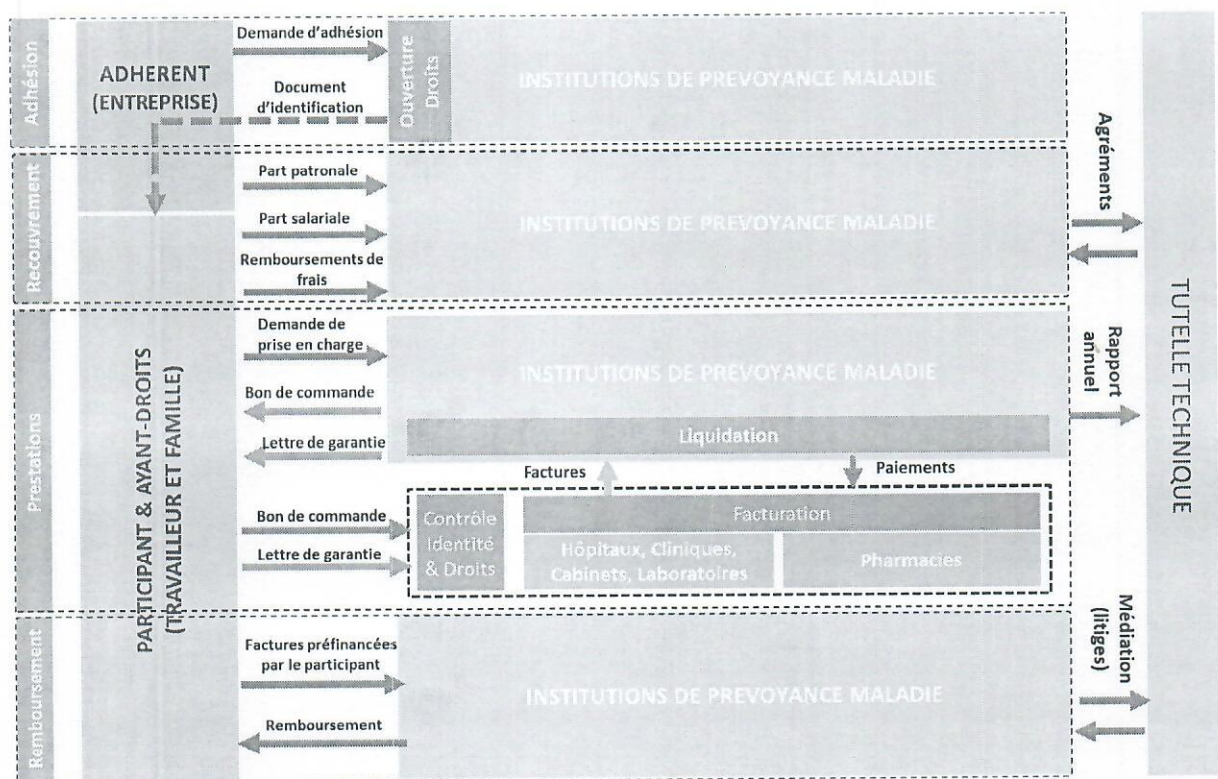
4.3 LE DOMAINE FONCTIONNEL

Le domaine fonctionnel traite principalement des flux échangés entre les différents acteurs de l'AMO, qu'ils soient manuels ou automatisés.

4.3.1 Présentation macroscopique des flux échangés entre les acteurs de l'AMO

La cartographie ci-dessous présente de façon macroscopique les flux actuellement échangés entre les acteurs de l'AMO, en particulier dans le cadre du parcours de soins.

(Se référer au rapport d'analyse de l'existant *Schéma Directeur_ICAMO_Rapport d'analyse de l'existant_V04* pour le détail de l'analyse de cette cartographie).



La cartographie des flux met en évidence un manque de fluidité des échanges :

- du point de vue du bénéficiaire dans le cadre du parcours de soins ;
- entre les Prestataires de soins et les IPMs dans le cadre des échanges d'informations relatives aux bénéficiaires, à la facturation et à la liquidation ;
- entre les IPMs et la Tutelle technique pour la remontée des données des IPMs.



4.3.2 Synthèse de l'existant sur le domaine fonctionnel

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport d'analyse de l'existant, présente de façon qualitative les principales forces et faiblesses actuellement constatées sur le domaine Fonctionnel.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Une bonne connaissance du parcours de soins par les IPMs• Des initiatives réussies sur la dématérialisation des processus de gestion des bénéficiaires (Carte O)	<ul style="list-style-type: none">• Le manque d'optimisation du parcours de soins qui impacte la qualité du service rendu au bénéficiaire• L'insuffisance du niveau de fiabilité du système d'identification et de contrôle des droits basé sur le carnet de santé• Le faible taux de dématérialisation du parcours de soins pour la grande majorité des IPMs et des Prestataires de soins• Les difficultés rencontrées par la Tutelle technique pour suivre et coordonner les activités des IPMs

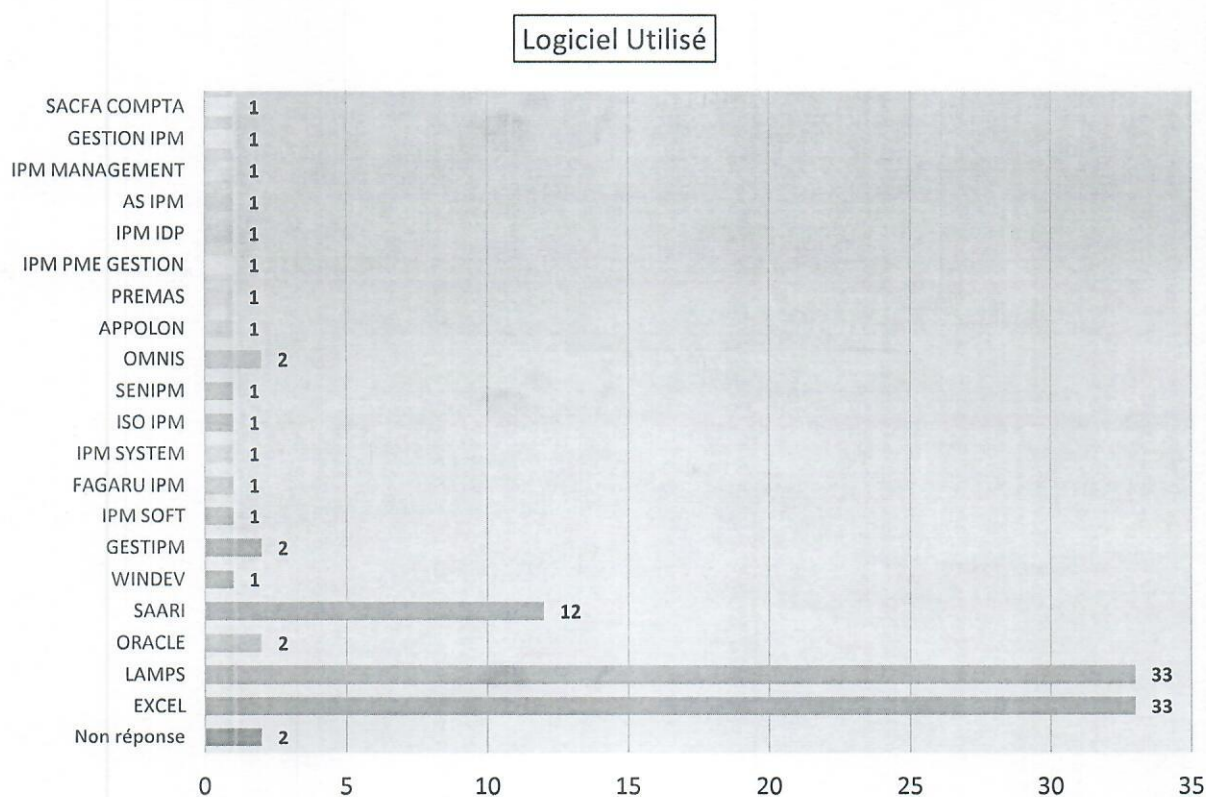


4.4 LE DOMAINE APPLICATIF

Le domaine Applicatif présente l'existant applicatif des différents acteurs de l'AMO, principalement les IPMs et les Prestataires de soins. Il traite également la problématique de l'interopérabilité entre les systèmes de ces différents acteurs.

4.4.1 Panorama des outils et logiciels actuellement utilisés par les IPMs

Dans le rapport final de l'existant des IPMs datant du 26/02/2016, le panorama ci-dessous des logiciels utilisés par les IPMs a été présenté. Il met en évidence une diversité au niveau des logiciels qui pourrait probablement se traduire par une diversité des pratiques au niveau des différentes IPMs.



Source Rapport final existant IPM 26022016

Il apparaît clairement une prédominance des logiciels LAMPS et SAARI. Cependant, l'analyse des fonctionnalités proposées montre que le logiciel LAMPS semble porter la couverture fonctionnelle la plus complète.

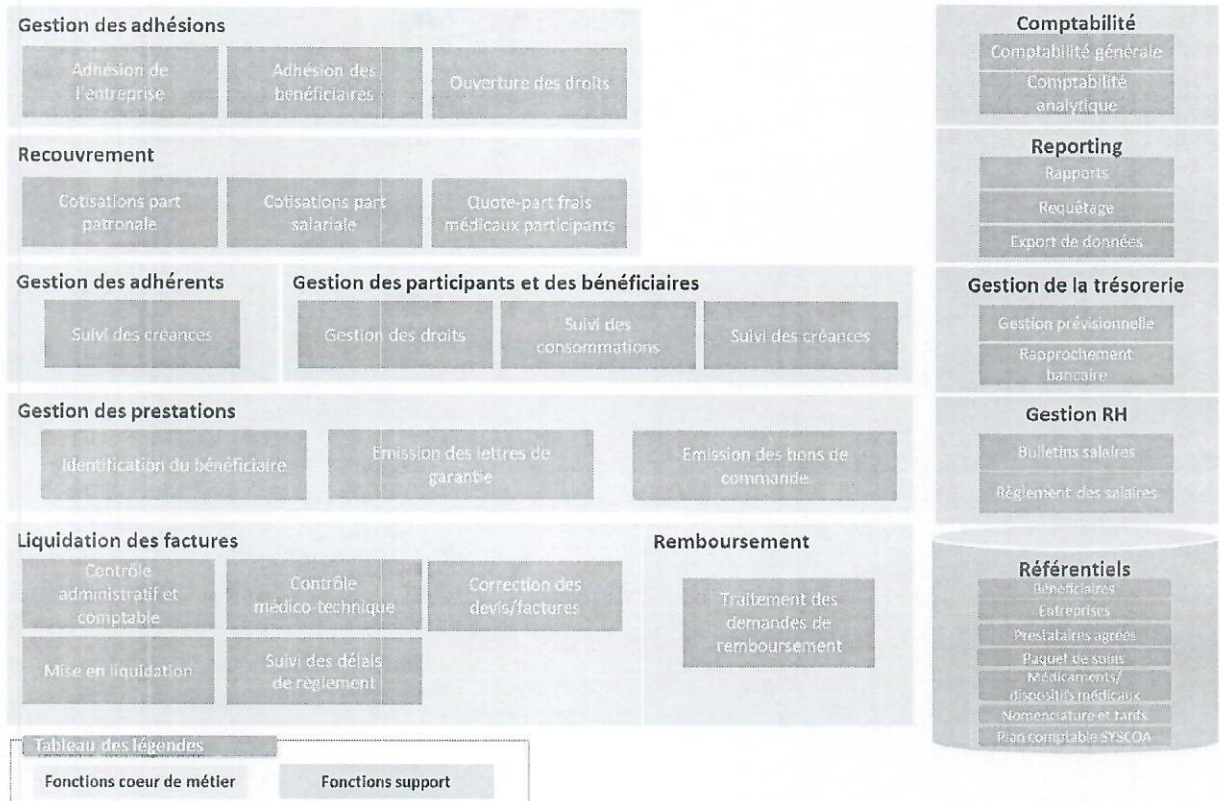
Il est important de noter que l'outil EXCEL, bien que très répandu, ne peut être considéré comme un logiciel métier répondant aux besoins des IPMs.



4.4.2 Présentation macroscopique des fonctionnalités actuelles des logiciels IPMs

La cartographie ci-dessous présente les fonctionnalités principales disponibles dans les applications métier actuellement utilisées au niveau des IPMs.

(Se référer au rapport d'analyse de l'existant *SchémaDirecteur_ICAMO_Rapport d'analyse de l'existant_V04* pour le détail de l'analyse de cette cartographie).



La cartographie ci-dessus confirme l'existence sur le marché de logiciels métiers éprouvés présentant une couverture fonctionnelle satisfaisante. Des fonctionnalités complémentaires semblent cependant nécessaires pour un pilotage opérationnel plus efficace au sein des IPMs (gestion du risque, gestion prévisionnelle de la trésorerie, etc).

Le taux d'équipement en logiciel métier des IPMs reste très insuffisant et devra être largement renforcé.



4.4.3 Synthèse de l'existant sur le domaine applicatif

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport d'analyse de l'existant, présente de façon qualitative les principales forces et faiblesses actuellement constatées sur le domaine applicatif.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Existence sur le marché de logiciels métier répondant au besoin standard des IPMs• Dématérialisation du parcours de soins pour les IPMs équipées de la Carte O• Existence d'un logiciel offrant un portail adhérent et participant (LAMPS)• Compatibilité du logiciel LAMPS avec le système Carte O	<ul style="list-style-type: none">• Faiblesse du taux d'utilisation d'un logiciel métier suffisamment complet• Faible dématérialisation du parcours de soins au niveau du processus d'adhésion• Non intégration des modules suivants dans les logiciels métiers existants : pilotage opérationnel de l'activité, gestion prévisionnelle de la trésorerie, gestion du risque maladie et du risque financier, relances automatiques.• Absence de système de Gestion Electronique des Documents• Absence d'interfaçage entre l'application Carte O et celles des Prestataires de soins• Absence de base de données communes entre les applications métier des acteurs du parcours de soins• Absence de guides utilisateurs des logiciels métiers à disposition des IPMs



4.5 LE DOMAINE TECHNIQUE

Le domaine Technique concerne principalement les infrastructures matérielles déployées au niveau des IPMs.

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport d'analyse de l'existant, présente de façon qualitative les principales forces et faiblesses actuellement constatées sur le domaine Technique.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Les acteurs de l'AMO manifestent une réelle volonté de moderniser les équipements informatiques• Certaines IPMs disposent d'équipements et d'un support informatique assez performant	<ul style="list-style-type: none">• 11,5% des IPMs ne sont pas informatisées et fonctionnent de façon complètement manuelle• Insuffisance et vétusté du parc informatique pour de nombreuses IPMs• Activités de support et de maintenance informatique peu régulières pour de nombreuses IPMs• Mécanismes de sauvegarde des données très souvent non fiables et insuffisants• Difficultés à accéder à un réseau internet de qualité notamment pour les IPMs en dehors de Dakar. 21% des IPMs ne disposent pas d'accès internet.

Les infrastructures informatiques sont insuffisantes et obsolètes dans de nombreuses IPM, particulièrement dans les régions. L'état actuel des équipements ne permet pas toujours de supporter des logiciels métier performants.

La modernisation et la généralisation de ces infrastructures matérielles au niveau des IPMs constitue un prérequis à la mise en œuvre des solutions technico-fonctionnelles préconisées dans le Schéma Directeur Informatique du SIAMO.



4.6 SYNTHÈSE DES BESOINS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR DOMAINE

La phase d'analyse de l'existant a permis de dégager une synthèse des besoins et orientations stratégiques structurée par domaines :

Sur le domaine Référentiel :

1. Disposer de référentiels officiels fiables administrés par les autorités habilitées : entreprises, bénéficiaires et ayant-droits, professionnels de santé, IPMs, nomenclature des actes et médicaments, plan comptable.
2. Mutualiser les référentiels existants ou en cours d'élaboration entre les IPMs et avec les autres acteurs de la Protection Sociale.

Sur le domaine Organisationnel :

1. Formaliser les procédures au sein des IPMs en tenant compte des spécificités de chaque IPM : secteur d'activité des adhérents, situation géographique des bénéficiaires.
2. Harmoniser les processus en mettant en place des guides de bonnes pratiques partagés au niveau des IPMs.
3. Définir et appliquer un plan de renforcement des capacités du personnel des IPMs et de la Tutelle.
4. Mettre en place de façon opérationnelle l'ICAMO et le Fonds de garantie.
5. Permettre une meilleure maîtrise des coûts.

Sur le domaine Fonctionnel :

1. Mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs clé de pilotage des activités de l'IPM.
2. Renforcer la gestion du risque (contrôle médical, prévention, lutte contre la fraude).
3. Simplifier le parcours des soins bénéficiaires.
4. Définir et remonter les indicateurs de pilotage requis à destination de l'ICAMO et de la Tutelle technique.
5. Mettre à disposition des différents acteurs de la Protection sociale les rapports statistiques requis.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Sur le domaine Applicatif :

1. Systématiser les guides utilisateurs des applications métier des IPMs.
2. Prévoir des interfaces de communication avec les SI des autres acteurs de la Protection Sociale (Interopérabilité).
3. Mettre en place un système d'identification fiable des bénéficiaires.
4. Développer la dématérialisation des procédures (émission des prises en charges, facturation).
5. Connecter les systèmes de dématérialisation avec les applications des Prestataires de santé.
6. Mettre à disposition des IPMs des fonctionnalités complémentaires permettant de renforcer l'efficacité des processus.

Sur le domaine Technique :

1. Mettre à disposition des IPMs les infrastructures matérielles adaptées (parc informatique, réseaux et accès internet, etc).
2. Exploiter les infrastructures de l'Etat pour supporter le futur SIAMO.



5. FOCUS SUR LA CIBLE

5.1 RAPPEL DES ARBITRAGES STRATEGIQUES ET TECHNICO-FONCTIONNELS

Lors d'un atelier de travail tenu à Dakar en date du 17/08/2017, les arbitrages stratégiques et technico-fonctionnels ont abouti aux six décisions suivantes :

1. Immatriculation et authentification des bénéficiaires

Immatriculation des bénéficiaires par le NIN : Numéro de la carte d'identité biométrique CEDEAO pour les citoyens sénégalais et numéro de la carte CMU pour les étrangers. L'authentification du bénéficiaire durant le parcours de soins se fera par le biais de ces cartes biométriques.

Immatriculation des entreprises par le numéro CSS/IPRES qui sera utilisé en complément des

2. SI de l'ICAMO

Déploiement de l'outil base de données décisionnelle de la CMU, avec un environnement dédié à l'ICAMO. Le SI sera hébergé au niveau de la plateforme de l'ADIE.

3. Logiciels des IPMs

Accréditation et généralisation d'un logiciel IPM unique déployé en mode Saas pour les IPMs non encore équipées.

4. Contrôle des droits des bénéficiaires

Exploitation de la plateforme centralisée de contrôle des droits en ligne qui est en cours de mise en œuvre par l'ACMU. Cet outil inclura une possibilité de contrôle des droits par téléphone via une application mobile dédiée.

5. Dématérialisation des feuilles de soins

Mise en œuvre des options complémentaires ci-dessous :

- L'Atelier de dématérialisation
- Le portail de saisie de la FS en ligne
- L'émission de FSE depuis le logiciel métier du PS

Le Concentrateur Technique de Flux de la CMU sera utilisé comme plateforme d'automatisation des échanges.

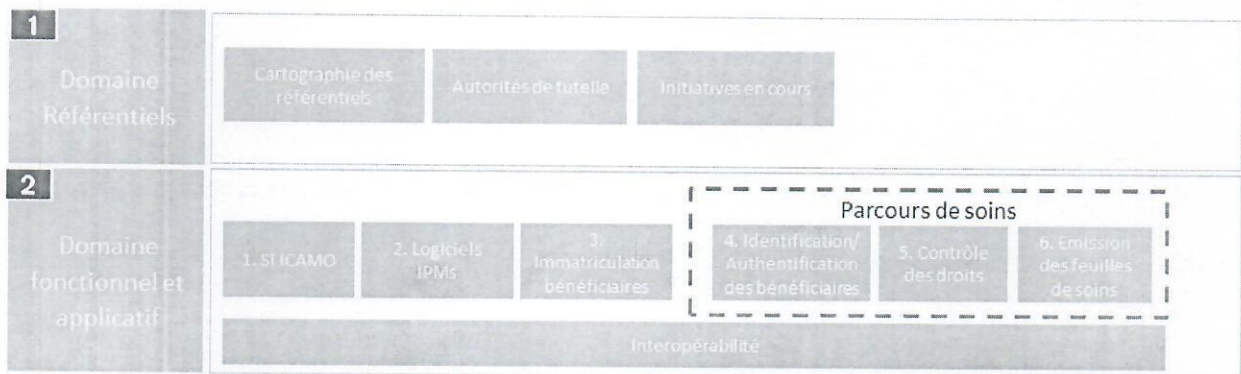


5.2 L'ARCHITECTURE FONCTIONNELLE CIBLE DU SIAMO

L'Architecture fonctionnelle cible du SIAMO a pour objectifs :

- de définir l'ensemble des fonctions attendues du SI de l'ICAMO, en tant que système d'information dont l'objectif est de collecter et restituer l'ensemble des informations permettant de coordonner l'activité de l'Assurance Maladie Obligatoire
- de définir les prérequis fonctionnels et applicatifs à la mise en œuvre du SI de l'ICAMO. Parmi ces prérequis, on trouvera en particulier la remise à niveau des logiciels métier des IPMs
- de définir les solutions fonctionnelles et applicatives permettant l'optimisation et la fiabilisation du parcours de soins, notamment par le biais de la dématérialisation

Les composantes de l'architecture fonctionnelle cible du SIAMO sont présentées dans les domaines ci-dessous :



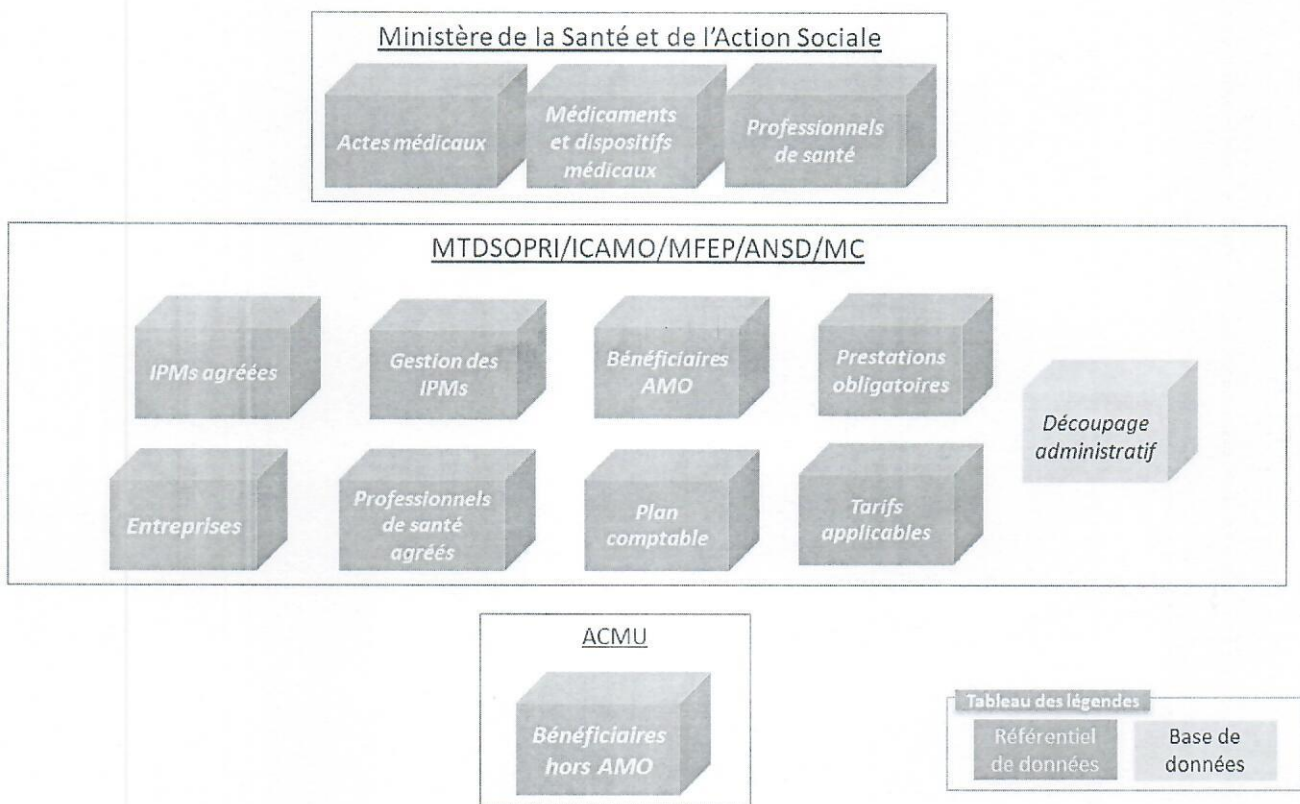


5.2.1 Les orientations retenues sur le Domaine Référentiel

La mise en place de bases de données de référence, fiables, partagées et administrées par les autorités de tutelle constitue un des enjeux majeurs de la Protection Sociale.

En effet, l'analyse de l'existant a montré une quasi-inexistence de bases de données partagées portant sur les natures de données communes à l'ensemble des acteurs de l'AMO. Plusieurs initiatives ont cependant été observées, et il convient de s'appuyer sur celles-ci pour l'élaboration des différents référentiels.

Les référentiels à mettre en œuvre ainsi que les autorités de Tutelle en charge de leur administration sont présentées dans la cartographie ci-dessous :



Il est nécessaire de mettre en place dans le SI de l'ICAMO la base de données correspondant au Découpage administratif du Sénégal. Elle sera nécessaire notamment pour effectuer un suivi des activités de l'AMO et produire des statistiques par zone géographique (régions, départements, communes, etc).



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Les actions à mener en vue de l'élaboration de chacun des référentiels sont décrites dans le tableau suivant :

REFERENTIEL	ACTIONS A MENER
Référentiel des bénéficiaires de l'AMO	<ul style="list-style-type: none">Collecte et normalisation des données bénéficiaires et entreprises au niveau de chaque IPM
Référentiel des normes de gestion des IPMs	<ul style="list-style-type: none">Définition des normes de gestion des IPMs (acteurs impliqués : ICAMO, IPMs et Tutelle technique/financière)
Plan comptable	<ul style="list-style-type: none">Standardisation du plan comptable SYSCOADéfinition des adaptations nécessaires
Référentiel des prestations obligatoires pour l'AMO	<ul style="list-style-type: none">Définition des prestations obligatoires à proposer aux bénéficiaires dans le cadre de l'AMO
Référentiel des tarifs applicables	<ul style="list-style-type: none">Généralisation de l'Arrêté Interministériel fixant les tarifs des honoraires médicaux applicables aux IPMs
Référentiel des professionnels de santé agréés par l'ICAMO	<ul style="list-style-type: none">Recueil des référentiels officiels des professionnels de santé publié par le MSASElaboration du projet d'agrément des professionnels de santé par l'ICAMO
Référentiel des bénéficiaires hors AMO	<ul style="list-style-type: none">Coordination avec l'ACMU (projet déjà en cours dans le cadre de la CMU)
Nomenclature des actes médicaux	<ul style="list-style-type: none">Généralisation de l'application par les IPM du référentiel portant nomenclature des actes médicaux déjà existantsTravaux de fiabilisation à mener avec les services de tutelle du MSAS
Nomenclature des médicaments et dispositifs médicaux	<ul style="list-style-type: none">Capitalisation sur la base de données de la DPM Dirpham.com
Référentiel des professionnels de la santé	<ul style="list-style-type: none">Projet d'élaboration du référentiel en cours au niveau de la Cellule ESANTE/Carte sanitaire du MSAS
Référentiel des entreprises	<ul style="list-style-type: none">Collecte et fiabilisation des données auprès de l'ANSD, la DSTE et le Registre du commerce



5.2.2 Les solutions retenues sur les Domaines Fonctionnel et Applicatif

Les solutions proposées sur les domaines Fonctionnel et Applicatif sont structurées autour des axes ci-dessous :

- La **généralisation d'un logiciel métier unique** afin d'équiper les IPMs qui ne sont pas encore dotées de logiciel
- La **fiabilisation des systèmes d'identification et d'authentification** des bénéficiaires de l'AMO en s'appuyant sur un système biométrique et une immatriculation unique des bénéficiaires
- La **dématérialisation des processus durant le parcours de soins** grâce à la mise en place de plateformes de dématérialisation entre les applications métier des IPMs et celles des prestataires de soins. Ces solutions ont pour objectifs de fluidifier et renforcer l'efficacité des échanges entre ces deux acteurs majeurs du parcours de soins. Les processus concernés sont plus précisément :
 - L'émission des prises en charge au niveau de l'IPM
 - Le contrôle des droits du bénéficiaire au niveau du Prestataire de soins, avant la délivrance des soins
 - L'émission des factures grâce aux feuilles de soins électroniques
- La mise en œuvre de plateformes d'interopérabilité :
 - **Entre le SI de l'ICAMO et les applications métier des IPMs** afin de permettre la remontée des données des IPMs vers le SI de l'ICAMO. L'objectif en cible est d'alimenter automatiquement l'entrepôt de données du SI de l'ICAMO afin de permettre une restitution régulière et fiable des indicateurs de l'AMO.
 - **entre le SI de l'ICAMO et les Systèmes d'Information des différents acteurs de l'AMO et de la Protection Sociale**

L'Architecture fonctionnelle cible présente plusieurs composantes :

1. La solution fonctionnelle du SI de l'ICAMO
2. La solution fonctionnelle du logiciel métier IPM
3. Les solutions à mettre en œuvre dans le cadre de la fiabilisation et l'optimisation du parcours bénéficiaire

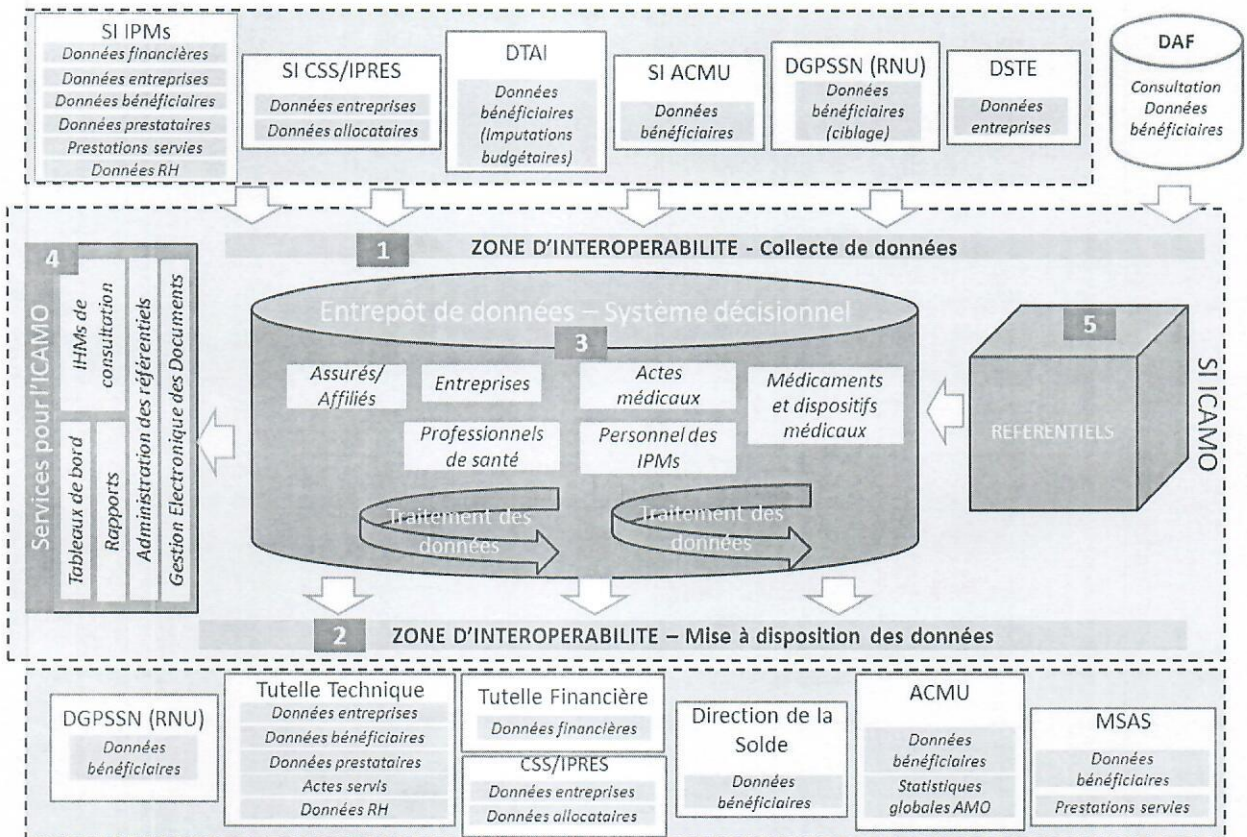


Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

5.2.2.1 ARCHITECTURE FONCTIONNELLE CIBLE DU SI DE L'ICAMO

L'Architecture fonctionnelle du SI de l'ICAMO est structurée autour d'un **entrepôt de données** doté d'un **système décisionnel** en capacité de restituer des données statistiques et des indicateurs de pilotage de l'activité.

Elle est représentée dans le schéma ci-dessous :



Elle est constituée de plusieurs zones :

1. Une première zone d'interopérabilité pour la collecte des données provenant des IPMs et des autres acteurs de la Protection sociale. L'interopérabilité pourra s'effectuer de deux manières :
 - Par un interfaçage entre le SI émetteur et le SI de l'ICAMO. La remontée des données de l'IPM se fera dans ce cas automatiquement par appel à l'interface.
 - Par un portail dédié, mis à disposition dans le SI de l'ICAMO. Les données seraient dans ce cas saisies manuellement via une IHM accessible depuis le SI émetteur.
2. Une deuxième zone d'interopérabilité pour la mise à disposition des données traitées. Cette zone du SI de l'ICAMO aura pour objet de mettre à disposition de la Tutelle technique et financière, ainsi que des différentes structures qui solliciteront l'ICAMO, des informations relatives à l'AMO. Il pourra s'agir de données statistiques, techniques, financières.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

3. Un entrepôt de données qui aura pour fonctions principales le stockage de l'ensemble des données collectées selon une logique métier (par catégorie ou par nature de données). L'historisation des données sera également gérée, ce qui permettra de répondre aux besoins en statistiques dans la durée.

Un système décisionnel qui permettra le traitement et l'analyse des données de façon à produire :

- les indicateurs nécessaires à l'alimentation des Tableaux de bord destinés spécifiquement à l'ICAMO et à la Tutelle
 - les données statistiques récurrentes qui devront être mises à disposition des autorités de tutelle et des acteurs de la Protection Sociale qui en manifesteront le besoin.
4. Une zone de services mis à disposition de l'ICAMO contenant :
 - Des tableaux de bord présentant différents indicateurs portant sur l'activité des IPMs et de l'AMO de façon plus globale
 - Des rapports périodiques ou à la demande dont le contenu sera prédéfini
 - Des IHMs (écrans) de consultation des données de l'entrepôt : il s'agira ici de mettre en place des écrans de recherche et de visualisation des informations contenues dans l'entrepôt
 - Une fonction d'administration des référentiels de données dont la gestion est confiée à l'ICAMO
 - Un système de Gestion Electronique et d'Archivage des Documents qui permettra de mettre en place une gestion dématérialisée et une historisation des différents dossiers, rapports, etc.
 5. Une zone référentiel destinée à loger l'ensemble des référentiels dont la gestion sera confiée à l'ICAMO

Pour répondre au besoin ainsi formulé, le déploiement, pour l'ICAMO, de l'outil base de données décisionnelle de la CMU semble le plus approprié. Il répond non seulement aux besoins de l'ICAMO en termes de solution, mais également à la nécessité d'apporter une cohérence dans les outils et de simplifier les échanges de flux dans le cadre de la consolidation des données de la CMU.

Lors du déploiement de l'outil, un environnement dédié à l'ICAMO devra être mis en place pour une gestion autonome par cette dernière.

L'outil sera hébergé en cible au niveau de la plateforme de l'ADIE.

Les besoins spécifiques à l'ICAMO seront formulés dans un cahier des charges élaboré en commun avec l'Agence de la CMU. La démarche d'appel d'offre pour le choix de l'outil sera commune entre l'ICAMO et l'Agence CMU.



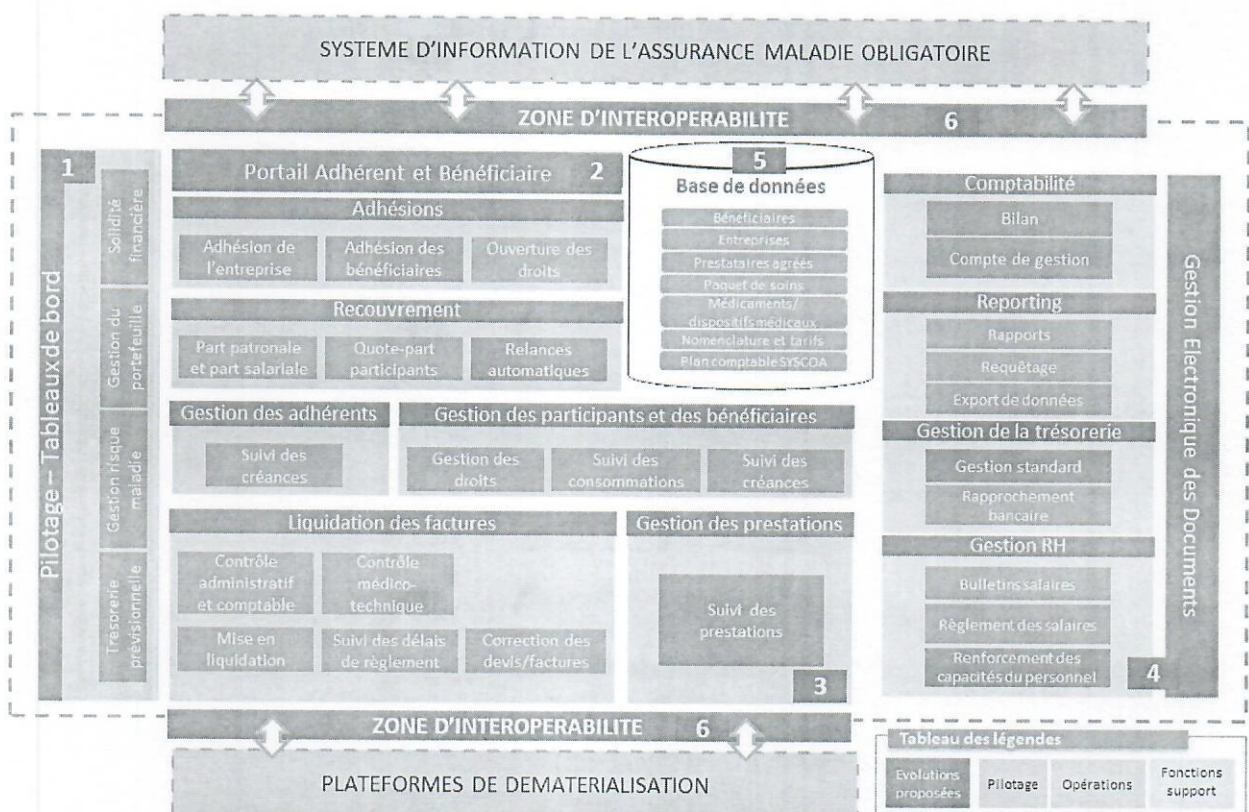
Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

5.2.2.2 ARCHITECTURE FONCTIONNELLE CIBLE DES LOGICIELS METIER IPMS

L'analyse de l'existant a révélé que les (02) deux logiciels métier qui présentent la meilleure couverture fonctionnelle (LAMPS et IPM SOFT), ne sont utilisés que par 29,8% des IPMs (*Source Rapport final existant IPM 26022016*). Ces chiffres montrent que la grande majorité des IPMs ne disposent pas encore d'un logiciel qui réponde réellement à leurs besoins métier.

Ainsi, la stratégie du logiciel unique a été arrêtée, avec l'accréditation et la généralisation du même logiciel au niveau des IPMs non encore équipées.

L'Architecture fonctionnelle cible du logiciel métier à déployer est représentée dans le schéma ci-dessous :



Elle est constituée de plusieurs zones :

1. Le Bloc fonctionnel Pilotage - Tableaux de bords

La mise en place de tableaux de bord destinés aux Gérants d'IPMs constituera un moyen efficace de piloter l'activité de l'IPM. En définissant un certain nombre d'indicateurs qui seront remontés quotidiennement au niveau du tableau de bord, les Gérants disposeront d'un outil de pilotage simple d'accès et d'utilisation, puisque déjà intégré dans le logiciel métier. Ils intégreront un système d'alertes qui sera activé en fonction du niveau de l'indicateur.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

2. Le portail adhérent- participant

La mise à disposition d'un portail constitue un service à forte valeur ajoutée pour les entreprises adhérentes et les bénéficiaires. Il s'agit d'un espace client permettant à l'entreprise adhérente et au participant de consulter sa situation vis-à-vis de l'IPM (état des cotisations dues par l'entreprise ou le bénéficiaire, état des quotes-parts dues par le bénéficiaire, état des remboursements dus par l'IPM aux prestataires de soins, état des remboursements dus par l'IPM au bénéficiaire, etc.).

3. Le bloc fonctionnel relatif aux opérations ou fonctions courantes de l'IPM

Pour couvrir de façon complète les fonctions cœur de métier réalisées au niveau de l'IPM, ce bloc fonctionnel devra comprendre à minima :

- La gestion des adhésions
- Le recouvrement avec notamment l'introduction des relances automatiques
- La gestion des entreprises adhérentes
- La gestion des participants et leurs ayant-droits
- Le suivi des prestations
- La liquidation des factures/feuilles de soins

4. Le bloc fonctionnel relatif aux fonctions support de l'IPM : Ce bloc fonctionnel devra comprendre à minima :

- La comptabilité
- La gestion de la trésorerie
- Les fonctions de reporting
- La gestion des Ressources Humaines

5. Bases de données : Dans la base de données des IPMs, les référentiels suivants doivent être présents :

- Entreprises adhérentes à l'IPM
- Bénéficiaires : participants et ayant-droits au niveau de l'IPM
- Prestataires de soins conventionnés
- Médicaments et dispositifs médicaux pris en charge par l'IPM
- Paquet de soins : il s'agit des actes médicaux pris en charge par l'IPM
- Nomenclature et tarification des actes, médicaments et dispositifs médicaux
- Référentiel comptable : il s'agit du plan comptable utilisé au niveau de l'IPM

6. Interopérabilité avec le SI de l'ICAMO et les Plateformes de dématérialisation

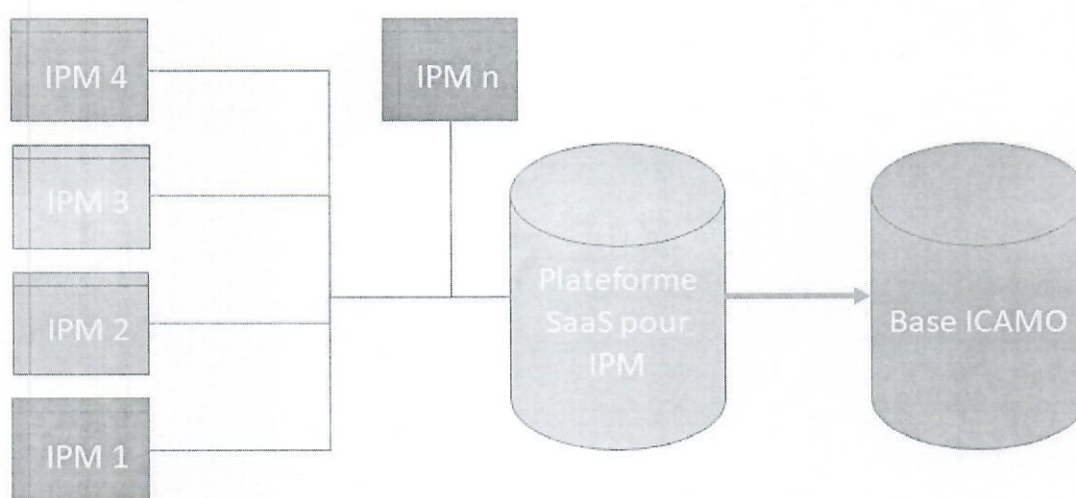
Le socle technique des logiciels métier des IPMs doit prévoir le volet interopérabilité par sa capacité à supporter des interfaces, en particulier avec le SI de l'ICAMO et les plateformes de gestion de la dématérialisation.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Aujourd'hui, de nombreuses IPMs ne disposent pas des moyens financiers leur permettant d'acquérir un logiciel métier adapté à leurs besoins. Dans ces conditions, la mise à disposition, par l'ICAMO ou par les Tutelles, d'un logiciel métier en mode SaaS (Software as a Service), accessible via une connexion internet, semble la plus adaptée. Ce mode de fonctionnement serait équivalent à un service en ligne, avec un coût d'investissement beaucoup plus facile à supporter que celui de l'acquisition d'un logiciel métier.

Un fonctionnement en mode off-line devra être prévu afin de permettre une continuité de l'activité en cas de défaut de connexion.



La mise en place de cette solution nécessite au préalable :

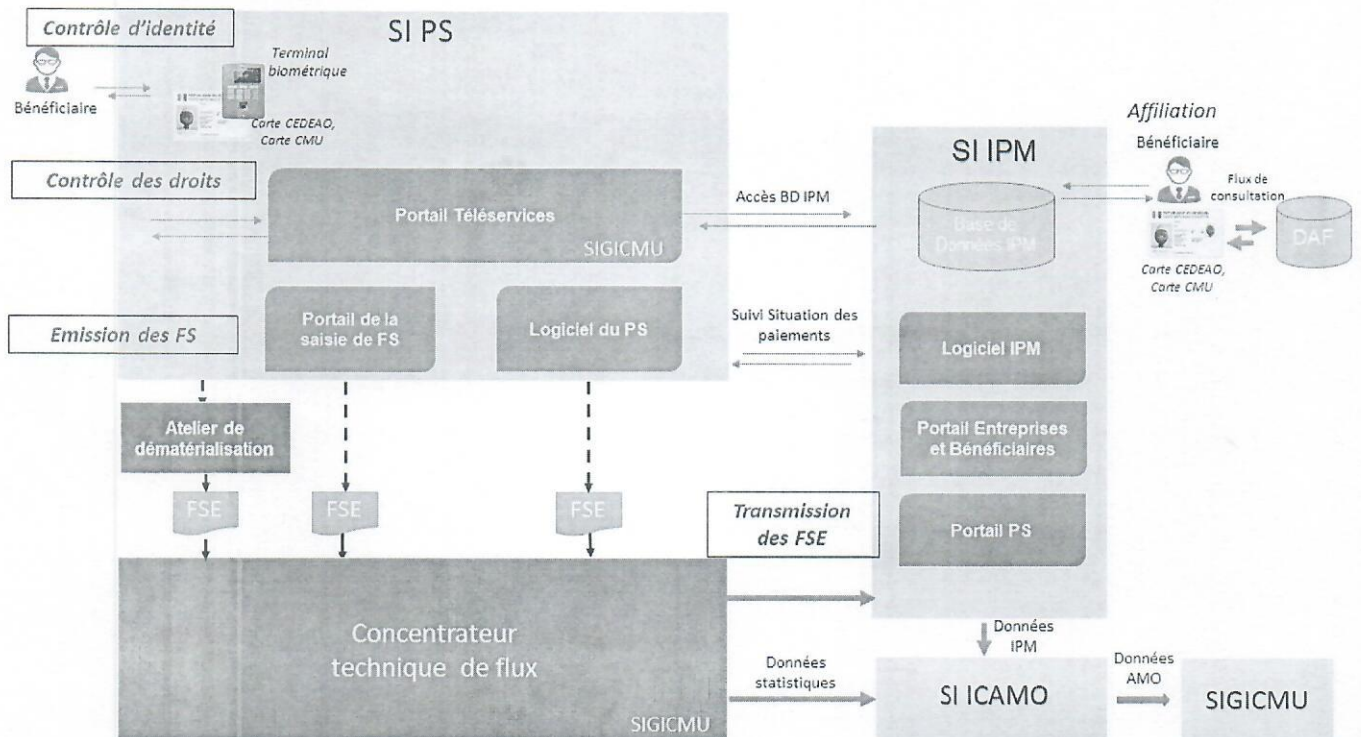
- Un équipement a minima de l'IPM en infrastructures réseau et informatique
- Une normalisation des pratiques de gestion au niveau des IPMs
- Une standardisation des référentiels communs entre les différents acteurs (PS, IPMs, etc..)
- Un accompagnement des IPMs vers l'utilisation du logiciel et l'application des pratiques de gestion normalisées



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

5.2.2.3 LES SOLUTIONS A METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES PROCESSUS LIES A LA FIABILISATION ET L'OPTIMISATION DU PARCOURS BENEFICIAIRE

Le schéma ci-dessous présente une vision globale des solutions retenues dans le cadre du parcours de soins.



Chacune de ces solutions est décrite dans les paragraphes qui suivent.



5.2.2.3.1 Solution cible pour le contrôle de l'identité des bénéficiaires

L'analyse de l'existant a fait apparaître la lutte contre la fraude comme étant un des défis majeurs à relever par l'AMO. L'insuffisance de moyens de contrôle de l'identité des bénéficiaires au moment de la délivrance des prestations a été soulignée par de nombreuses IPMs.

La biométrie apparaît clairement comme le moyen le plus fiable d'authentifier les bénéficiaires. L'Agence de la CMU a opté pour cette solution dans le cadre de la mise en œuvre de son système d'information SIGICMU, en s'appuyant sur la Carte Nationale d'Identité CEDEAO qui est biométrique.

Dans un souci de porter une même vision nationale de la Couverture Maladie Universelle dont l'AMO est une composante à part entière, il semble logique pour l'AMO de s'orienter également vers cette solution.

Il est important de noter que dans le cadre de la mise en œuvre du SIGICMU, l'ACMU a prévu d'équiper tous les prestataires de soins publics et privés de terminaux pour la lecture des cartes biométriques.

L'application associée sera interopérable avec les autres SI de l'assurance maladie. L'AMO pourra ainsi bénéficier de la mise à disposition de ces équipements à moindre coût.

La carte prévue pour les non nationaux devrait disposer des mêmes fonctionnalités et des mêmes caractéristiques techniques que la carte CEDEAO, de façon à ce que son utilisation puisse se faire de façon transparente pour le système, par rapport à la carte d'identité CEDEAO.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

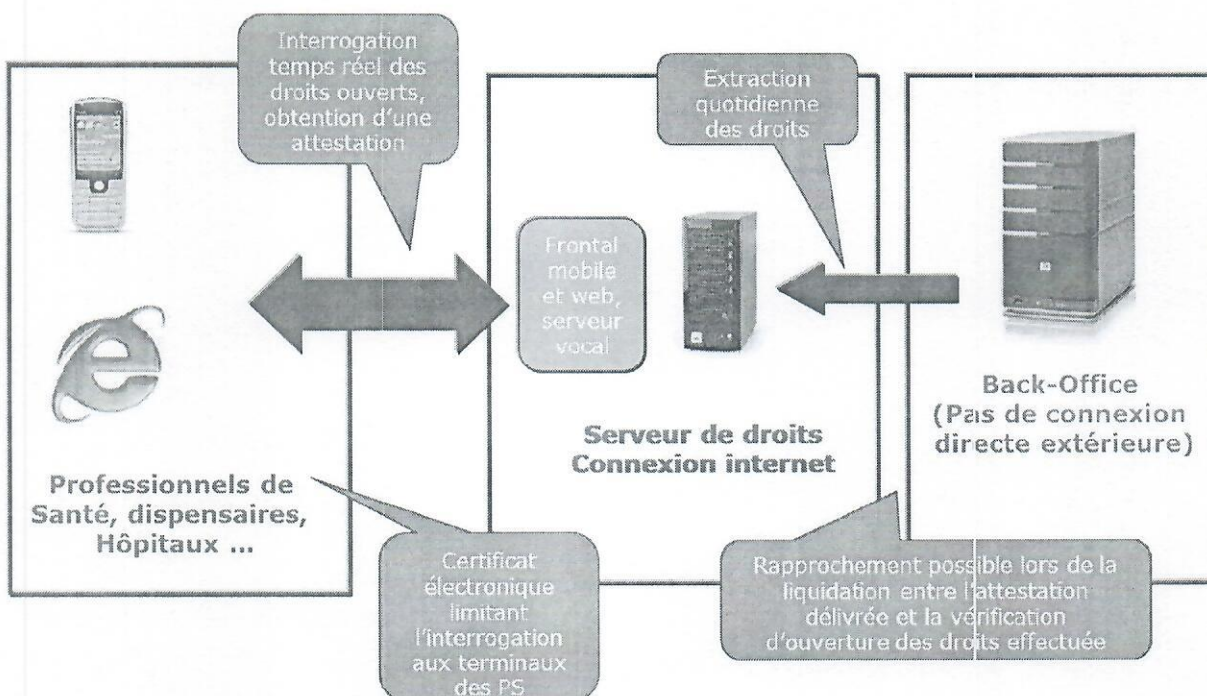
5.2.2.3.2 Solution cible pour la dématérialisation du Contrôle des droits

La solution cible est l'exploitation de la plateforme centralisée de contrôle des droits en ligne qui est en cours de mise en œuvre par l'Agence de la CMU. Le prestataire de soins, grâce à un accès sécurisé, peut consulter directement les droits du bénéficiaire qui sont restitués depuis la base de données de son IPM de rattachement.

Cet outil inclura une possibilité de contrôle des droits par téléphone via une application mobile dédiée aux bénéficiaires.

L'Agence de la CMU a également mis en place un centre d'appel dédié au contrôle des droits qui peut être exploitée notamment en cas d'absence de connexion.

Le principe de fonctionnement de cette plateforme de téléservices est le présenté ci-dessous :



En dépit de la nécessité d'une connexion, cette solution présente plusieurs avantages :

- La vérification des droits du bénéficiaire à la source, assurant une restitution de la situation du bénéficiaire en phase avec celle de l'IPM de rattachement ;
- La traçabilité du contrôle effectué ;
- L'absence de déplacement du bénéficiaire au niveau de l'IPM.

Sa mise en place nécessite au préalable :

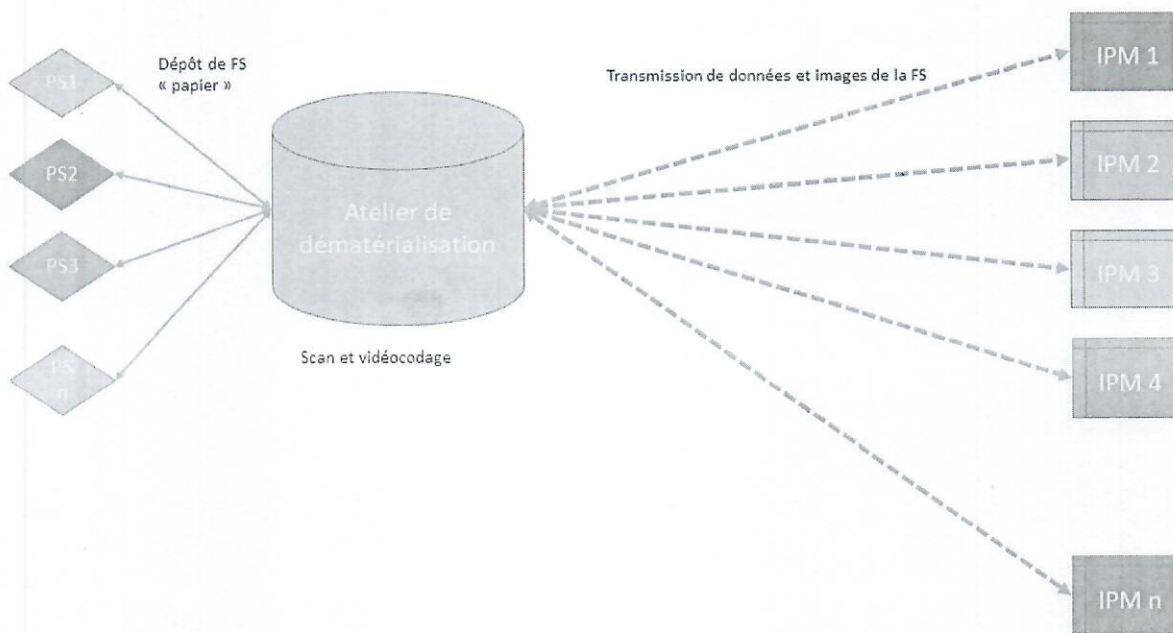
- une normalisation des pratiques de gestion au niveau des IPMs et des Prestataires de soins ;
- une normalisation des flux avec la mise en place de protocoles d'échanges entre les SI des Prestataires de soins et les SI des IPMs ;
- une standardisation des référentiels communs entre les différents acteurs (PS, IPMs, ACMU etc..).



5.2.2.3.3 Solution cible pour la dématérialisation des Feuilles de soins

Les trois options suivantes ont été retenues pour la dématérialisation des feuilles de soins :

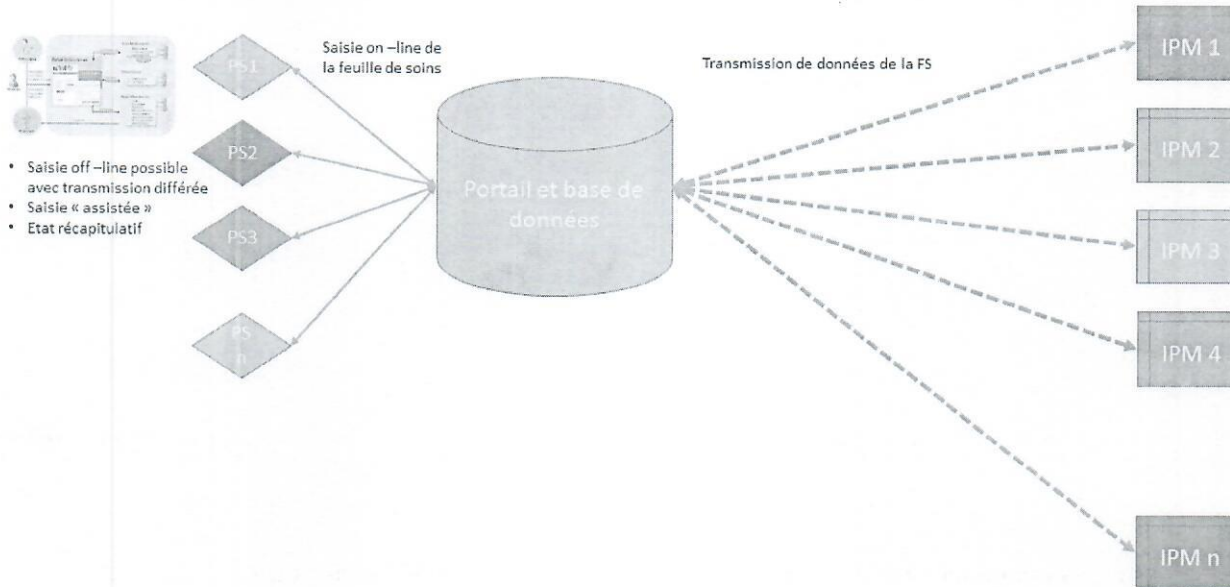
1. L'atelier de dématérialisation : il peut être vu comme une « usine » de scannage et vidéocodage des feuilles de soins papier. Les prestataires de soins, au lieu de les transmettre par courrier à l'IPM, déposent les feuilles de soins au niveau de l'atelier de dématérialisation. Ce dernier se charge de scanner et vidéocoder (lecture automatique de la feuille de soins), avant de la transmettre à l'entité destinataire au format électronique adapté.



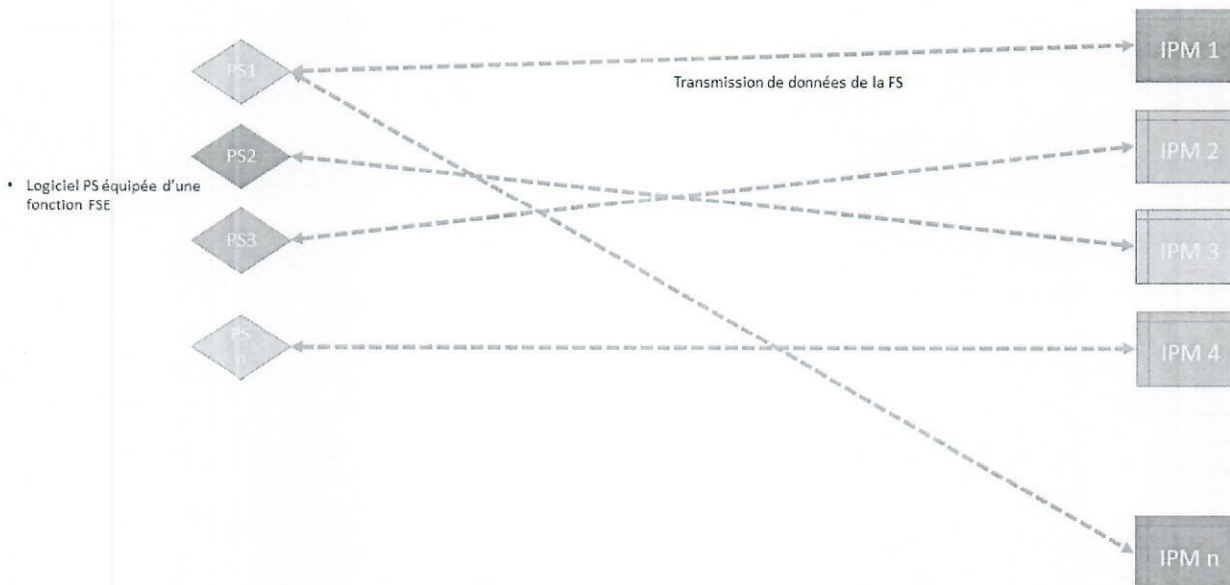


Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

2. Le portail de saisie de la FSE en ligne : le principe de fonctionnement du portail de saisie est simple : il s'agit de mettre à disposition du prestataire de soins un portail lui permettant de saisir la feuille de soins, qui sera ainsi transmise au format électronique adapté à l'entité destinatrice.



3. L'émission de FSE depuis le logiciel métier du PS : certains prestataire de soins sont équipés de logiciels métier en capacité de produire directement des feuilles de soins électroniques qui seront transmises à l'entité destinatrice.





Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

La solution cible sera une combinaison de l'ensemble de ces options qui seront complémentaires en fonction de la situation du PS :

- L'atelier de dématérialisation pourra être mis en place pour des zones géographiques reculées et pour les Prestataires de soins peu équipés en outils informatiques. Il est envisagé de positionner ces ateliers au niveau des Services régionaux. Ainsi un PS même non équipé d'outils informatiques sera en capacité de transmettre une FSE au format normé.
- Certains Prestataires de soins disposent déjà de logiciels métier en capacité de produire des FSE. Chacun de ces logiciels devra être identifié afin d'analyser les adaptations à y apporter dans le cadre de la normalisation des FSE et des flux d'échange.
- Le portail de saisie en ligne pourra être déployé en cible auprès des Prestataires de soins ne disposant pas de logiciel métier capable de produire directement des FSE, où pour lesquels les adaptations à réaliser seraient trop coûteuses.

En cible, l'ensemble des FSE seront transmises à un Concentrateur Technique de flux qui sera la plateforme centralisée de traitement des FSE.

La mise en œuvre de ces solutions nécessite au préalable, en plus des équipements informatiques :

- une mise à niveau fonctionnelle et technique des logiciels IPM pour la réception de flux ;
- une standardisation des référentiels communs entre les différents acteurs (PS, IPMs, ACMU etc..) ;
- une normalisation des pratiques de gestion au niveau des IPMs et des Prestataires de soins ;
- une normalisation des flux avec la mise en place de protocoles d'échanges entre les SI de l'émetteur de la FSE et celui du destinataire ;
- une étude des évolutions réglementaires requises quant à la valeur probante de la FSE.

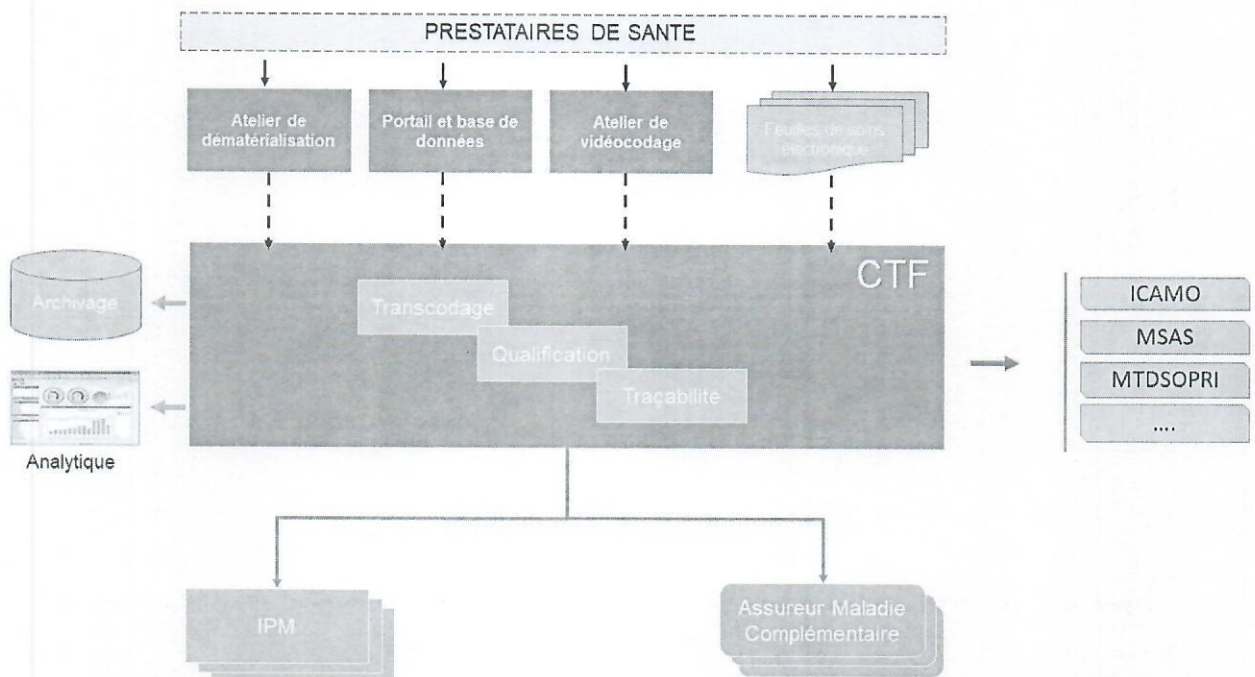


Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

5.2.2.3.4 Solution cible pour la dématérialisation des Echanges entre les différents acteurs de l'Assurance Maladie

Le concentrateur technique de flux est une plateforme d'échange entre plusieurs Systèmes d'Information. Il réceptionne et traite (qualification et transcodage) des flux électroniques (feuilles de soins électroniques) provenant de différentes plateformes avant de les router vers un ou plusieurs destinataires (IPMs, Assureur maladie, ICAMO, etc). Il permet de fiabiliser et assurer la traçabilité des flux.

Le concentrateur peut également proposer des fonctions additionnelles de stockage, archivage, et analytique des données.



Le Concentrateur Technique de Flux constituera la plateforme de centralisation et d'automatisation des échanges pour le traitement des FSE provenant de différentes sources (Atelier de dématérialisation, portail de saisie en ligne, Logiciel Prestataire de soins). Cette plateforme sera mutualisée avec celle de la CMU afin d'optimiser les coûts de mise en œuvre et simplifier les échanges de flux dans le cadre de la consolidation des données de la CMU. Elle sera hébergée au niveau de l'ADIE.

La mise en œuvre du concentrateur nécessitera en particulier :

- une normalisation des flux avec la mise en place de protocoles d'échanges entre les SI de ces différents acteurs ;
- une authentification des différents acteurs connectés au concentrateur (PS, IPM, ACMU, ICAMO, etc...).



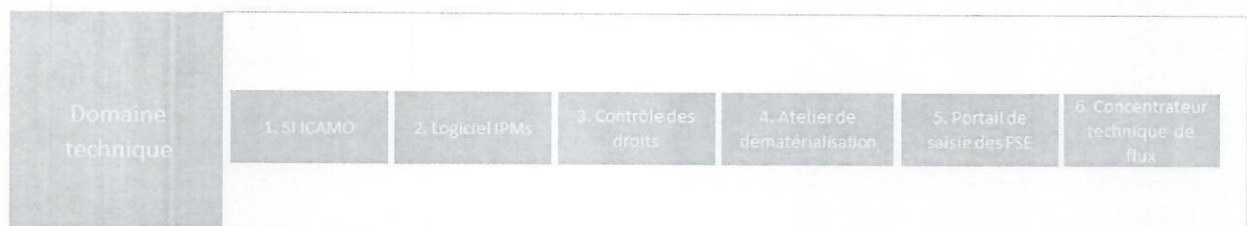
5.3 ARCHITECTURE TECHNIQUE CIBLE DU SIAMO

L'architecture technique présentée ici est davantage une vue logique de la plateforme informatique qui accueillera les solutions fonctionnelles.

La vue contient théoriquement l'environnement informatique et logiciel, ainsi que les réseaux de télécommunication et les relations entre ces différents éléments.

Les représentations graphiques utilisées illustrent, pour une meilleure compréhension, des composants techniques et des services et non une infrastructure matérielle et technique proprement dite.

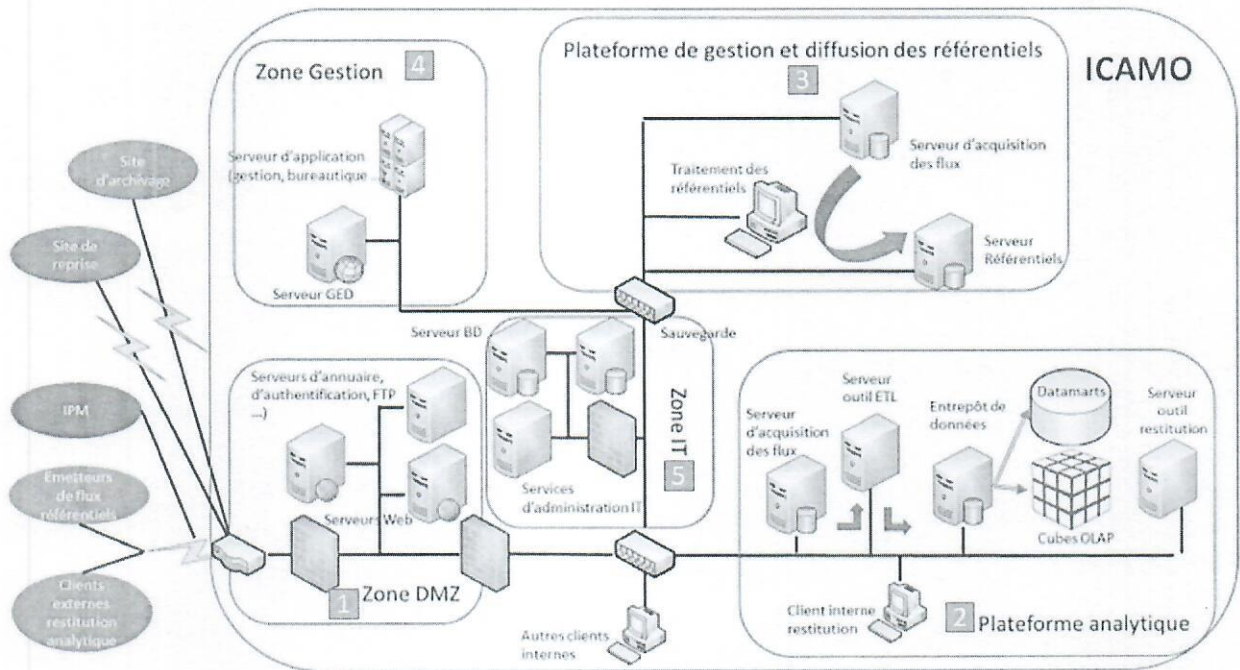
Les composantes de l'architecture technique cible du SIAMO sont présentées ci-dessous :





5.3.1 Architecture technique cible du SI de l'ICAMO

L'architecture fonctionnelle cible du SI de l'ICAMO rappelée précédemment se décline du point de vue applicatif/technique selon la représentation suivante :



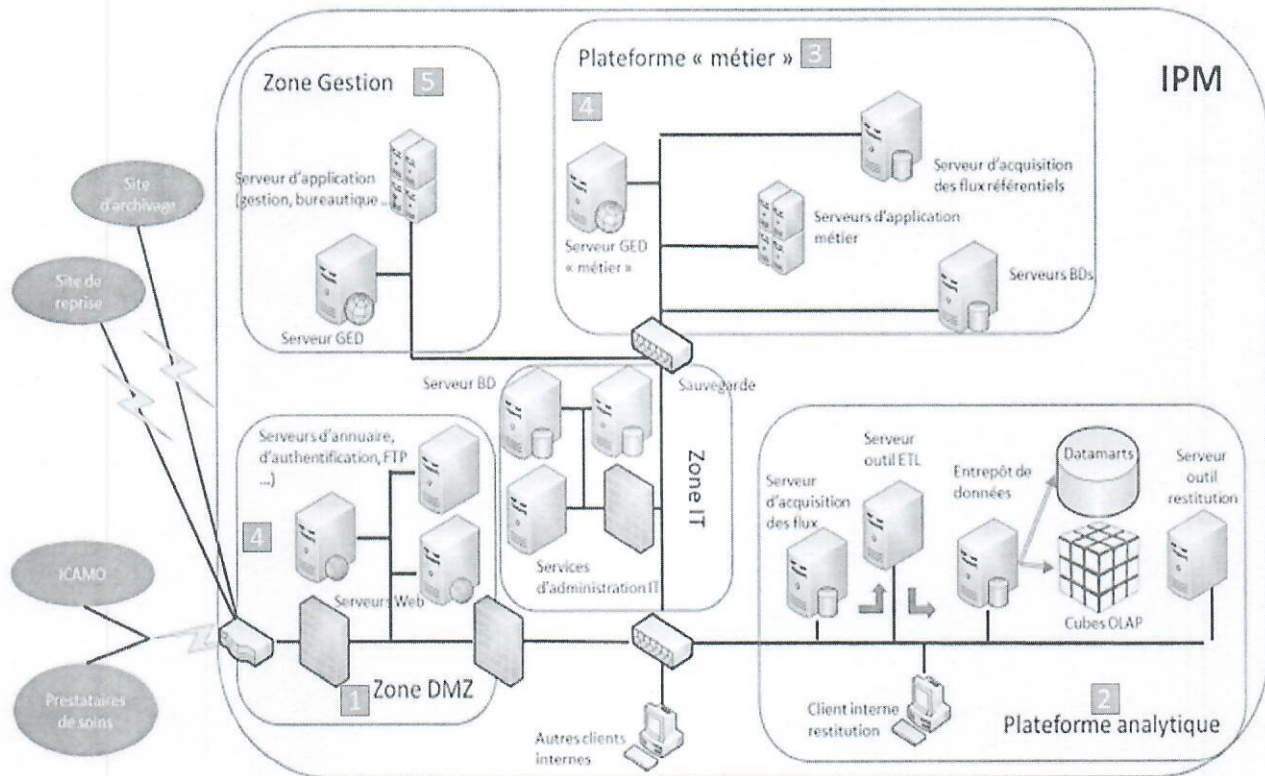
1. Une zone d'échanges électroniques (DMZ) permet de supporter la zone d'interopérabilité présentée dans l'Architecture fonctionnelle cible.
2. Une zone de Business Intelligence (plateforme analytique) qui aura vocation à supporter l'entrepôt de données et le système décisionnel.
3. Une zone de gestion et diffusion des référentiels qui permettra de supporter la solution de gestion des référentiels logés dans le SI de l'ICAMO
4. Une zone de besoins internes permettant la mise à disposition de l'ensemble des services destinés à l'ICAMO :
 - Une solution GED
 - La mise à disposition de l'analytique pour l'ICAMO et pour les IPMs
5. Une zone de solutions d'administration IT (exploitation, sécurité, sauvegarde ...) dédiée à l'administration de l'infrastructure et des services IT.
 - Un ensemble de solutions bureautiques
 - ...

Elle a vocation à gérer les problématiques de systèmes d'exploitation, de réseaux, de sécurité, de sauvegarde. Cette zone sera protégée par un firewall interne.



5.3.2 Architecture technique cible des Logiciels métier IPM

L'architecture fonctionnelle cible des logiciels IPMs rappelée précédemment se décline du point de vue applicatif/technique selon la représentation suivante :



Elle est composée de plusieurs zones :

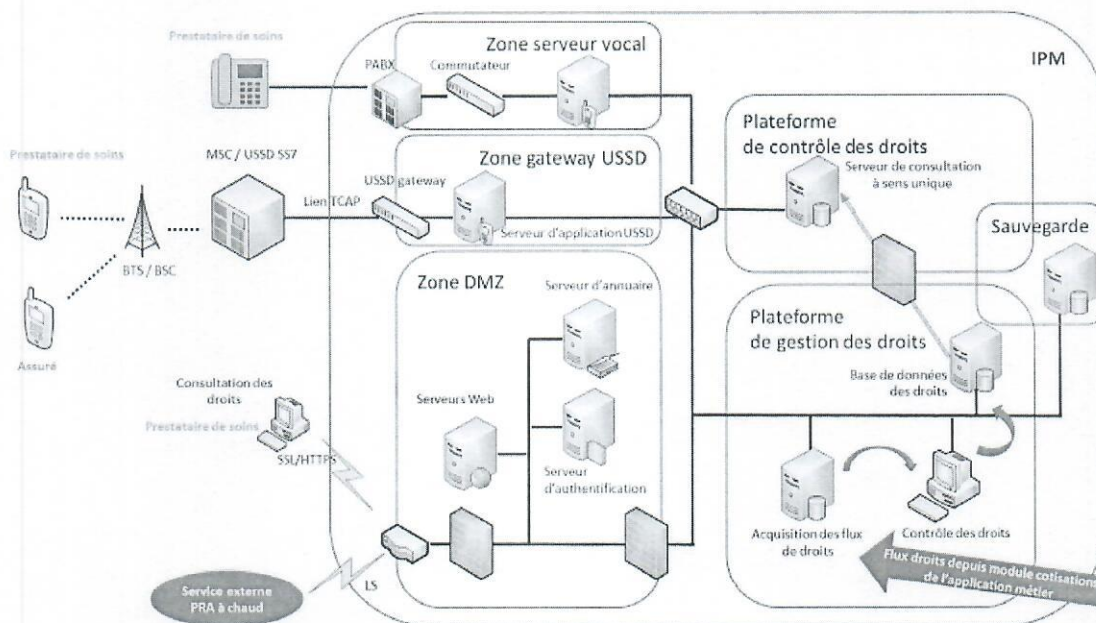
1. Une zone d'échanges électroniques (DMZ) permet de supporter la zone d'interopérabilité présentée dans l'Architecture fonctionnelle cible.
2. Une zone de Business Intelligence (plateforme analytique) qui aura vocation à supporter l'entrepôt de données et le système décisionnel.
3. Une zone de gestion des référentiels qui permettra de supporter la solution de gestion des référentiels de l'IPM.
4. Une zone destinée à supporter le portail
5. Une zone de besoins internes permettant la mise à disposition de l'ensemble des services destinés à l'IPM : Une solution GED



5.3.3 Architecture technique cible pour la dématérialisation du Contrôle des droits

5.3.3.1 SOLUTION CONTROLE DES DROITS EN LIGNE (TELESERVICES)

Le contrôle des droits est l'une des fonctions les plus critiques pour l'accès aux soins ou pour la lutte contre la fraude aux prestations. Il conviendra donc de mettre en œuvre des outils et technologies permettant de faire face à des situations dégradées.



L'architecture de contrôle des droits présentée ci-dessus est en fait la représentation du mode nominal (via internet) et de modes dégradés d'accès par téléphonie mobile et téléphonie filaire (serveur vocal). Cette architecture à mode dégradé vise à pallier aux défaillances ou absences d'accès internet satisfaisant durant une phase transitoire avant une couverture totale et performante du territoire. Dans le cas d'une IPM, il s'agira donc de greffer une passerelle USSD et un service de commutation RTC permettant d'accéder à l'information souhaitée.

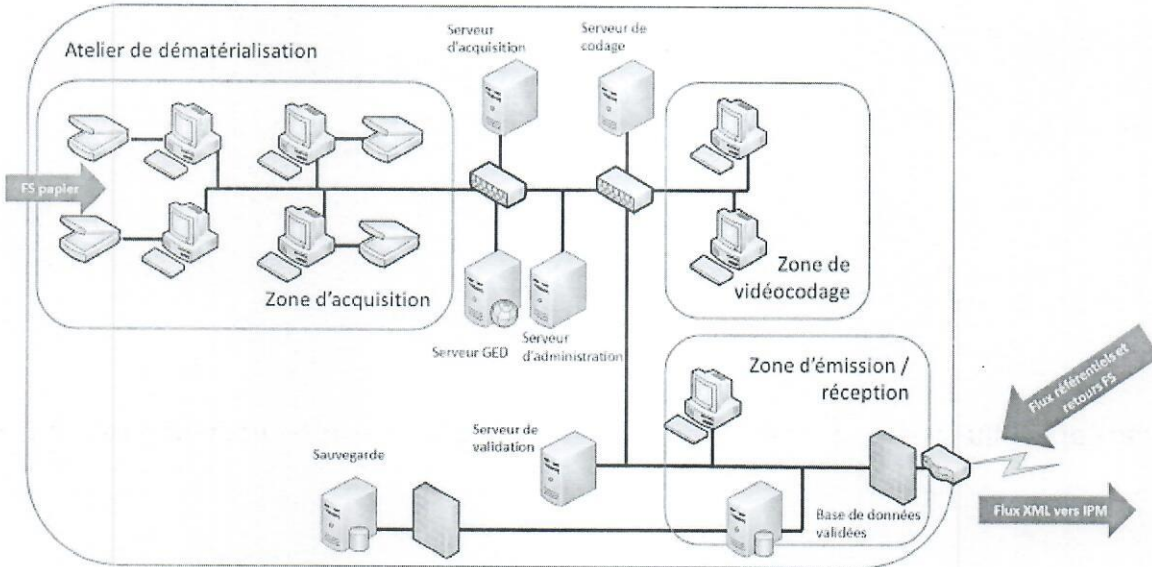
A noter que ce type de services pourrait être mutualisé.



5.3.4 Architecture technique cible pour la dématérialisation des Feuilles de soins

5.3.4.1 ATELIER DE DEMATERIALIZATION

Le recours à un atelier de dématérialisation correspond à une situation dégradée dans laquelle le prestataire de soins n'est pas équipé de technologies de l'information lui permettant d'émettre ses feuilles de soins.

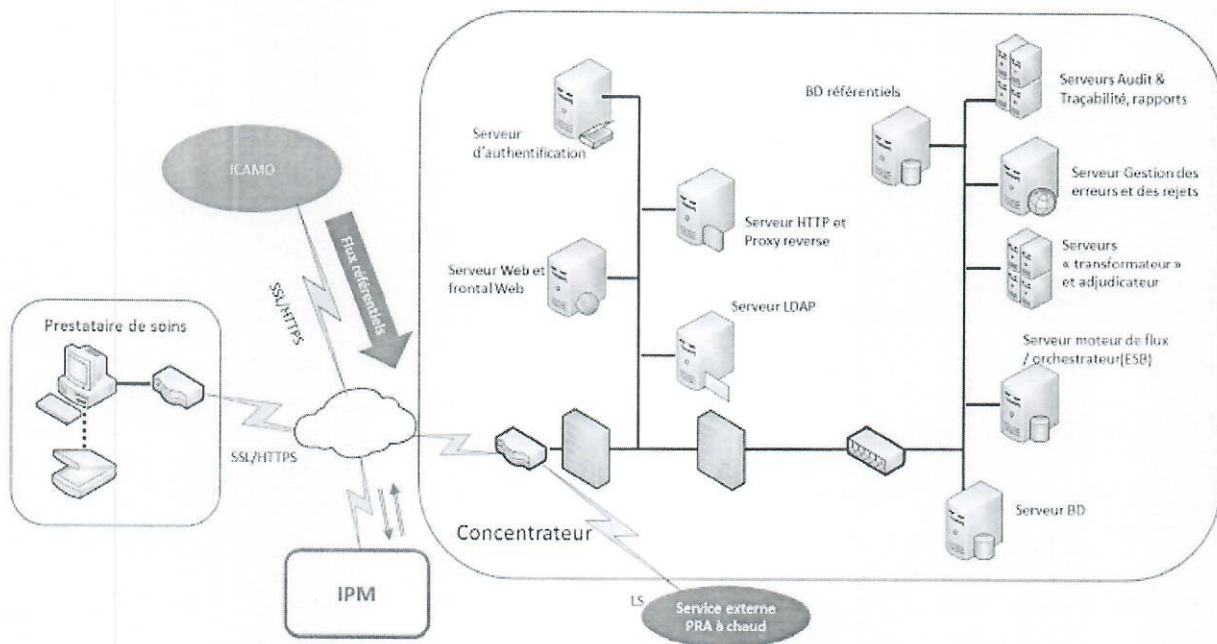


Matériellement, un atelier de dématérialisation peut se réduire à un PC équipé d'un module d'acquisition et de vidéocodage + un scanner et un routeur pour accéder à internet. C'est le volume qui va complexifier la structuration de l'architecture.



5.3.4.2 PORTAIL DE SAISIE EN LIGNE DE LA FSE

L'architecture technique d'un portail de saisie est basée sur deux éléments principaux : (i) le poste « client », situé chez le prestataire de soins, qui accède, via un protocole sécurisé, à (ii) un système d'information offrant la possibilité de saisir et de router les feuilles de soins. Ce système gère d'un côté les référentiels permettant au professionnel de santé de renseigner les feuilles de soins avec des éléments d'information cohérents, et de l'autre offre des fonctionnalités de contrôle et de routage.



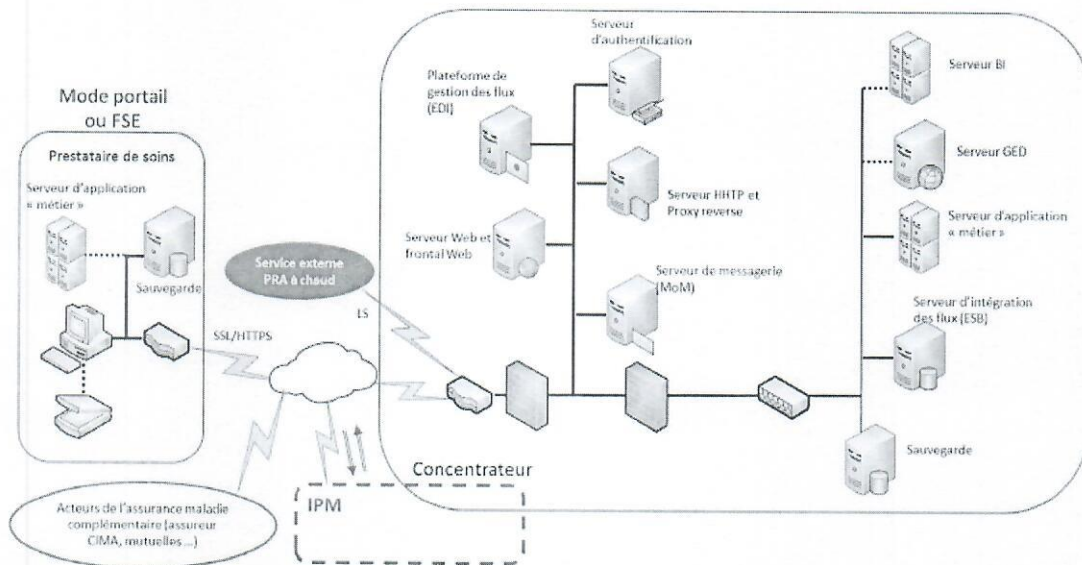
Il est souhaitable, sinon impératif, que le « client » chez le prestataire de soins puisse gérer un mode off-line et une transmission différée. De même, il est souhaitable que le module installé chez le prestataire de soins offre des fonctions d'édition d'état récapitulatif, bien que ceux-ci puissent être accessibles sur le système d'information central du portail.

Techniquement, un tel portail devra être doté d'un système permettant de garantir la continuité d'activité.



5.3.5 Architecture technique du Concentrateur de flux

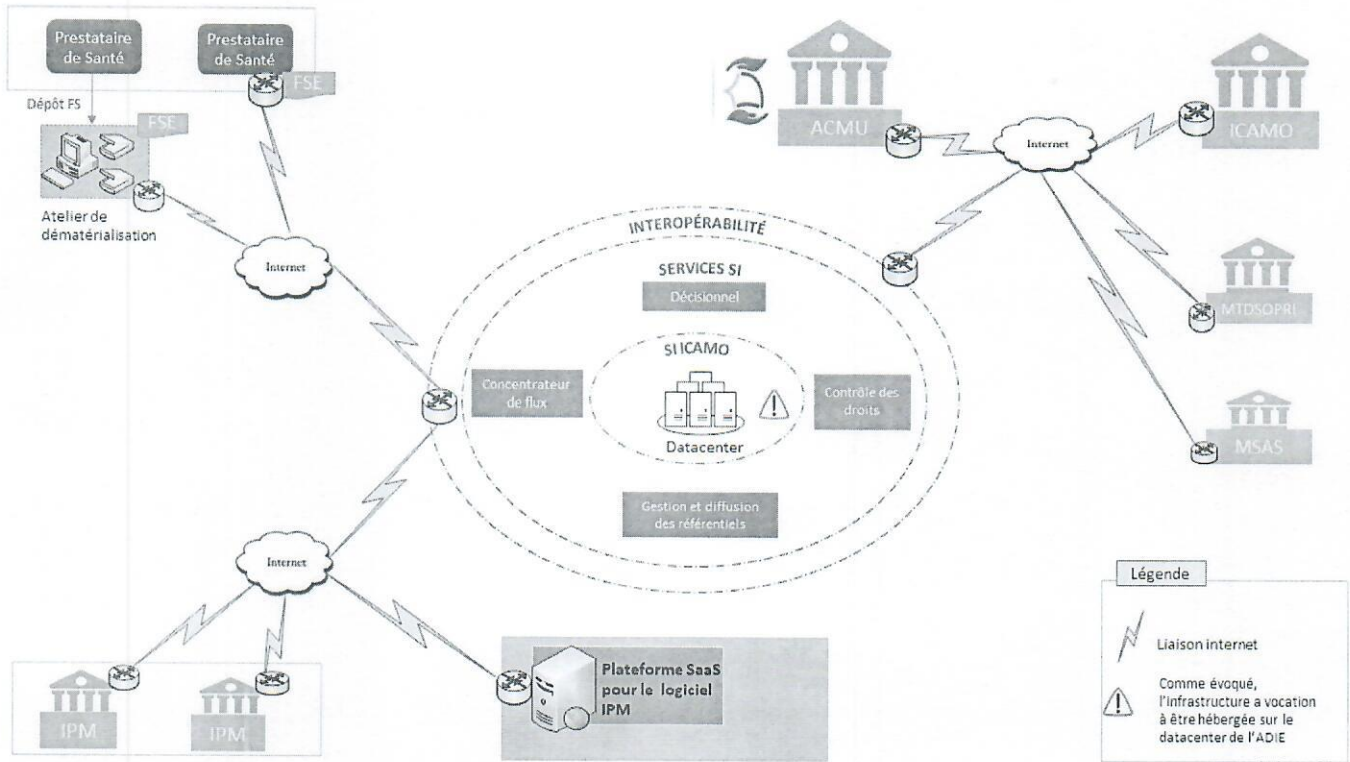
Un concentrateur de flux est basé sur des services d'orchestration, de transformation et de routage des flux. La « simplicité » des services rendus par le concentrateur et son positionnement central nécessitent par contre une infrastructure complexe, virtualisée et redondée pour garantir la continuité du service, impliquant également un service externe de reprise à chaud. Les liaisons internet doivent être de haut débit.





5.3.6 Synthèse de l'Architecture technique cible

Le schéma suivant représente, de manière simplifiée, les principaux acteurs intervenant dans le SI-AMO ainsi que les services rendus par celui-ci, de même que les modalités d'échanges réseaux, essentiellement basées sur internet.





6. PORTEFEUILLE DE PROJETS

6.1 STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR

Le SDSI de l'Assurance Maladie Obligatoire s'inscrit dans un environnement global de la couverture du risque maladie, avec la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle. En effet, la transformation que soutient le SDSI du SIAMO embrasse de multiples dimensions :

- Réglementaire tout d'abord avec la création d'un cadre référentiel et normatif plus contraignant
- Organisationnelle avec l'introduction d'un nouvel acteur de coordination, l'ICAMO
- Et enfin opérationnelle avec la dématérialisation des services notamment

Certains chantiers très opérationnels ne pourront être mis en œuvre qu'après la création du cadre réglementaire ou normatif approprié.

S'agissant d'une refonte profonde de l'AMO et de son système d'information, les budgets à mobiliser seront importants et la stratégie envisagée intègre des étapes de réflexion sur certains modèles économiques (mode SaaS, tarification au flux ...), de manière à garantir la pérennité de l'écosystème de l'AMO.

Ainsi, la feuille de route doit concilier l'action court terme et l'action moyen terme, et proposer un parcours en paliers successifs de progrès pour éviter l'effet « tunnel » et maîtriser le risque de décrochage des acteurs opérationnels.

De ce fait, la priorité doit être donnée à l'informatisation « opérationnelle » des IPMs et à l'identification d'actions simples et rapides qui peuvent illustrer des progrès visibles et peu coûteux :

- Agrément d'un logiciel métier d'ores et déjà opérationnel et qui présente les garanties d'évolutivité pour atteindre la cible
- Détermination d'un terrain d'expérimentation qui réunit l'ICAMO, des IPM volontaires et représentatives des situations pour concevoir un plan de déploiement à grande échelle de la solution retenue, en incluant les mesures d'accompagnement.
Dans le même temps il convient d'analyser la situation des IPM qui disposent d'un logiciel performant et satisfaisant pour proposer un plan d'évolution vers la cible dans le temps compatible avec les contraintes de ces organismes.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Parallèlement, le fonctionnement de l'ICAMO doit être mis en tension grâce aux technologies de l'information :

- L'identification des actions rapides et peu complexes qui pourraient apporter une valeur ajoutée immédiate tout en illustrant l'apport des technologies du numérique : par exemple la procédure d'agrément des IPM et la relation avec les entreprises.
- La question des référentiels est également une priorité qu'il convient de gérer dans le temps. La première étape consiste à établir un « état de l'art » permettant de dresser la cartographie des référentiels et des responsabilités. A partir de cette base, il sera possible de préparer les transitions nécessaires pour un partage effectif des référentiels nationaux lorsqu'ils seront disponibles.
- La mise à disposition de l'ICAMO d'un système d'information décisionnel tel que décrit dans les chapitres sur les infrastructures fonctionnelles et techniques figure également au titre des priorités, avec des paliers compte tenu de la convergence opportune avec l'Agence de la CMU.

Sur le plan des infrastructures, le besoin de mutualisation et d'externalisation est acté dans les orientations stratégiques. Les travaux avec les opérateurs susceptibles d'offrir les services correspondants à cet objectif doivent être engagés en priorité et notamment avec l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE).

L'orchestration de ces différents projets doit être placée sous la responsabilité opérationnelle de l'ICAMO qui doit en conséquence disposer de l'autorité et des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.

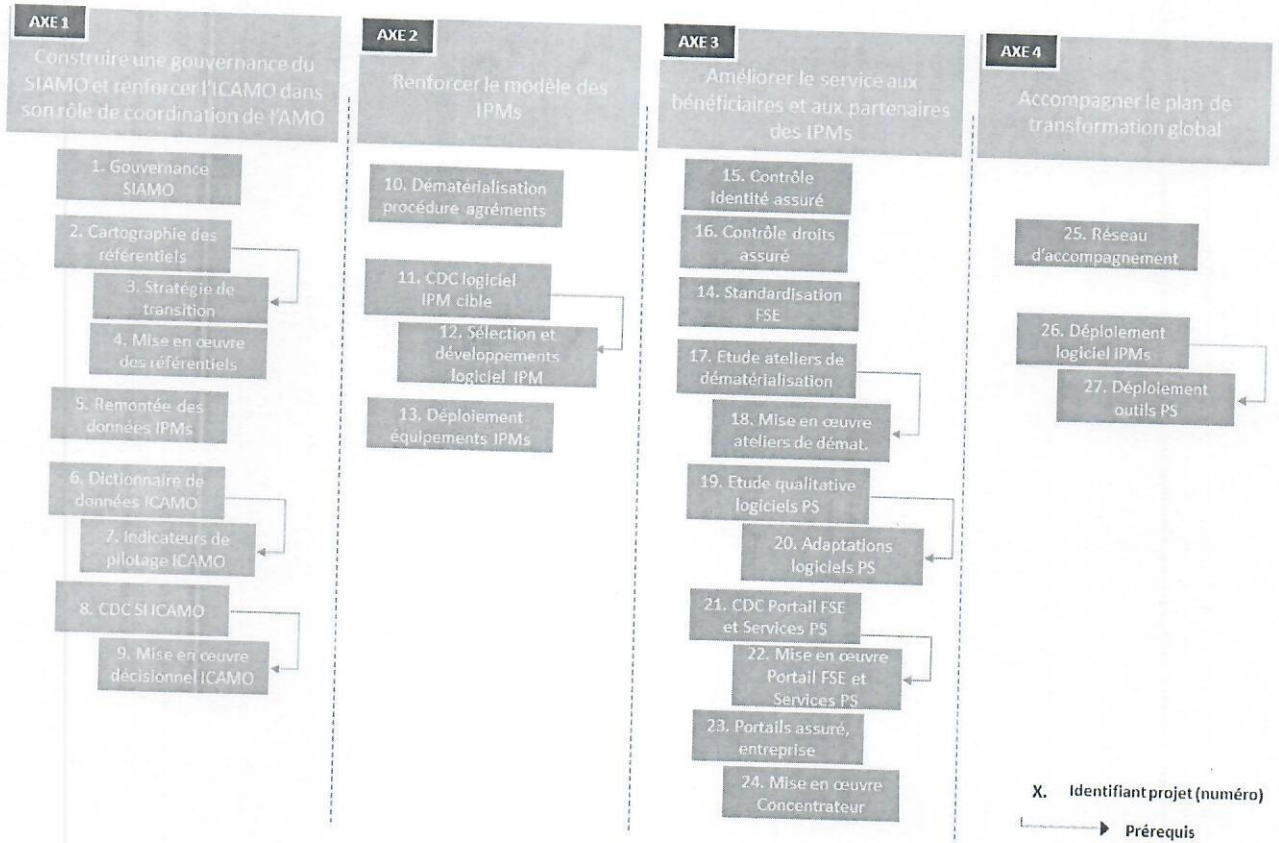


Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

6.2 PRESENTATION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

L'analyse de l'existant de l'AMO, appuyée par les orientations stratégiques du SIAMO ainsi que les différents rapports formulés sur l'existant des IPMs, a permis d'identifier plusieurs problématiques à adresser.

Ainsi, un portefeuille contenant **27 projets** a été constitué de façon à répondre à ces problématiques et a été articulé autour de quatre axes :



- AXE 1 : Construire une gouvernance du SIAMO et renforcer l'ICAMO dans son rôle de coordination de l'AMO**

Les projets définis dans cet axe ont pour objectifs, dès le démarrage des travaux, de mettre en place les instances chargées de piloter, coordonner et accompagner la mise en œuvre des différents projets du SIAMO. Cet axe regroupe également l'ensemble des projets destinés à mettre, à disposition de l'ICAMO, le Système d'Information nécessaire à l'exercice de ses missions dans le cadre de l'AMO.

Ce premier axe est corrélé au chantier organisationnel relatif au renforcement de l'ICAMO (chapitre 7.1 du document) en terme de ressources humaines, formation technique et moyens de communication.

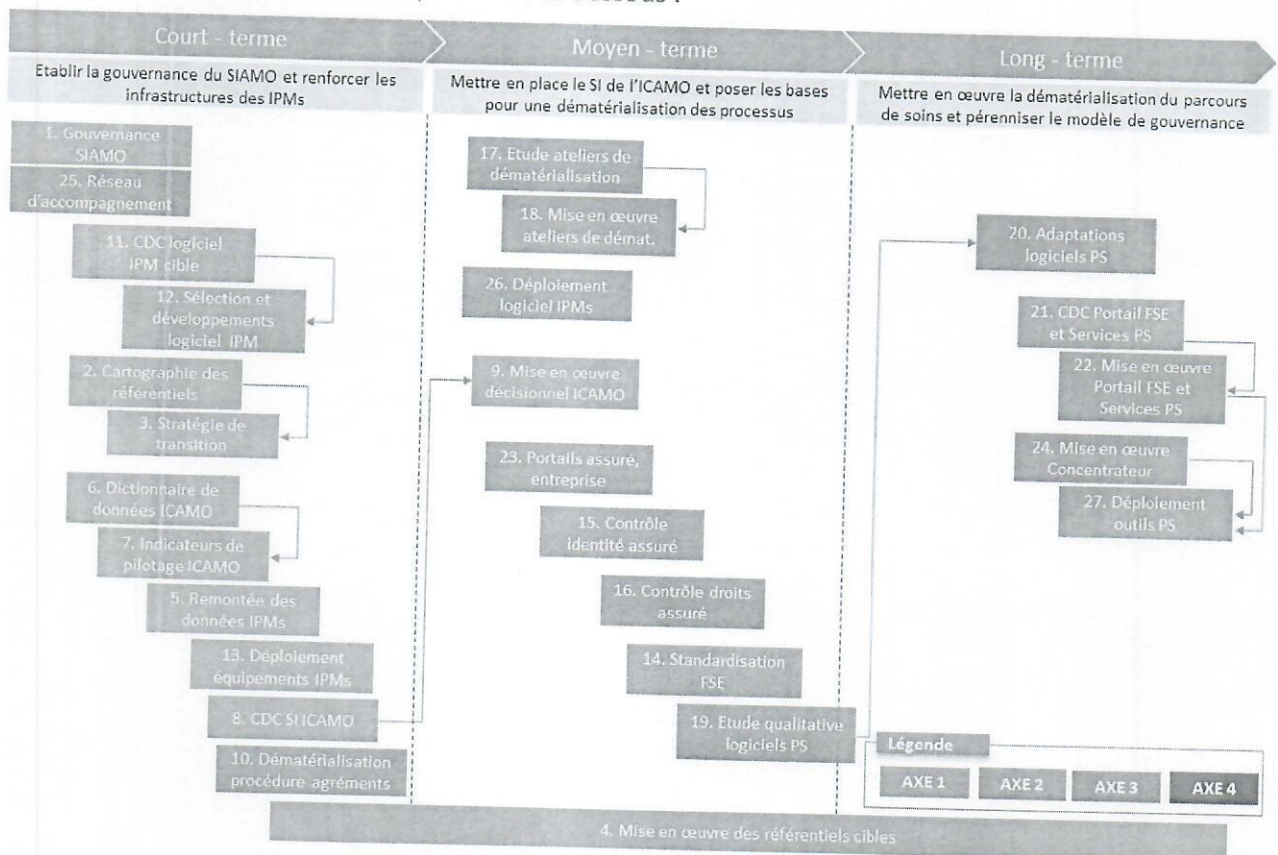


Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

- **AXE 2 : Renforcer le modèle des IPMs**
L'AXE 2 présente un ensemble de projets destinés à équiper les IPMs de services et infrastructures matérielles et logicielles nécessaires pour renforcer l'efficacité de leurs processus.
Cet axe 2 doit être mené en parallèle du chantier organisationnel relatif au renforcement du modèle des IPMs grâce à la formalisation et à l'uniformisation des pratiques.
- **AXE 3 : Améliorer le service aux bénéficiaires et aux partenaires de l'AMO**
Les projets définis dans l'AXE 3 sont relatifs à la fiabilisation et à l'optimisation du parcours de soins aussi bien pour le bénéficiaire, le Prestataire de soins que pour l'IPM. Les problématiques liées à la dématérialisation des processus y sont en particulier adressées.
- **AXE 4 : Accompagner le plan de transformation global**
Les trois premiers axes du portefeuille de projets étaient consacrés à l'élaboration d'un ensemble de services et outils destinés aux différents acteurs de l'AMO. L'AXE 4 a pour objet la mise en place des dispositifs et moyens d'accompagnement au déploiement de ces différents services et outils.

Une feuille de route a été déclinée pour ordonnancer les 27 projets du portefeuille à court, moyen, long terme et s'étend sur **42 mois**.

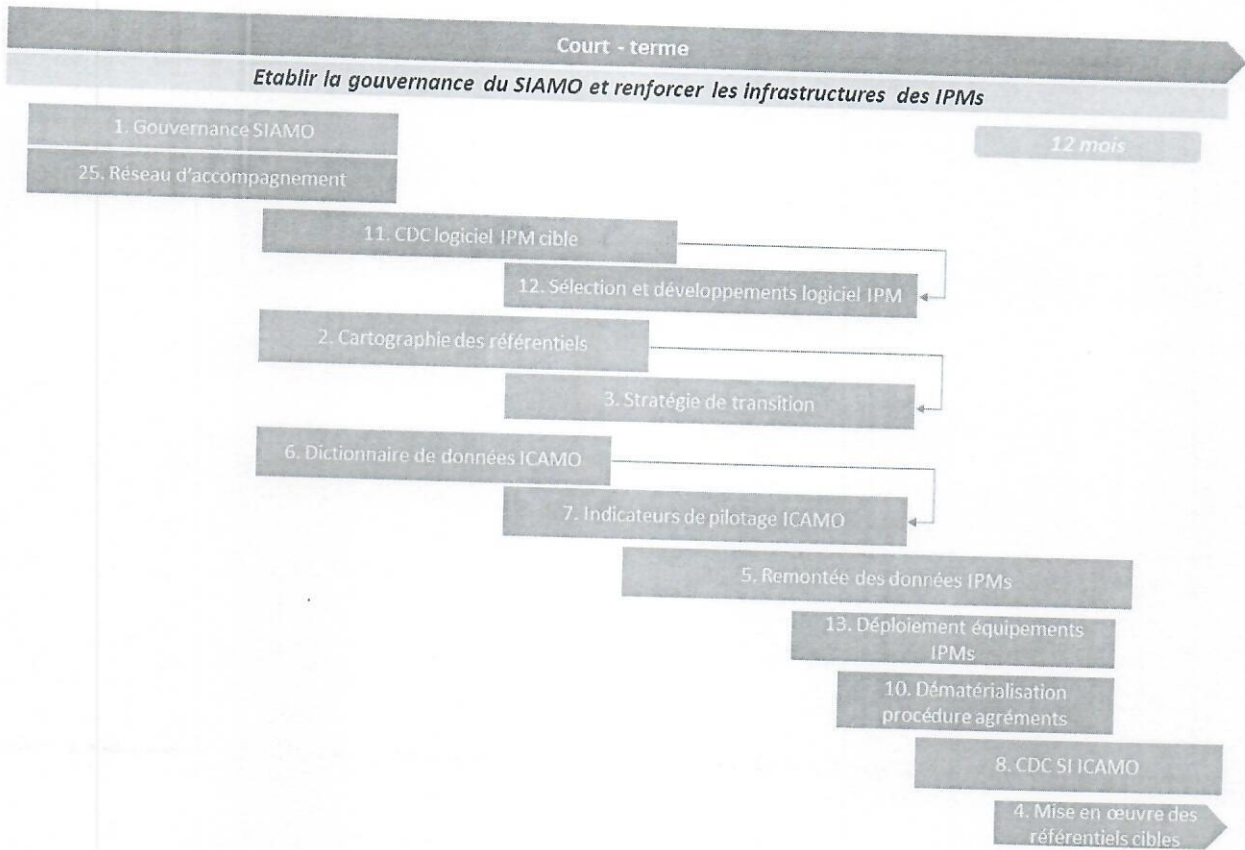
Cette feuille de route globale est présentée ci-dessous :





6.3 FEUILLE DE ROUTE A COURT TERME

La feuille de route à court terme est constituée des 13 projets présentés ci-dessous :





Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

6.3.1 Description des projets à Court terme

Projet 1. Définition et mise en place de la gouvernance du SIAMO

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de mettre en place une instance inter-régimes, opérationnelle et permanente, en charge de piloter et coordonner l'ensemble des projets du présent Schéma Directeur Informatique.
- Prérequis :
 - Recrutement du RSI de l'ICAMO
- Description du projet : L'instance de gouvernance du SIAMO aura pour missions :
 - de coordonner et d'apporter de la visibilité sur l'ensemble des projets Système d'Information définis dans le cadre de la mise en œuvre du SIAMO
 - de piloter plus spécifiquement les sujets liés à l'interopérabilité du SIAMO : Interopérabilité entre les systèmes applicatifs du SIAMO (plateformes des Prestataires de santé, logiciel des IPMs, SI de l'ICAMO) et Interopérabilité avec les SI des autres acteurs de la Protection Sociale (plateformes du SIGICMU, SI CSS/IPRES, etc).

Ces travaux concerneront notamment la définition des normes d'échanges de flux et l'authentification des systèmes applicatifs communiquant avec le SIAMO.
 - de piloter les projets liés à la mise en œuvre des référentiels partagés.

Il est important de veiller à ce que tous les acteurs de l'AMO soient représentés au niveau de cette instance qui devra accompagner l'ensemble des projets du SIAMO.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Novembre 2017
- Durée : 24 mois
- Gouvernance : Gouvernance inter-régimes incluant les différents acteurs de l'AMO
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - IPM
 - ACMU
 - CSS/IPRES
 - ADIE
- Moyens de mise en œuvre du projet : réunions, ateliers, AMOA
- Coût de mise en œuvre : 54 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 25. Mise en place d'un réseau d'accompagnement des acteurs de l'AMO

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de mettre en place un réseau d'experts chargé de mener différentes actions destinées à accompagner la transformation globale de l'AMO du Sénégal.
- Prérequis : Opérationnalisation de l'ICAMO avec l'installation de l'équipe complète
- Description du projet : Ce réseau d'accompagnement pérenne sera au cœur du plan de transformation de l'AMO. Il aura pour rôle de créer une dynamique d'ensemble autour de la stratégie de transformation de l'AMO.
 - Suivi d'avancement et coordination des différents projets
 - Animation de sessions de communication et d'échange réguliers portant sur les différents projets de l'AMO.
 - Accompagnement au changement pour les différents acteurs impactés
 - Contribution active aux campagnes de communication

Le réseau sera constitué de représentants des différents acteurs de l'AMO et de la PS. Il devra être actif dans toutes les régions du territoire national.

En parallèle, la mise sur pied d'un site internet pour l'ICAMO est fortement recommandée. Il permettra notamment de dynamiser la communication autour des activités du réseau.

En attendant l'élaboration des référentiels cible, le site internet pourra être exploité pour centraliser et partager les référentiels existants à destination des acteurs de l'AMO.

- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Novembre 2017
- Durée : 3 mois
- Gouvernance : Gouvernance inter-régime
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA, intégrateur à sélectionner pour la mise en place du site internet de l'ICAMO
- Coût de mise en œuvre : 31,25 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 11. Elaboration du cahier des charges du logiciel IPM cible

- **Objectifs** : Ce projet a pour objectifs de formaliser les besoins fonctionnels et techniques relatifs au logiciel IPM, dans le but de sélectionner l'outil cible à déployer au niveau des IPMs.
 - **Prérequis** :
 - Recrutement du Responsable des Systèmes d'Informations de l'ICAMO (Projet 4)
 - **Description du projet** : Le cahier des charges pour le logiciel IPM devra être élaboré en collaboration avec un échantillon représentatif d'IPMs. Il devra décrire :
 - Les processus de gestion actuels et cibles inhérents aux activités des IPMs
 - Les exigences fonctionnelles attendues de l'outil (fonctionnalités à mettre en œuvre dans le logiciel)
 - Les exigences techniques attendues de l'outil (niveau de service, technologies mises en œuvre, normes à respecter, etc)
 - Les spécificités attendues pour un fonctionnement du logiciel en mode Saas
- Le volet interopérabilité du logiciel devra également être spécifié :
- Interopérabilité avec le SI de l'ICAMO
 - Interopérabilité avec les plateformes de dématérialisation des Feuilles de soins
- **Points d'attention** : Dans la démarche d'élaboration du cahier des charges, il est indispensable de prévoir une phase de recueil des besoins auprès des utilisateurs finaux (personnel des IPMs) qui joueront le rôle de Maîtrise d'Ouvrage.
 - **Priorité** : 1
 - **Démarrage de la mise en œuvre** : Novembre 2017
 - **Durée** : 2 mois
 - **Gouvernance** : Chef de projet (RSI ICAMO)
 - **Acteurs impliqués** :
 - ICAMO
 - MTD SOPRI
 - IPM
 - **Moyens de mise en œuvre du projet** : AMOA
 - **Coût de mise en œuvre** : 15 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 12. Sélection et développement du logiciel IPM cible

- **Objectifs :** Ce projet a pour objectifs de dérouler le processus de sélection du logiciel métier à déployer au niveau des IPMs et de suivre les développements nécessaires à la mise en œuvre effective de l'outil.
- **Prérequis :**
 - Projet 11 : Rédaction du cahier des charges du logiciel métier IPM
 - Elaboration de manuels de procédure en vue de normaliser les pratiques au niveau des IPMs
- **Description du projet :** La sélection de l'outil devra se faire par un processus d'appel d'offre sur la base du cahier des charges élaboré. Les candidats devront justifier des aptitudes de leur logiciel à répondre aux besoins exprimés par les IPMs à travers les exigences fonctionnelles et techniques.

Une fois le logiciel sélectionné, une phase de déploiement expérimentale pourra être démarrée avec un échantillon d'IPMs représentatif, sur les fonctionnalités standards du logiciel. Cette phase expérimentale permettra un démarrage rapide qui donnera ensuite lieu à des retours d'expérience importants pour la généralisation du déploiement.

En parallèle, l'éditeur sera tenu de procéder aux développements nécessaires à la remise à niveau du logiciel pour atteindre la couverture fonctionnelle et technique cible. La couverture des besoins exprimés dans le cahier des charges sera ensuite validée en réalisant une recette fonctionnelle de l'outil. L'équipe en charge de la qualification du logiciel devra être constituée à la fois d'utilisateurs finaux et d'équipes de l'ICAMO.
- **Points d'attention :** La lourdeur administrative des processus de sélection et d'accréditation peut ralentir son déroulement. Il est donc nécessaire de veiller à les rendre les plus efficaces possible.
- **Priorité :** 1
- **Démarrage de mise en œuvre :** Janvier 2018
- **Durée :** 9 mois
- **Gouvernance :** Chef de projet (RSI ICAMO)
- **Acteurs impliqués :**
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - IPM
- **Moyens de mise en œuvre du projet :** AMOA (recensement, CdC, suivi déploiement, contrôle), intégrateur
- **Coût de mise en œuvre :** 15 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 2. Elaboration de la cartographie des référentiels nationaux et leurs autorités de Tutelle

- Objectifs : L'objectif de ce projet est de réaliser un état des lieux de l'environnement existant afin d'orienter les travaux à mener pour mettre en œuvre des différents référentiels nationaux nécessaires.
- Description du projet : L'état des lieux à réaliser doit s'appuyer sur les orientations fournies dans le cadre de l'élaboration du présent SDSI : cartographie des référentiels préconisés et leurs autorités de Tutelle.
A travers la démarche suivante, le projet doit aboutir à une cartographie détaillée des référentiels existants et des référentiels cibles avec :
 - le recensement des référentiels existants
 - l'état d'avancement des initiatives actuellement en cours au niveau des différents acteurs de la Protection Sociale et des autorités de Tutelle
 - l'analyse des forces et limites des référentiels existants et des initiatives en cours
 - la définition des objectifs et la description macroscopique des données à prévoir dans le référentiel
 - les autorités de Tutelle en charge de la mise en œuvre et de l'administration du référentiel
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Janvier 2018
- Durée : 2 mois
- Gouvernance : Chef de projet ICAMO
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - ACMU
 - PS
 - IPM
 - CSS/IPRES
- Moyens de mise en œuvre du projet : réunions, AMOA
- Coût de mise en œuvre : 13,5 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 3. Définition de la stratégie et des cahiers des charges en vue de la transition vers les référentiels nationaux

- Objectifs : L'objectif du projet est de définir et formaliser, avec les autorités de Tutelle, la stratégie globale de mise en œuvre ainsi que les cahiers des charges pour la mise en œuvre de chacun des référentiels nationaux cible.
- Prérequis :
 - Projet 2 : Elaboration de la cartographie des référentiels nationaux et leurs autorités de Tutelle
- Description du projet : La stratégie de mise en œuvre des référentiels est globale et pourra s'appliquer à l'ensemble des référentiels à mettre en œuvre, quelle que soit leur autorité de Tutelle. Ce plan de mise en œuvre décrira :
 - les acteurs à impliquer dans la construction du référentiel
 - le cadre règlementaire encadrant la gestion de ces référentiels nationaux
 - les prérequis organisationnels et techniques à la mise en œuvre
 - les moyens humains, financiers et technologiques nécessaires
 - les données à administrer dans le référentiel
 - la codification des données du référentiel
 - les modalités de gestion et les plans de communication
 - le jalonnement dans le temps pour la mise en oeuvre des référentiels
 - le planning de mise en œuvre des référentiels

Les référentiels qui ne sont pas sous la tutelle de l'ICAMO devront faire l'objet d'un suivi par celle-ci. Les modalités de collaboration devront être définies avec les autorités de Tutelle afin de mettre en place les actions de coordination entre les différents acteurs impliqués.

Du point de vue des IPMs, le modèle de transition depuis les bases de données actuelles vers les référentiels cibles doivent être définies. Il s'agira de préciser pour chacun des référentiels :

- Les modalités de purge des bases actuelles et leur archivage
- Les modalités de chargement des bases à partir du nouveau référentiel
- etc



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

- Points d'attention : Ce type de projet, par nature, est particulièrement long à aboutir, du fait de son caractère stratégique et du cadre réglementaire qui reste à définir. L'ICAMO devra être particulièrement vigilante au suivi des travaux liés aux référentiels qui ne sont pas sous sa tutelle.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Mars 2018
- Durée : 4 mois
- Gouvernance : Gouvernance inter-régimes incluant les différents acteurs impliqués
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - ACMU
 - PS
 - IPM
 - CSS/IPRES
- Moyens de mise en œuvre du projet : réunions, AMOA
- Coût de mise en œuvre : 29,25 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 6. Définition du dictionnaire des données spécifiques à l'ICAMO et à la Tutelle

- Objectifs : Dans le cadre de la mutualisation des outils décisionnels de l'ICAMO et de l'ACMU, l'ICAMO doit définir son dictionnaire de données afin de permettre à l'ACMU d'en distinguer les spécificités dans le lot des données traitées.
- Prérequis :
 - Résultats des travaux relatifs au dictionnaire des données de l'ACMU
- Description du projet : Le dictionnaire des données recense l'ensemble des données manipulées dans l'environnement de données propre à l'ICAMO. Il constitue le vocabulaire commun à l'organisation et devient de fait un prérequis à l'élaboration des indicateurs de pilotage nécessaires aux activités de l'ICAMO et de la Tutelle. Ce travail de recensement devra être effectué en collaboration avec l'ACMU puisqu'il existe des similitudes entre les vocabulaires de la CMU et de l'AMO. Un chantier a déjà été initié par l'ACMU en vue de la constitution du dictionnaire de données pour la CMU ; il convient donc pour l'ICAMO de capitaliser sur ces travaux afin de formuler ses propres spécificités en terme de données à gérer au niveau de la base.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Janvier 2018
- Durée : 2 mois
- Gouvernance : Chef de projet (RSI et Direction ICAMO)
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - ACMU
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : Réunions, AMOA, consultant
- Coût de mise en œuvre : 9 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 7. Définition des indicateurs nécessaires aux activités de l'ICAMO et de la Tutelle

- Objectifs : Dans le cadre de leurs activités de coordination et de pilotage de l'AMO, il est prévu de mettre à disposition de l'ICAMO et de la Tutelle, des tableaux de bord constitués de différents indicateurs. Ce projet a pour objet de définir les besoins de l'ICAMO et de la Tutelle en terme d'indicateurs.
- Prérequis :
 - Définition du dictionnaire des données de l'ICAMO et de la Tutelle (Projet 6)
- Description du projet : Les indicateurs permettront d'évaluer et de piloter l'activité des IPMs et de l'AMO de façon plus globale. Pour répondre aux besoins, ils devront notamment s'aligner sur les différents axes stratégiques définis pour l'AMO.
Ces indicateurs locaux et nationaux pourront être de différentes natures :
 - indicateurs relatifs à la situation financière des IPMs (montants des dettes, montants des recettes et des dépenses, etc.)
 - indicateurs liés aux entreprises adhérentes et aux bénéficiaires
 - indicateurs relatifs au niveau de couverture des bénéficiaires
 - indicateurs relatifs aux prestations médicales servies aux bénéficiaires
 - indicateurs relatifs à l'efficacité opérationnelle des IPMs (respect des processus normés et des règles de gestion définies par l'ICAMO et la Tutelle)
 - etc...
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Mars 2018
- Durée : 2 mois
- Gouvernance : Chef de projet (RSI et Direction ICAMO)
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - ACMU
- Moyens de mise en œuvre du projet : Réunions, AMOA, consultant
- Coût de mise en œuvre : 13,5 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 5. Définition et mise en oeuvre d'un modèle de remontée des informations des IPMs vers l'ICAMO

- Objectifs : L'objectif de ce projet est de définir et mettre en place, de façon progressive, un mécanisme de remontée périodique des données des IPMs vers l'ICAMO, quel que soit leur niveau d'informatisation.
- Prérequis :
 - Définition exhaustive des données attendues par l'ICAMO et la Tutelle
 - Capacité et moyens pour l'ICAMO de traiter les données reçues des IPMs
- Description du projet : Ce projet permettra aux IPMs et à l'ICAMO de se familiariser aux mécanismes de remontée et de traitement des données, en préparation à la mise en oeuvre du SI cible de l'ICAMO. Les actions à mener dans le cadre du projet sont les suivantes :
 - Réaliser et déployer pour l'ICAMO un mini-outil décisionnel transitoire. Il s'agira pour l'ICAMO de développer rapidement un modèle de traitement des données remontées par les IPMs. Ce modèle pourra ensuite être reconduit à plus grande échelle lors de la bascule vers le système décisionnel cible.
 - Catégoriser les IPMs recensées en fonction de leur niveau d'informatisation et leur capacité à produire les données attendues par l'ICAMO et la Tutelle. En fonction de la situation de l'IPM, définir un mécanisme de remontée des données : remontée manuelle, automatisée, semi-automatisée, etc.
 - Sensibiliser les IPMs et rendre effectif au plus tôt ces mécanismes en commençant par un échantillon représentatif d'IPMs
- Points d'attention : Il est important de rester vigilant sur le caractère temporaire et transitoire de l'outil décisionnel, afin de ne pas perdre de vue le système décisionnel cible.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en oeuvre : Avril 2018
- Durée : 6 mois
- Gouvernance : Chef de projet (RSI ICAMO)
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - IPM
- Moyens de mise en oeuvre du projet : Réunions, AMOA, BD, outil BI, matériel, prestataire
- Coût de mise en oeuvre : 19,5 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 13. Recensement des besoins et déploiement des équipements informatiques au niveau des IPMs

- **Objectifs** : Ce projet a pour objectifs d'apporter une assistance aux IPMs pour pallier le problème de l'obsolescence technologique de leurs équipements informatiques. Il s'agira plus précisément de recenser et d'accompagner les IPMs pour lesquelles un support est nécessaire pour l'acquisition d'équipements informatiques adaptés aux nouveaux outils.
 - **Prérequis** :
 - Recensement des IPMs agréées au Sénégal
 - **Description du projet** : La mise à disposition d'équipements informatiques à minima constitue un prérequis à l'accès au logiciel métier cible pour toutes les IPMs. En fonction de chaque IPM, les types d'équipements suivants pourront être nécessaires :
 - Ordinateurs et serveurs
 - Outils de bureautique
 - Solutions de sauvegarde et d'archivage
 - Accès à un réseau internet de qualité
- Les équipements à acquérir seront de type 'légers' puisqu'il est fortement recommandé de s'orienter vers une centralisation et une mutualisation des infrastructures et de leur administration (logiciel métier IPM en mode Saas).
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet sont les suivantes :
- définir les critères de priorisation des IPMs en fonction de leur niveau d'équipement actuel et de leurs moyens financiers
 - procéder au recensement des besoins et à la priorisation des IPMs en fonction des critères définis
 - procéder à une estimation budgétaire des coûts d'acquisition et de déploiement de ces infrastructures
 - réaliser un plan d'acquisition et de déploiement progressif des infrastructures par région et selon les priorités et le budget alloué
- **Points d'attention** : Il est nécessaire de corréliser les plannings de déploiement du logiciel IPM et des équipements informatiques.
 - **Priorité** : 1
 - **Démarrage de la mise en œuvre** : Février 2018
 - **Durée** : 9 mois
 - **Gouvernance** : Chef de projet (Direction ICAMO)
 - **Acteurs impliqués** :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - IPM
 - ADIE



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA (recensement, CdC, suivi déploiement, contrôle)
- Coût de mise en œuvre : 395 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 10. Dématérialisation des procédures de demande et de suivi de la délivrance des agréments aux IPMs

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de renforcer l'efficacité des procédures de demande d'agrément par les IPMs et de délivrance des agréments par le MTDSOPRI.
 - Description du projet : Le projet doit aboutir à la mise sur pied d'un outil de télé-services permettant de répondre aux fonctions suivantes :
 - Pour les IPMs : déposer et suivre un dossier de demande d'agrément en ligne (ou un renouvellement)
 - Pour le MTDSOPRI : traiter un dossier de demande d'agrément en ligne et publier la liste des agréments accordés
- Le projet devra suivre les étapes suivantes :
- Elaboration d'un cahier des charges décrivant les exigences fonctionnelles et techniques
 - Définition et mise en œuvre de la solution
- Recommandation : Il semble opportun pour le MTDSOPRI d'analyser l'option d'un hébergement de cet outil au niveau de la plateforme de l'ADIE.
 - Priorité : 1
 - Démarrage de la mise en œuvre : Mai 2018
 - Durée : 2 mois
 - Gouvernance : Chef de projet (Direction de la Protection Sociale)
 - Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - IPM
 - ADIE
 - Moyens de mise en œuvre du projet : Consultant / intégrateur, équipements, licences, AMOA et réunions
 - Coût de mise en œuvre : 19,5 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 8. Elaboration des cahiers des charges pour le SI de l'ICAMO

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de formaliser les besoins fonctionnels et techniques relatifs au SI de l'ICAMO, dans le but de sélectionner les outils cibles à déployer.
- Prérequis :
 - Recrutement du Responsable des Systèmes d'Informations de l'ICAMO
 - Définition des modalités de collaboration avec l'ACMU
- Description du projet : Le cahier des charges pour le SI décisionnel de l'ICAMO devra être élaboré de façon conjointe avec l'ACMU dans l'objectif de sélectionner un outil commun aux deux organisations. Il devra décrire :
 - Les processus de gestion cible inhérents aux activités de l'ICAMO
 - Les exigences fonctionnelles attendues de l'outil (fonctionnalités à mettre en œuvre dans le SI pour l'ICAMO)
 - Les exigences techniques attendues de l'outil (niveau de service, technologies à mettre en œuvre, normes à respecter, etc)
 - Le volet interopérabilité du système avec les besoins en terme d'interfaces

L'ADIE, en tant qu'hébergeur de l'outil en cible, devra être fortement impliquée dans la définition des exigences techniques notamment.

Les besoins vis-à-vis de l'outil de gestion des référentiels devront également être formulés dans un cahier des charges.
- Points d'attention : Dans la démarche d'élaboration du cahier des charges, il est nécessaire de prévoir une phase de recueil des besoins auprès des utilisateurs finaux et des différents acteurs amenés à interagir avec le futur SI.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Août 2018
- Durée : 3 mois
- Gouvernance :
 - Chefs de projet : CSI ACMU et RSI ICAMO
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - ACMU
 - ADIE
 - AUTRES ACTEURS DE LA PS
- Moyens de mise en œuvre du projet : consultants référentiels, consultants décisionnels
- Coût de mise en œuvre : 33,75 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations
Professionnelles et des Relations avec les Institutions

CC BY



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 4. Mise en œuvre des référentiels cibles

- Objectifs : L'objectif du projet est la mise en œuvre effective des référentiels cible qui va s'appuyer sur des outils informatiques adaptés.
- Prérequis :
 - Projet 3 : Définition de la stratégie et des cahiers des charges en vue de la transition vers les référentiels nationaux
- Description du projet : Chaque autorité de Tutelle devra sélectionner et mettre en œuvre un outil pour l'administration de ses référentiels. Cette sélection devra impérativement être basée sur les spécifications formulées dans la stratégie de transition et le cahier des charges.
Lors de la mise en œuvre, il sera important de s'appuyer sur l'ADIE afin de veiller au respect des normes technologiques et recommandations de celle-ci.
La plateforme de l'ADIE constitue par ailleurs une solution d'hébergement à exploiter en priorité dans le cadre de la mise en œuvre des référentiels nationaux.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Septembre 2018
- Durée : échelonnement à prévoir sur la durée de mise en œuvre du SDSI
- Gouvernance : Gouvernance inter-régimes incluant les différents acteurs impliqués
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - ACMU
 - PS
 - IPM
 - CSS/IPRES
- Moyens de mise en œuvre du projet : licence (BD, outils web ...), prestataire (dvt, intégration), matériels
- Coût de mise en œuvre : 27 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

6.3.2 Hypothèses d'estimation des coûts de mise en œuvre

TJM = Taux Journalier Moyen

N° Projet	Désignation projet	Hypothèses/Quantification	Coût du projet
1	Définition et mise en place de la gouvernance du SIAMO	Prestataire AMOA 5 H/J par mois soit environs 120 H/J TJM 450 kF Matériel: N/A Appli / logiciel: N/A Frais de fonctionnement	54
25	Mise en œuvre d'un réseau d'accompagnement des acteurs AMO (y compris site internet ICAMO)	Prestataire AMOA: 45 H/J (TJM 450 kF) Intégrateur: 15 MF Hébergement du site : 0,2 MF par an	31,25
11	Elaboration du CdC du logiciel IPM cible	Prestataire AMOA: 15 MF	15
12	Sélection et développement du logiciel IPM	Prestataire AMOA: 35 H/J TJM 450 kF	15
2	Elaboration de la cartographie des référentiels nationaux et leurs autorités de Tutelle	Prestataire conseil: 30 H/J TJM 450 kF Matériel: N/A Appli / logiciel: N/A Frais de fonctionnement	13,5
3	Définition de la stratégie de transition vers les référentiels nationaux	Prestataire conseil: 65 H/J TJM 450 kF Matériel: N/A Appli / logiciel: N/A Frais de fonctionnement	29,25
6	Définition du dictionnaire des données	Prestataire conseil: 20 H/J (450 kF)	9
7	Définition des indicateurs nécessaires aux	Prestataire conseil: 30 H/J (450 kF)	13,5
5	Définition et mise en œuvre d'un modèle de remontée des informations des IPMs vers l'ICAMO	Prestataire AMOA/AMOE 13 MF Appli / logiciel: 1,5 MF (base open source) Matériel: 5 MF Frais de fonctionnement	19,5
13	Recensement des besoins et déploiement des équipements informatiques au niveau des IPMs	Base 50 IPMs AMOA CdC, contrôle: 100 H/J (TJM 450 kF) Equipement: 250 MF Licence: 100 MF	395
10	Dématérialisation de la procédure d'agrément des IPM	Prestataire (AMOA/AMOE): 11 MF Licence: 3,5 MF Equipement: 5 MF	19,5
8	Elaboration des cahiers des charges fonctionnel et technique pour le SI de l'ICAMO (décisionnel et gestion des référentiels)	Prestataire CdC décisionnel : 30 H/J Prestataire CdC référentiels: 45 H/J TJM = 450 kF	33,75
4	Mise en œuvre du référentiel cible	Projet mutualisé avec la CMU Prestataire AMOA: 60 H/J TJM 450 kF	27
TOTAL			675,25



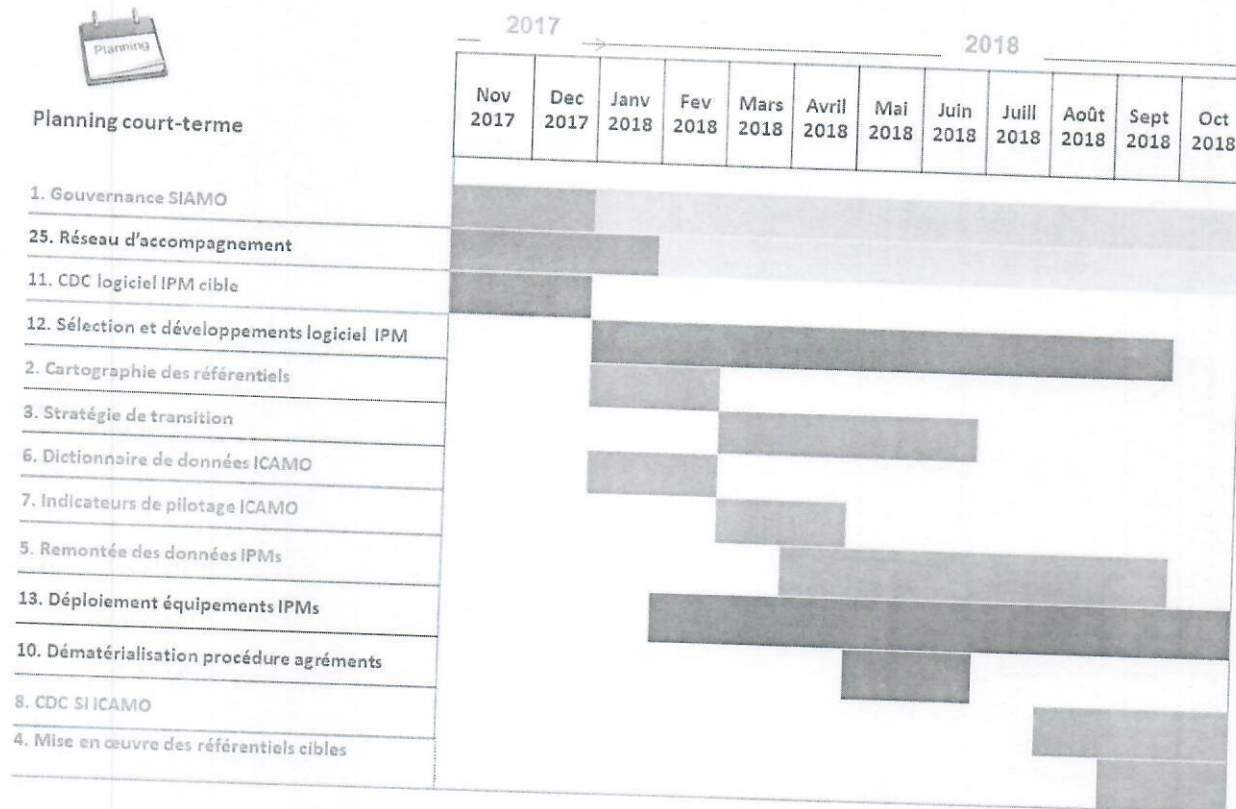
Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

6.3.3 Planning de mise en œuvre à Court terme

Le planning de mise en œuvre des projets à court-terme est décliné ci-dessous :



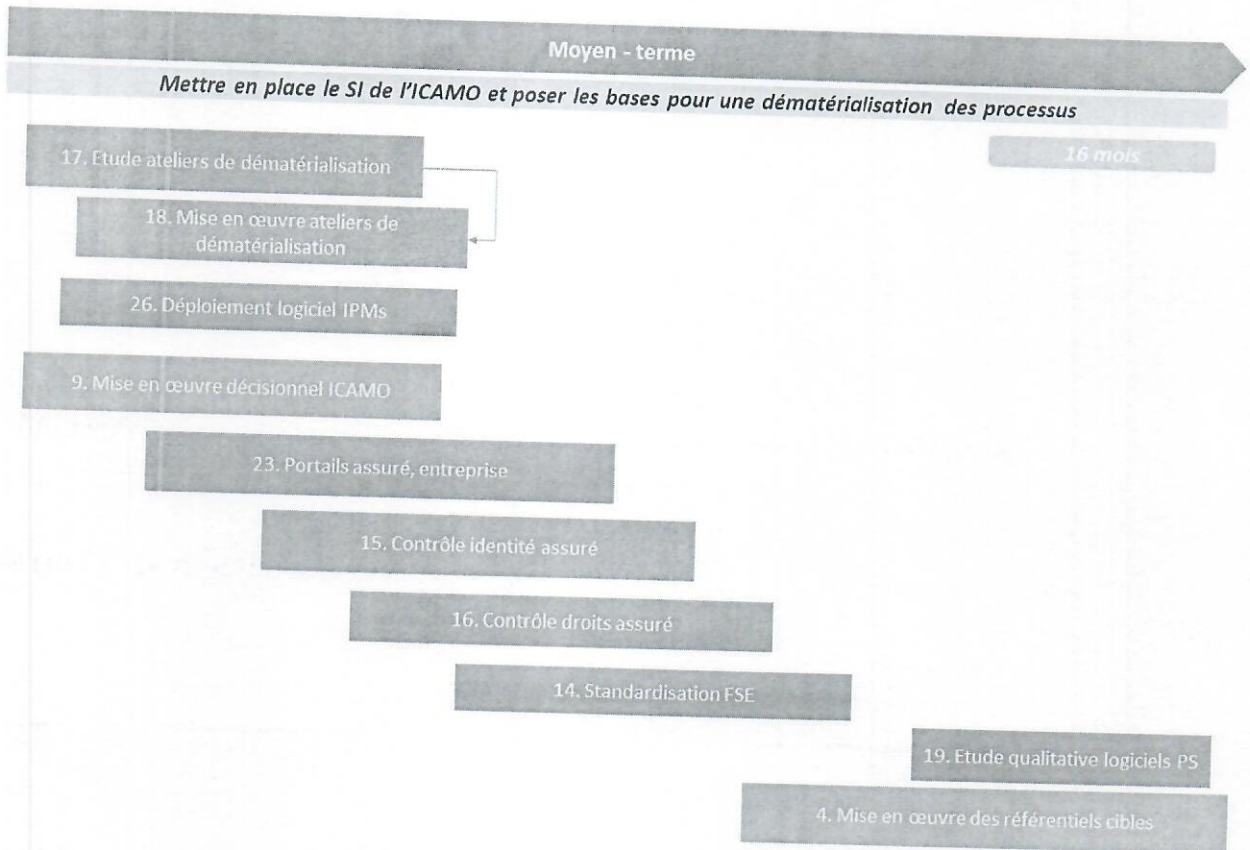
Planning court-terme





6.4 FEUILLE DE ROUTE A MOYEN TERME

La feuille de route à Moyen terme est constituée des 10 projets présentés ci-dessous :





6.4.1 Description des projets à Moyen terme

Projet 26. Déploiement du logiciel IPM et conduite du changement

- Objectifs du projet : Ce projet porte sur l'installation du logiciel cible accrédité au niveau des IPMs, qui doit s'accompagner d'une préparation des utilisateurs aux changements induits.
- Pré-requis :
 - Projet 12 : Sélection et développement du logiciel IPM cible
 - Projet 13 : Recensement des besoins et déploiement des équipements informatiques au niveau des IPMs
- Description du projet : Ce projet consiste en un vaste programme qui devra s'étaler sur une durée à déterminer notamment en fonction du nombre d'IPMs à équiper, de leur situation géographique, des moyens financiers à mobiliser.

Plusieurs actions seront ainsi à mener :

1. Recenser et prioriser les IPMs à équiper par zone géographique. Les critères de priorisation devront être fonction :
 - de la qualité des infrastructures matérielles et logicielles dont dispose l'IPM
 - des capacités financières plus ou moins importantes de l'IPM
 - du nombre de bénéficiaires gérés par l'IPM
 2. Elaborer le plan de déploiement global du logiciel en définissant d'abord un ensemble « expérimental » avec des IPM volontaires et représentatives, pour ensuite établir le modèle futur de déploiement. Ce modèle de déploiement devra décrire :
 - l'estimation des coûts de mise en œuvre
 - le planning de mise en œuvre en fonction de la priorisation des IPMs, etc.
 - les prérequis à l'installation du logiciel au niveau des IPMs (équipements réseaux et informatiques)
 3. Elaborer le plan de conduite du changement :
 - communication auprès des IPMs
 - formation des utilisateurs
 - exploitation des guides de procédures
 4. Elaborer un plan d'accompagnement spécifique destiné aux IPMs déjà équipées d'un logiciel, en vue d'une transition vers le nouveau logiciel. Les IPMs qui sont dans cette configuration devront disposer d'un délai défini pour leur permettre de migrer vers le nouveau logiciel.
- Priorité : 2
 - Démarrage de la mise en œuvre : Novembre 2018
 - Durée : 6 mois
 - Gouvernance : Chef de projet (ICAMO)
 - Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA
 - Coût de mise en œuvre : 348,75 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations
Professionnelles et des Relations avec les Institutions



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 17. Etude d'opportunité et cahier des charges pour la mise en place des Ateliers de dématérialisation

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs d'analyser et mesurer la faisabilité et la valeur ajoutée de la mise en place d'ateliers de dématérialisation dans les zones géographiques éloignées. Si l'opportunité est confirmée, un cahier des charges devra ensuite être élaboré en vue de formaliser les besoins.

- Prérequis :

- Recensement des PS sur les zones géographiques ciblées

- Description du projet : Dans le cadre du présent Schéma Directeur, les ateliers de dématérialisation ont été identifiés comme étant une solution pouvant répondre efficacement et à court terme au besoin de dématérialiser les feuilles de soins. En revanche, il a été indiqué que dans la pratique, cette option n'avait d'intérêt que dans des zones géographiques éloignées où les PS sont très faiblement équipés en matériel informatique.

Il est donc nécessaire de mener une étude plus approfondie visant à confirmer l'opportunité de mettre en place ces ateliers. Leur rentabilité sera fonction :

- du nombre d'ateliers à mettre en place par région
- du nombre potentiel de feuilles de soins à traiter au niveau de l'atelier dans chaque région
- du coût et du délai de mise en œuvre d'un atelier

Suite à l'étude d'opportunité, un cahier des charges pourra être élaboré en vue d'un appel à candidature pour la fourniture et l'installation des infrastructures matérielles et logicielles requises. Le cahier des charges devra indiquer :

- les zones géographiques ciblées
- la nature et le nombre d'infrastructures souhaitées
- les modalités de déploiement
- les conditions de formation du personnel, etc.

Point d'attention : Il est important de noter que ces Ateliers de dématérialisation constituent une solution transitoire en vue de l'émission des FSE. Ils tendront à disparaître au fur et à mesure que les PS vont être équipés de la solution cible (Projet 25).

- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Novembre 2018
- Durée : 3 mois
- Gouvernance :
 - Chef de projet (RSI ICAMO)



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA
- Coût de mise en œuvre : 27 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 18. Suivi de la mise en œuvre des Ateliers de dématérialisation

- Objectifs : Ce projet fait suite au projet 17. Il est relatif à l'installation effective des ateliers de dématérialisation en vue de l'émission des FSE pour les PS encore insuffisamment équipés.
 - Prérequis :
 - Projet 17 : Etude d'opportunité et cahier des charges pour la mise en place des Ateliers de dématérialisation
 - Description du projet : Ce projet consiste pour l'ICAMO à piloter l'installation des ateliers de dématérialisation conformément aux modalités indiquées dans le CDC. Il s'agira de :
 - Mettre en place les prérequis à l'opérationnalisation des ateliers (locaux, recrutement et formation du personnel, etc)
 - Définir et piloter le plan de déploiement par zone géographique
 - Suivre l'effectivité du fonctionnement des ateliers
- L'ICAMO pourra également fournir un accompagnement aux PS en mettant en place des actions de coordination avec les autres projets SI ayant également un lien avec le traitement des FSE :
- Normalisation de la FSE
 - Installation du logiciel IPM cible qui devra être en capacité de réceptionner et traiter les FSE
 - Mise en place de la plateforme centralisée de traitement des flux de la CMU incluant ceux de l'AMO (Concentrateur)
- Priorité : 2
 - Démarrage de la mise en œuvre : Février 2019
 - Durée : 6 mois
 - Gouvernance :
 - RSI ICAMO et PS
 - Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - PS
 - ACMU
 - Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA, intégrateur
 - Coût de mise en œuvre : 85 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 9. Mise en œuvre de l'outil décisionnel pour l'ICAMO

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de préparer et piloter la mise en œuvre de l'outil décisionnel pour l'ICAMO.
- Prérequis :
 - Projet 8 : Rédaction du cahier des charges pour l'ICAMO
 - Définition des modalités de collaboration avec l'ACMU
- Description du projet : La sélection de l'outil devra être effectuée de façon conjointe avec l'ACMU. Elle se fera sur la base du cahier des charges élaboré, afin de retenir la solution la mieux adaptée aux besoins exprimés par l'ACMU et par l'ICAMO.

Une fois l'outil déterminé, l'ICAMO devra ensuite être intégrée aux instances de pilotage du projet. Elle devra également intervenir tout le long du projet en tant que Maître d'Ouvrage pour veiller à la prise en compte des besoins qui lui sont spécifiques.

L'ADIE, en tant qu'hébergeur, devra être fortement impliquée dans l'implémentation de l'outil notamment pour veiller au respect des normes techniques requises.

- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : Novembre 2018
- Durée : 6 mois
- Gouvernance : Chefs de projet : CSI ACMU et RSI ICAMO
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - ACMU
 - ADIE
 - AUTRES ACTEURS DE LA PS
- Moyens de mise en œuvre du projet : intégrateur, AMOA
- Coût de mise en œuvre : 27 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 23. Développement de téléservices destinés aux Entreprises et aux Assurés

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de définir les besoins et les modalités de mise en place de portails de services en ligne pour les adhérents (entreprises) et bénéficiaires des IPMs.
- Prérequis :
 - Recrutement du Responsable des Systèmes d'Informations de l'ICAMO
- Description du projet : La mise à disposition d'un portail constitue un service à forte valeur ajoutée pour les entreprises adhérentes, les bénéficiaires. Il s'agit de leur mettre à disposition un espace client permettant à l'entreprise adhérente et au participant de consulter sa situation vis-à-vis de l'IPM : état des cotisations dues par l'entreprise ou le bénéficiaire, état des quote-parts dues par le bénéficiaire, etc.

Ces portails constituent un moyen pour les entreprises et les bénéficiaires de dématérialiser le suivi de leur situation auprès de l'IPM. Le présent projet pourra s'appuyer sur des initiatives existantes notamment les portails adhérent/participant déjà déployés au niveau des logiciels IPMs.

Le projet devra respecter les étapes suivantes :

- Elaboration d'un cahier des charges (qui pourra être inclu au cahier des charges du logiciel IPM cible)
 - Mise en œuvre de l'outil
 - Déploiement et conduite du changement auprès des IPM, Adhérents et Participants
-
- Priorité : 2
 - Démarrage de la mise en œuvre : Février 2019
 - Durée : 6 mois
 - Gouvernance : RSI ICAMO et IPMs
 - Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - IPM
 - Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA, intégrateur
 - Coût de mise en œuvre : 81 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 15. Mise en œuvre du contrôle de l'identité des bénéficiaires par la biométrie

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de fiabiliser le contrôle de l'identité des bénéficiaires durant le parcours de soins en utilisant un système d'identification/authentification biométrique.
- Prérequis :
 - Accès à la carte CEDEAO pour les citoyens sénégalais et à la Carte CMU pour les ressortissants étrangers
 - Capacité à accéder à une réplique de la base de données de la DAF
- Description du projet : Le projet comporte deux volets :
 - L'immatriculation des bénéficiaires de l'AMO au niveau des IPMs de rattachement par le NIN (Carte CEDEAO pour les citoyens sénégalais et Carte CMU pour les ressortissants étrangers). L'utilisation du Matricule de solde propre à l'entreprise adhérente reste toutefois maintenue.

L'immatriculation du bénéficiaire nécessite un accès en consultation aux données biométriques de la DAF pour un contrôle de validité de la carte et une mise à jour des données du bénéficiaire.
 - La mise en œuvre, dans le cadre du parcours de soins, du contrôle d'identité via les terminaux biométriques. Ce second volet est commun à l'AMO et la CMU ; il est fortement corrélé au projet d'équipement des PS en terminaux et systèmes biométriques, dont le porteur est l'ACMU.
- Points d'attention : Le second volet de ce projet est dépendant du calendrier de mise en œuvre du projet biométrique de l'ACMU.
- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Mai 2019
- Durée : 6 mois
- Gouvernance :
 - Gouvernance inter-régime
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA, équipements, licences
- Coût de mise en œuvre : 18 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 16. Suivi de la mise en œuvre de la solution de télé-services pour le contrôle des droits

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de dématérialiser et fiabiliser le contrôle des droits des bénéficiaires durant le parcours de soins, en s'appuyant sur les solutions de télé-services en cours de mise en œuvre pour la CMU.
- Prérequis :
 - Equipement des IPMs en logiciels métier
- Description du projet : Le projet de mise en œuvre de cette plateforme de contrôle des droits est porté par l'ACMU. Il est en revanche indispensable que l'ICAMO soit impliquée au plus tôt afin de suivre l'évolution du projet et la prise en compte des spécificités de l'AMO.
En particulier, il sera nécessaire de définir les modalités d'accès aux droits des bénéficiaires de chaque IPM (accès direct ou accès via un serveur de droits intermédiaire).
- Points d'attention : La planification de ce projet dépend de la feuille de route du programme SIGICMU.
- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Novembre 2018
- Durée : 9 mois
- Gouvernance :
 - Gouvernance inter-régime
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA, intégrateur, équipements, licences
- Coût de mise en œuvre : 205 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 14. Standardisation de la Feuille de soins électronique

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de standardiser et définir les modalités d'usage de la FSE par l'ensemble des acteurs de l'Assurance Maladie.
 - Prérequis :
 - Définition du cadre réglementaire relatif à la valeur probante de la FSE
 - Description du projet : De façon globale, la question de la FSE relève avant tout d'une problématique majeure : la définition du cadre réglementaire relatif à la valeur probante de la FSE. Ainsi, les problématiques suivantes devront être traitées :
 - la confidentialité et la protection des données personnelles du bénéficiaire
 - la signature électronique de la FSE par le Prestataire de soins et le bénéficiaire
- Sur un volet purement SI, le projet doit permettre de définir :
- le format et la structure de la FSE
 - les données contenues dans la FSE
 - les normes et formats d'échanges de flux
- Points d'attention : Un tel projet de normalisation peut être long à aboutir du fait du cadre réglementaire à définir mais aussi des nombreux acteurs impliqués.
- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Février 2019
- Durée : 12 mois
- Gouvernance :
 - Instance inter-régime
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA
- Coût de mise en œuvre : 27 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 19. Etude qualitative des logiciels des Prestataires de Soins pour l'émission native des Feuilles de soins électroniques

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs d'identifier les logiciels des PS en capacité d'émettre des feuilles de soins électroniques, et de définir les modalités d'activation de ces fonctionnalités dans le logiciel.
- Prérequis :
 - Cartographie des PS sur le territoire
- Description du projet : Les actions suivantes seront à mener :
 - Etablir une cartographie des logiciels les plus utilisés par les PS
 - Réaliser une analyse fonctionnelle et technique de chaque logiciel pour déterminer ses capacités à émettre des FSE
 - Effectuer une estimation macroscopique des coûts de mise en œuvre des fonctionnalités d'émission d'une FSE depuis chaque logiciel identifié

Ces différentes étapes permettront de confirmer ou d'infirmer la pertinence et la valeur ajoutée d'une émission des FSE depuis les logiciels des PS.

- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Décembre 2019
- Durée : 6 mois
- Gouvernance : Chef de projet (MSAS) avec une implication forte de l'ICAMO
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA
- Coût de mise en œuvre : 45 millions de FCFA



6.4.2 Hypothèses d'estimation des coûts de mise en œuvre

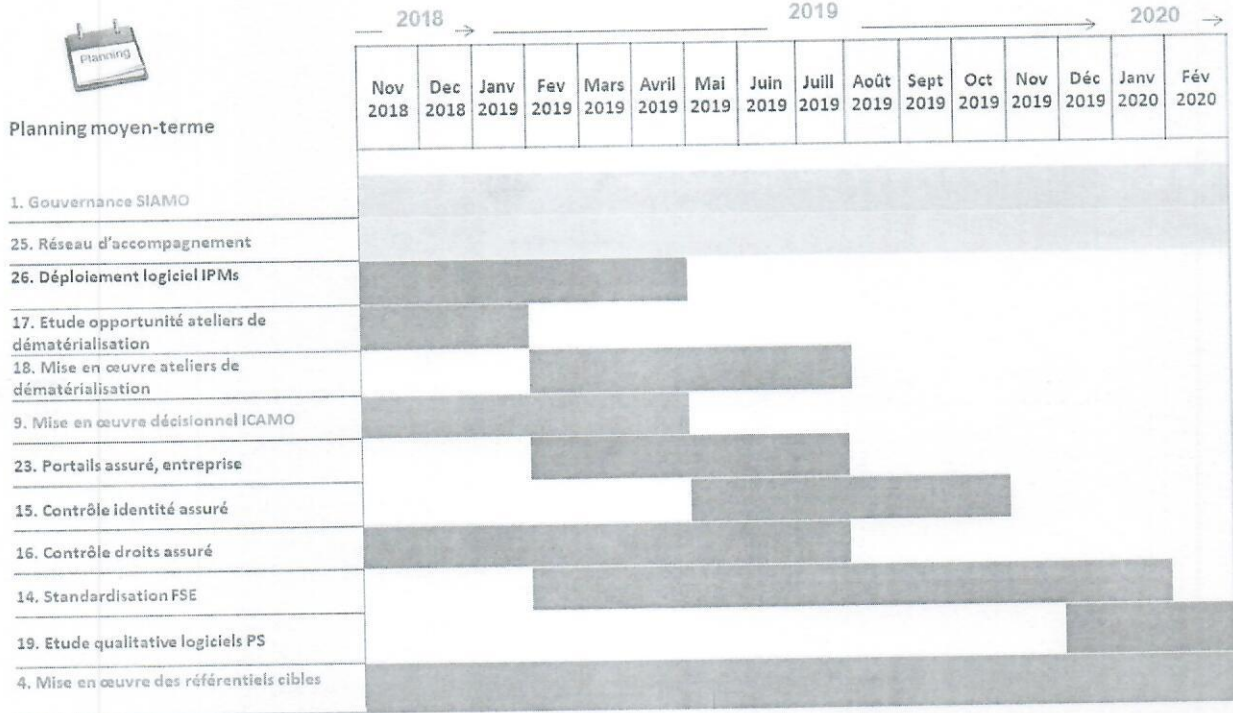
TJM = Taux Journalier Moyen

N° Projet	Désignation projet	Hypothèses/Quantification	Coût du projet
26	Déploiement logiciel IPM et conduite du changement	Base 50 IPMs Prestataire AMOA: 100 H/J TJM : 450 kF Plateforme Saas : redevance 200 kF/mois par IPM sur 30 mois Frais de fonctionnement	348,75
17	Etude d'opportunité et CdC des ateliers de dématérialisation	Prestataire AMOA: 60 H/J TJM 450 kF	27
18	Mise en œuvre des ateliers de dématérialisation	Base de 10 ateliers de dématérialisation Equipement / déploiement: 75 MF Prestataire AMOA: 20 H/J TJM 450 kF	85
9	Mise en œuvre du décisionnel	Projet mutualisé avec la CMU AMOA: 27 MF	27
23	Développement des téléservices pour entreprises et assurés	Prestataire AMOA (CdC / suivi): 80 H/J Intégrateur: 45 MF Hors équipements	81
15	Mise en œuvre authentification des personnes	Base 600 Prestataires de santé AMOA: 40 H/J TJM 450 kF	18
16	Mise en œuvre du contrôle des droits centralisé	Prestataire Intégrateur: 100 MF Licence: 60 MF Equipement: 100 MF Prestataire AMOA: 100 H/J TJM 450 kF	205
14	Normalisation de la feuille de soins électronique	AMOA: 60 H/J TJM 450 kF	27
19	Etude qualitative des logiciels PS	Base de 20 logiciels et 5 H/J par logiciel : Prestataire AMOA: 100 H/J TJM 450 kF Frais de fonctionnement à prévoir	45
TOTAL			863,75



6.4.3 Planning de mise en œuvre à Moyen terme

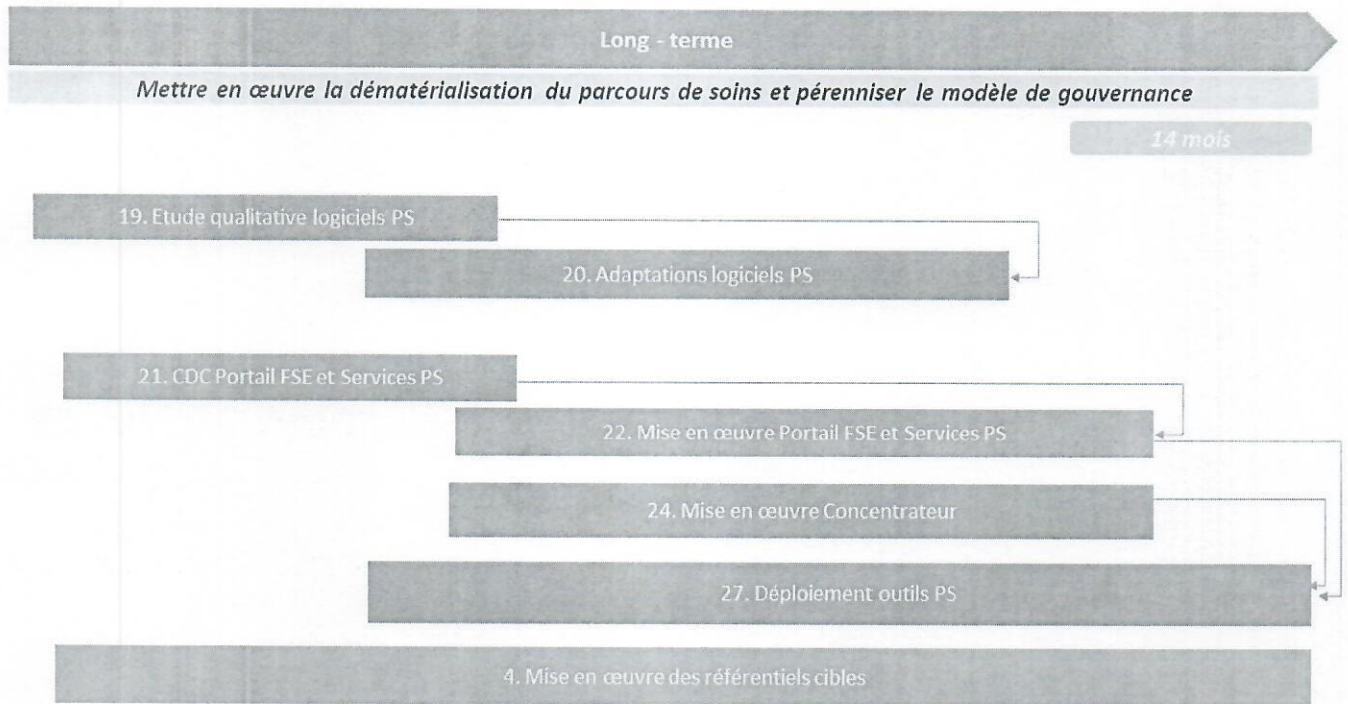
Le planning de mise en œuvre des projets à moyen-terme est décliné ci-dessous :





6.5 FEUILLE DE ROUTE A LONG TERME

La feuille de route à Long terme est constituée des 7 projets présentés ci-dessous :





6.5.1 Description des projets à Long terme

Projet 20. Suivi des projets d'adaptation des logiciels PS pour l'émission native des Feuilles de soins électroniques

- Objectifs : Ce projet fait suite au projet 19. Il est relatif à la mise en œuvre des évolutions ou adaptations nécessaires à apporter aux logiciels des PS pour leur permettre d'émettre directement des FSE.
- Prérequis :
 - Projet 19
- Description du projet : Ce projet consiste pour l'ICAMO en un accompagnement des PS dans la mise en œuvre des adaptations logicielles requises. Les développements seront à la charge des PS. En revanche, l'ICAMO pourra fournir un accompagnement en mettant en place des actions de coordination avec les autres projets SI ayant également un lien avec le traitement des FSE :
 - Normalisation de la FSE
 - Installation du logiciel IPM cible qui devra être en capacité de réceptionner et traiter les FSE
 - Mise en place de la plateforme centralisée de traitement des flux de la CMU incluant ceux de l'AMO (Concentrateur)

Les pharmacies seront probablement les plus concernées par ce projet car elles traitent souvent de fortes volumétries de feuilles de soins et disposent généralement de logiciels métier proches des normes européennes.

- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Mars 2020
- Durée : 24 mois
- Gouvernance : MSAS, PS, ICAMO
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - PS
 - ACMU
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA
- Coût de mise en œuvre : 54 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 21. Elaboration des cahiers des charges pour la mise en œuvre d'un portail d'émission des FSE et de téléservices destinés aux PS

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de formaliser les besoins fonctionnels et techniques relatifs :
 - au portail de saisie et d'émission des FSE au niveau des PS
 - au portail de téléservices destinés à la gestion de compte des PS auprès des IPMs

- Prérequis :
 - Recrutement du Responsable des Systèmes d'Informations de l'ICAMO

- Description du projet : La démarche d'élaboration des cahiers des charges devra débuter par une phase de recueil des besoins auprès des utilisateurs finaux, à savoir les Prestataires de soins.
Les cahiers des charges devront décrire :
 - Les processus de gestion actuels et cibles liés à l'outil ou le service à mettre en œuvre
 - Les exigences fonctionnelles attendues de l'outil ou du service (fonctionnalités à mettre en œuvre)
 - Les exigences techniques attendues de l'outil ou du service (niveau de service, technologies mises en œuvre, normes à respecter, etc)

Le cahier des charges relatif au portail de saisie et d'émission des FSE devra également inclure une analyse des opportunités de mutualisation avec le module équivalent prévu pour la CMU.

Le cahier des charges relatif aux téléservices destinés aux PS devra décrire les fonctionnalités suivantes :

- Consultation et suivi de la situation d'une FSE transmise à l'IPM ;
- Consultation et suivi de l'état des paiements attendus des IPMs ;
- Gestion du compte du PS auprès des IPMs partenaires ;
- Etc.

En cible, le portail destiné aux Prestataires de soins devra être transposé dans une base transverse afin de fournir à ces derniers un point d'entrée unique pour la consultation de leur situation auprès des différentes IPMs. Cette base transverse qui pourra être le Concentrateur de flux devra être en lien avec les logiciels IPMs et les logiciels des Prestataires de soins.

Le volet interopérabilité des outils avec la plateforme de dématérialisation des échanges, les logiciels des PS ainsi que ceux des IPMs devra également être spécifié dans chaque Cahier des charges.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Mars 2020
- Durée : 3 mois
- Gouvernance : Chef de projet (RSI ICAMO)
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA
- Coût de mise en œuvre : 33,75 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 22. Suivi du projet de développement du portail d'émission des FSE et des téléservices destinés aux PS

- Objectifs : Ce projet fait suite au projet 21. Il a pour objectifs de suivre les développements liés :
 - au portail de saisie et d'émission des FSE au niveau des PS
 - au portail de téléservices destinés à la gestion de compte des PS auprès des IPMs
 - Prérequis :
 - Recrutement du Responsable des Systèmes d'Informations de l'ICAMO
 - Description du projet : L'ICAMO devra suivre et participer au pilotage de la mise en œuvre des deux portails. Elle devra accompagner les utilisateurs finaux (PS) pour valider la conformité des outils aux exigences formulées dans les cahiers des charges. Pour cela, l'ICAMO devra s'appuyer sur les autres acteurs de l'AMO impliqués dans le projet, notamment :
 - L'ACMU avec qui une mutualisation des modules équivalents semble une option plausible et cohérente au même titre que celle des systèmes de contrôle des droits
 - L'ADIE qui doit se positionner aussi bien en fournisseur de services qu'en appui technique au projet
- Le pilotage de ce projet doit inclure les actions de coordination qui vont permettre d'assurer la cohérence avec les travaux menés sur les projets connexes suivants :
- Normalisation de la FSE
 - Mise en œuvre de la plateforme de centralisation des FSE (concentrateur de flux)
- Priorité : 2
 - Démarrage de la mise en œuvre : Juin 2020
 - Durée : 9 mois
 - Gouvernance : Chef de projet (RSI ICAMO)
 - Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
 - Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA, intégrateur
 - Coût de mise en œuvre : 93,5 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 24. Suivi de la mise en œuvre du Concentrateur de flux

- Objectifs : Ce projet a pour objectifs de mettre en place une plateforme centralisée de traitement des feuilles de soins électroniques, en s'appuyant sur la solution en cours de mise en œuvre pour la CMU.
- Prérequis :
 - Déploiement des logiciels métier au niveau des IPMs (projet 29)
 - Déploiement du portail pour l'émission des FSE au niveau des PS (projet 30)
- Description du projet : Le projet de mise en œuvre de cette plateforme centralisée est porté par l'ACMU. Il est en revanche nécessaire que l'ICAMO soit impliquée au plus tôt afin de suivre l'évolution du projet et la prise en compte des spécificités de l'AMO. En particulier, il sera nécessaire de définir :
 - les formats et les modalités de transmission des flux vers les logiciels IPMs
 - les différentes natures de flux échangés à travers le concentrateur : flux liés à la FSE, flux comptables liés à la situation des paiements, flux de données statistiques, etc.
 - les fonctionnalités du concentrateur : transcodage, qualification, transmission des flux, archivage, analytique, etc.
 - la codification et les modalités d'authentification des acteurs au niveau de la plateforme
- Points d'attention : Ce projet est dépendant de la feuille de route du programme SIGICMU.
- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : Avril 2020
- Durée : 12 mois
- Gouvernance : Gouvernance inter-régime
- Acteurs impliqués :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - ACMU
 - ADIE
 - PS
 - IPM
- Moyens de mise en œuvre du projet : AMOA, intégrateur
- Coût de mise en œuvre : 81 millions de FCFA



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

Projet 27. Déploiement des outils et conduite du changement auprès des PS

- **Objectifs** : Ce projet porte sur l'installation, au niveau des PS, des différents outils nécessaires dans le cadre de l'optimisation du parcours de soins, et qui doit s'accompagner d'une préparation des utilisateurs aux changements induits.
- **Description du projet** : Ce projet consiste en un vaste programme qui devra tenir compte notamment du nombre de PS à équiper, de leur situation géographique, des moyens financiers à mobiliser.

Ce programme piloté avec l'ACMU concernera plusieurs outils :

- le système de contrôle d'identité biométrique
- le concentrateur de flux
- le portail de téléservices pour le contrôle des droits
- le portail d'émission des FSE

Plusieurs actions seront à mener :

1. Recensement et priorisation des PS à équiper par zone géographique
 2. Elaboration du plan de déploiement des différents outils :
 - estimation des coûts de mise en œuvre
 - ordonnancement et planning de mise en œuvre en fonction de la priorisation retenue, etc.
 - Définition des prérequis à l'installation des outils au niveau des PS (équipements réseaux et informatiques)
 3. Elaboration du plan de conduite du changement :
 - communication auprès des PS et des bénéficiaires
 - formation des utilisateurs
- **Priorité** : 2
 - **Démarrage de la mise en œuvre** : Mai 2020
 - **Durée** : 12 mois
 - **Gouvernance** : Gouvernance inter-régime
 - **Acteurs impliqués** :
 - ICAMO
 - MTDSOPRI
 - MSAS
 - PS
 - ACMU
 - ADIE
 - IPM
 - **Moyens de mise en œuvre du projet** : AMOA
 - **Coût de mise en œuvre** : 54 millions de FCFA



6.5.2 Hypothèses d'estimation des coûts de mise en œuvre

TJM = Taux Journalier Moyen

N° Projet	Désignation projet	Hypothèses/Quantification	Coût du projet
20	Suivi de la mise à niveau des logiciels PS pour l'émission de FSE	Prestataire AMOA: 120 H/J (environ 5 H/J par mois) TJM 450 kF	54
21	CdC portail de saisie des FSE et services PS	Prestataire AMOA: 75 H/J TJM 450 kF	33,75
22	Suivi de la mise en œuvre du portail FSE et services PS	Prestataire AMOA: 30 H/J (5 H/J par mois) TJM 450 kF Intégrateur: 80 MF Hors équipements	93,5
24	Mise en œuvre du concentrateur de flux	Prestataire AMOA: 180 H/J TJM 450 kF Projet mutualisé avec la CMU	81
27	Déploiement des outils et conduite du changement auprès des PS	Base 600 Prestataires de santé Prestataire AMOA: 120 H/J TJM : 450 kF	54
TOTAL			316,25



6.5.3 Planning de mise en œuvre à Long terme

Le planning de mise en œuvre des projets à long-terme est décliné ci-dessous :

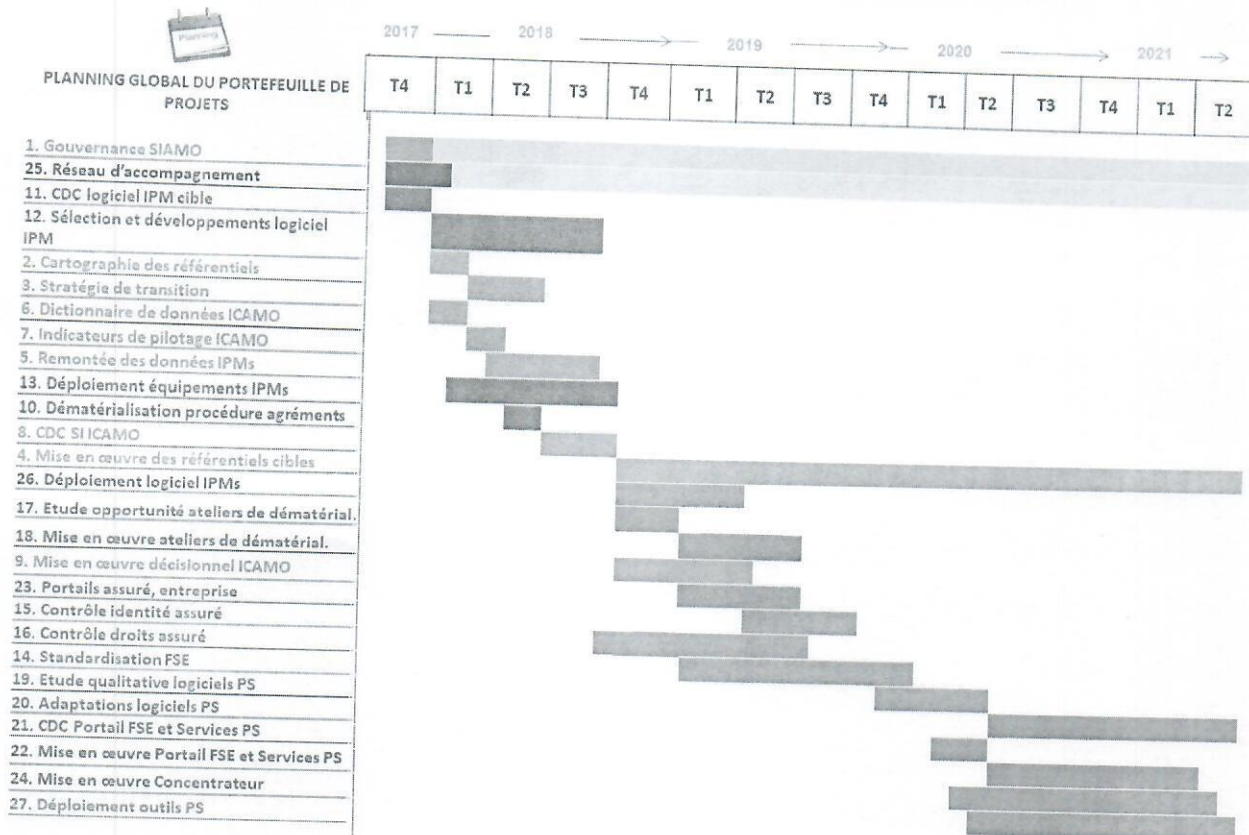


Planning long-terme

	2020												2021	
	Mar 2020	Avr 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juil 2020	Août 2020	Sept 2020	Oct 2020	Nov 2020	Déc 2020	Janv 2021	Fév 2021	Mars 2021	Avr 2021
1. Gouvernance SIAMO	[Shaded bar]													
25. Réseau d'accompagnement	[Shaded bar]													
19. Etude qualitative logiciels PS	[Shaded bar]													
20. Adaptations logiciels PS	[Shaded bar]													
21. CDC Portail FSE et Services PS	[Shaded bar]													
22. Mise en œuvre Portail FSE et Services PS				[Shaded bar]										
24. Mise en œuvre Concentrateur			[Shaded bar]											
27. Déploiement outils PS			[Shaded bar]											
4. Mise en œuvre des référentiels cibles	[Shaded bar]													



6.6 PLANNING GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU SIAMO





6.7 SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE

Le budget global de mise en œuvre du SDSI est évalué à **1,9 milliards de francs CFA** pour la période 2017 – 2021. Il faut noter qu'il s'agit d'un budget de réalisation et qu'il n'inclut pas toutes les charges de fonctionnement en phase « de croisière ». Le budget proposé est relativement équilibré sur les différentes phases du SDSI, avec une mobilisation supérieure sur les deux premières phases.

Le budget présenté est un budget optimisé, en ce sens qu'il s'inscrit dans les orientations retenues au cours de l'atelier du 17 août, privilégiant la mutualisation des infrastructures et systèmes avec l'Agence de la CMU. Il s'appuie également sur un modèle économique de service pour la plateforme SaaS du logiciel IPM cible (redevance mensuelle par IPM, aux environs de 200 000 francs CFA par mois, dans le cadre d'un contrat pluriannuel et pour un nombre de 50 IPM). Concernant ce dernier projet, un modèle économique alternatif pourrait être un développement à coût partagé avec une redevance réduite par IPM pour la phase de croisière.

Concernant le concentrateur technique de flux, il est usuel que les services rendus par celui-ci fassent l'objet d'une facturation au flux (c'est le cas en France, en Tunisie ou en Côte d'Ivoire). L'investissement est réalisé par un partenaire, qui facture ensuite les prestataires de soins pour une somme modique sur chaque feuille de soins transmise. A titre d'exemple, le montant payé par chaque prestataire en Côte d'Ivoire, dans la phase de généralisation de la CMU, sera de l'ordre de 40 à 50 francs CFA par feuille de soins. Ce modèle économique présente un avantage certain pour l'ICAMO et plus généralement les caisses d'assurance maladie, en ce sens qu'il transfère les charges d'investissement et d'exploitation du concentrateur de flux à un tiers, sans en assumer la charge financière, ou de manière partielle. Il existerait donc une possibilité alternative à une mutualisation avec l'Agence de la CMU.

Il appartiendra donc à l'ICAMO de nourrir une réflexion sur les modèles économiques alternatifs possibles pour les différents outils nécessaires au bon fonctionnement de l'AMO et plus généralement de la CMU, afin d'identifier des solutions techniques et financières pérennes.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

6.7.1 Synthèse des coûts par Axe

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts de mise en oeuvre des projets par Axe :

AXES	IDENTIFIANT DU PROJET	DESIGNATION	DUREE (mois)	COUT (millions FCFA)	COMMENTAIRES	
Gouvernance du SIAMO et renforcement de l'ICAMO	1	Définition et mise en place de la gouvernance du SIAMO	24	54		226,5
	2	Elaboration de la cartographie des référentiels nationaux et leurs autorités de Tutelle	2	13,5		
	3	Définition de la stratégie de transition vers les référentiels nationaux	3	29,25		
	4	Mise en oeuvre du référentiel cible / plateforme gestion et diffusion	6	27	Projet mutualisé avec la CMU	
	5	Définition et mise en oeuvre d'un modèle de remontée des informations des IPMs vers l'ICAMO	6	19,5	Solution BI légère sur base outils open source	
	6	Définition du dictionnaire des données spécifiques à l'ICAMO (en vue de la mise en place de la Base de données décisionnelles)	2	9		
	7	Définition des indicateurs nécessaires aux activités de pilotage de	2	13,5		
	8	Elaboration des cahiers des charges fonctionnel et technique pour le	3	33,75		
	9	Mise en oeuvre du décisionnel	6	27	Projet mutualisé avec la CMU	
Renforcement du modèle du logiciel IPM	10	Dématisation de la procédure d'agrément des IPM	2	19,5		444,5
	11	Elaboration du CdC du logiciel IPM cible	2	15		
	12	Sélection et développement logiciel IPM	9	15		
	13	Déploiement des équipements IPMs	9	395		
Services aux bénéficiaires et aux PS	14	Normalisation de la feuille de soins électronique	12	27		750,25
	15	Mise en oeuvre authentification des personnes	6	18	Mutualisation possible avec la CMU	
	16	Mise en oeuvre du contrôle des droits centralisé	9	205	Infrastructure mutualisée avec la CMU	
	17	Etude d'opportunité et CdC des ateliers de dématérialisation	3	27		
	18	Mise en oeuvre des ateliers de dématérialisation	6	85	Coût de mise en oeuvre n'incluant pas le fonctionnement	
	19	Etude qualitative des logiciels PS	6	45		
	20	Suivi de la mise à niveau des logiciels PS pour l'émission de FSE	24	54		
	21	CdC portail de saisie des FSE et services PS	3	33,75		
	22	Suivi de la mise en oeuvre du portail FSE et services PS	9	93,5		
	23	Développement des téléservices pour entreprises et assurés	6	81		
	24	Mise en oeuvre du concentrateur de flux	12	81	Projet mutualisé avec la CMU	
Accompagnement du plan de transformation	25	Mise en oeuvre d'un réseau d'accompagnement des acteurs de l'AMO (y compris site ICAMO pour diffusion référentiels)	3	31,25		434
	26	Déploiement logiciel IPM et conduite du changement	6	348,75		
	27	Déploiement des outils et conduite du changement auprès des PS	12	54		
TOTAL				1 855,25		



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

6.7.2 Synthèse des coûts par Phase

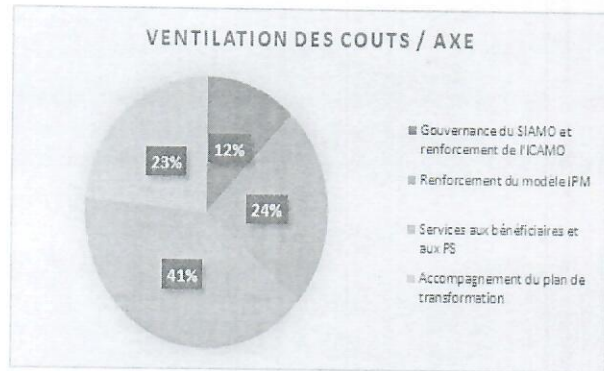
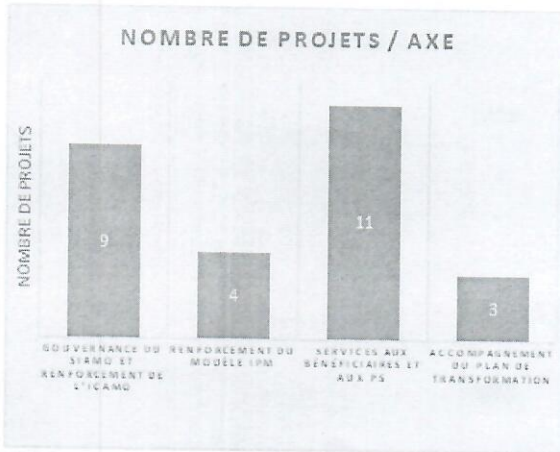
Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des coûts de mise en oeuvre estimés sur chacune des phases du SDSI.

PHASE	IDENTIFIANT DU PROJET	DESIGNATION	DUREE (mois)	COUT (millions FCFA)	COMMENTAIRES	
COURT-TERME	1	Gouvernance SIAMO	24	54		675,25
	25	Réseau d'accompagnement	3	31,25		
	11	CDC logiciel IPM cible	2	15		
	12	Sélection et développements logiciel IPM	9	15		
	2	Cartographie des référentiels	2	13,5		
	3	Stratégie de transition	4	29,25		
	6	Dictionnaire de données ICAMO	2	9		
	7	Indicateurs de pilotage ICAMO	2	13,5		
	5	Modèle de remontée des données IPMs	6	19,5	Solution BI légère sur base outils open source	
	13	Déploiement équipements IPMs	9	395		
	10	Dématérialisation procédure agréments	2	19,5		
	8	CDC SI ICAMO	3	33,75		
	4	Mise en oeuvre des référentiels		27	Projet mutualisé avec la CMU	
MOYEN-TERME	26	Déploiement logiciel IPM et conduite du changement	6	348,75		863,75
	17	Etude ateliers de dématérialisation	3	27		
	18	Mise en oeuvre ateliers de dématérialisation	6	85	Coût de mise en oeuvre n'incluant pas le fonctionnement	
	9	Mise en oeuvre décisionnel ICAMO	6	27	Projet mutualisé avec la CMU	
	23	Portails assuré, entreprise	6	81		
	15	Contrôle identité assuré	6	18	Projet mutualisé avec la CMU	
	16	Contrôle droits assuré	9	205		
	14	Standardisation FSE	12	27		
19	Etude qualitative logiciels PS	6	45			
LONG-TERME	20	Adaptations logiciels PS	24	54		316,25
	21	CDC Portail FSE	3	33,75		
	22	Mise en oeuvre Portail FSE	9	93,5		
	24	Mise en oeuvre Concentrateur de flux	12	81	Projet mutualisé avec la CMU	
	27	Déploiement outils PS	12	54		
TOTAL				1855,25		

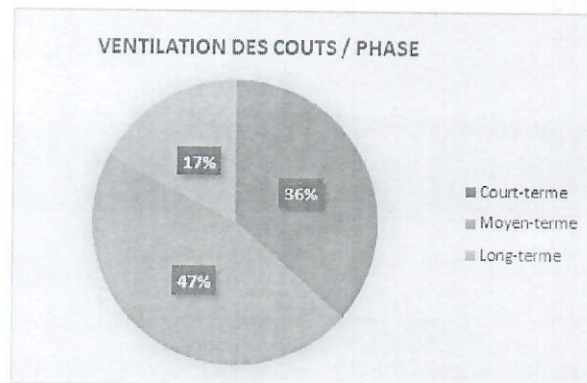
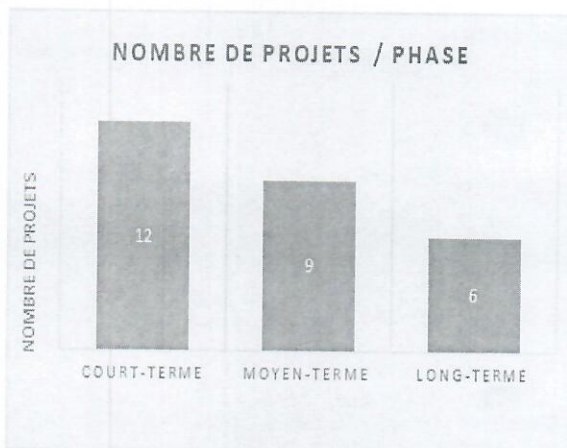


6.8 SYNTHÈSE DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

Vue synthétique par axe



Vue synthétique par phase



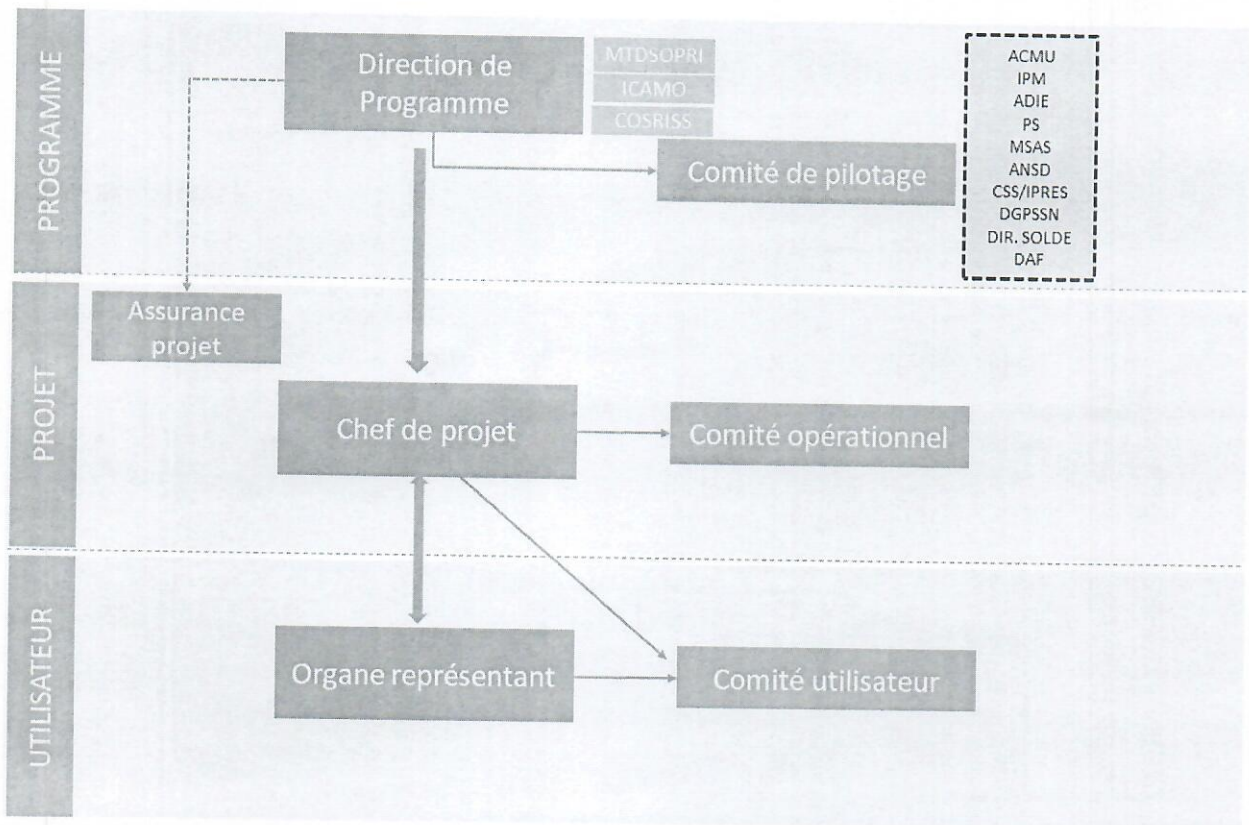
Durée moyenne d'un projet : 7,2 mois

Coût moyen d'un projet : 68,7 MF CFA



6.9 MODELE DE GOUVERNANCE DU SCHEMA DIRECTEUR

Le modèle de gouvernance proposé sur le Schéma Directeur du SIAMO est présenté ci-dessous :



1. La **Direction de programme** est l'instance de premier niveau du programme. Elle préside le **Comité de pilotage** qui doit se réunir périodiquement pour traiter des points suivants:
 - évolution de la mise en oeuvre du schéma directeur ;
 - arbitrages stratégiques en lien avec les projets du SDSI ;
 - activités de coordination entre les différents projets du SDSI
 - mise à disposition des moyens nécessaires au bon déroulement du projet.

La Direction de programme est responsable de l'**Assurance projet** qui a pour mission de veiller à la qualité des projets mis en œuvre.

Le Comité de pilotage est constitué des différentes entités qui sont parties prenantes aux projets du SDSI.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

2. Le **Chef de projet** est le responsable de la mise en œuvre opérationnelle du projet. A ce titre, il est en charge :

- du respect du planning projet ;
- du bon usage des ressources humaines, matérielles et financières ;
- de l'identification et du pilotage des risques liés au projet ;
- de la remontées des points nécessitant un arbitrage du Comité de pilotage ;

Le Chef de projet anime le **Comité opérationnel** qui réunit périodiquement les membres de l'équipe projet. Il fournit périodiquement les rapports suivants :

- un rapport de progression de son projet au Comité de pilotage
- un rapport d'avancement détaillé de son projet au Comité utilisateur

Un Chef de projet sera désigné pour chacun des projets au portefeuille, en fonction de la nature du projet et des entités impliquées. Il pourra s'agir d'un Consultant externe (prestataire), d'un membre du personnel de l'ICAMO, ou encore d'un membre de toute autre entité partie prenante au projet.

3. Le **Comité utilisateur** constitue la Maîtrise d'Ouvrage du projet. Il est garant du respect des exigences formulées à travers le Cahier des charges. Il se réunit de façon périodique et son Représentant peut, sur sollicitation de la Direction de programme, assister au Comité de pilotage, lorsque des arbitrages relatifs au projet sont à l'ordre du jour.

Dans ses activités au quotidien, le Comité utilisateur s'appuie notamment sur le réseau d'accompagnement décrit dans le Projet 25 du portefeuille.



7. CHANTIERS ORGANISATIONNELS A MENER EN PARALLELE DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

7.1 Renforcement de l'ICAMO

1. Renforcement des capacités au niveau de l'ICAMO et de la Tutelle

- Description du chantier : L'objectif de ce chantier est de mettre à disposition de l'ICAMO le personnel et les compétences nécessaires à la conduite opérationnelle de ses missions. Il s'agira plus spécifiquement :
 - de procéder au recrutement du personnel requis : Responsable des Systèmes d'Information, Médecin-conseil, etc.
 - d'élaborer et mettre en œuvre un plan de formation adapté à chacun des profils du personnel de l'ICAMO. Il est en particulier nécessaire de former les équipes aux processus actuellement en place au sein des IPMs.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : 4T 2017

2. Elaboration et mise en œuvre du plan de communication sur le rôle de l'ICAMO

- Description du chantier : Le plan de communication a pour objectifs d'apporter plus de visibilité quant aux missions de l'ICAMO, et ce vis-à-vis des IPMs, des populations et des autres acteurs de la Protection Sociale. Il devra élaborer de façon à permettre de :
 - communiquer sur les évolutions stratégiques majeures en vue du renforcement du modèle de l'Assurance Maladie Obligatoire
 - présenter les projets initiés par l'ICAMO et ses partenaires (Schéma Directeur Informatique, etc.)
 - communiquer plus spécifiquement sur les perspectives pour les IPMs et les autres acteurs de la Protection Sociale

La communication auprès des différents acteurs facilitera l'adhésion de ces derniers qui constitue un facteur clé de succès pour l'ensemble des chantiers menés par l'ICAMO.

- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : 2T 2018



7.2 Renforcement du modèle des IPMs

1. Elaboration de manuels de procédure pour une normalisation des pratiques au niveau des IPMs

- Description du chantier : Ce chantier porte sur la formalisation et l'uniformisation des méthodes de travail au niveau des IPMs. Les principales actions à mener seront les suivantes :
 - Modéliser les processus correspondant aux activités standards au sein d'une IPM
 - Elaborer les manuels de procédure pour les opérations courantes et particulières ayant lieu dans une IPM
 - Partager et accompagner les IPMs pour un bon usage de ces documents qui pourront être inclus dans un kit de formation destiné au personnel des IPMs

Ce chantier est fortement corrélé aux projets de mise en œuvre du logiciel IPM, ce qui le rend de fait prioritaire au même titre que le Cahier des charges du logiciel IPM (Projet 11 du portefeuille). En effet, la modélisation des processus permettra d'affiner les besoins fonctionnels en vue des améliorations à apporter au logiciel IPM cible.

- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : 1T 2018

2. Elaboration des guides de bonnes pratiques pour améliorer la situation financière des IPMs

- Description du chantier : Les guides de bonnes pratiques ont pour objectifs d'apporter un premier niveau de support aux IPMs qui sont aujourd'hui nombreuses à rencontrer des difficultés financières. Ils sont principalement destinés aux Gérants d'IPMs qui assurent souvent la fonction financière au niveau de l'IPM. Il s'agira :
 - de collecter dans un document de référence les règles de gestion et recommandations nécessaires à la bonne santé financière des IPMs (gestion de l'équilibre financier, gestion de la trésorerie, etc.)
 - d'accompagner les Gérants d'IPMs pour un bon usage de ces guides

- Priorité : 2
- Démarrage de la mise en œuvre : 3T 2018



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

3. Plan de renforcement des capacités du personnel des IPMs

- Objectifs : Ce projet a pour objectif d'accompagner les IPMs pour un renforcement durable des capacités de leur personnel.
- Description du projet : Ce programme passe par une amélioration des activités de gestion des ressources humaines avec de façon plus particulière :
 - l'identification des profils et compétences standards requis dans le cadre de la gestion d'une IPM
 - la mise en place d'un plan de formation à court, moyen et long terme en fonction des besoins spécifiques de chaque IPM. Ce plan de formation pourra dans un premier temps s'appuyer sur l'exploitation des guides de procédures.
- Priorité : 1
- Démarrage de la mise en œuvre : 4T 2018

4. Réflexion sur la stratégie de création des IPMs

- Description du projet : Ce projet ouvre une piste de réflexion sur l'opportunité de faire évoluer la stratégie de création des IPMs sur le long terme. L'idée est de voir quels sont les leviers possibles pour encadrer une potentielle augmentation du nombre d'IPMs. Les IPMs de petite taille sont particulièrement concernées du fait de leurs difficultés à maintenir un équilibre financier.
La réglementation actuelle permet à une entreprise de créer sa propre IPM à partir de 300 salariés ; en deçà, elle est tenue d'adhérer à une IPM interentreprise.
Une des pistes à explorer pourrait être de faire évoluer la réglementation pour augmenter ce nombre minimum de salariés requis pour une IPM d'entreprise.
Pour les IPM interentreprises, il peut s'agir d'imposer le maintien d'un nombre minimum de bénéficiaires afin de permettre un partage du risque suffisant pour assurer la viabilité économique de l'IPM.
- Priorité : 3



8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le SDSI de l'AMO constitue un ensemble de lignes directrices ambitieuses mais réalistes pour les parties prenantes de l'AMO, déclinées en de multiples projets et impliquant de nombreux acteurs.

Des choix ont été opérés et des options retenues pour externaliser certains services et certaines solutions afin de réduire l'effort interne de l'ICAMO, lui permettant de se concentrer sur sa mission première de pilotage, de coordination et d'animation non seulement de l'AMO mais plus spécifiquement du SDSI.

Cette fonction de pilotage du SDSI représente le risque majeur de la réussite du SDSI. De ce fait, l'ICAMO, pour assumer pleinement ce rôle, devra assurément renforcer son équipe et ses compétences, notamment en matière de gestion de portefeuille de projets. Il s'agit d'une priorité et d'une urgence puisque tout retard dans ce processus de renforcement des compétences entraînera un décalage du planning du SDSI. L'externalisation des services ou le recours à une AMOA pour la mise en œuvre d'une partie des activités nécessitera malgré tout un leadership fort de l'ICAMO et de ses équipes.

Le SDSI nécessite la mobilisation de ressources financières importantes, près de 2 milliards de francs CFA. Cependant, comme indiqué dans la partie consacrée au budget, et bien que le SIAMO recouvre un volet « public » important, il serait illusoire de considérer que toute l'architecture devra être développée par les acteurs publics. Des outils comme le concentrateur, la plateforme SaaS pour les IPM ont naturellement vocation à être mis en œuvre par des tiers, acteurs privés ou autres parties prenantes de l'AMO. Il appartiendra à l'ICAMO de mener une réflexion sur les modalités de financement des outils et services de l'AMO et d'identifier les opportunités mutuellement bénéfiques avec ces partenaires.

De même, bien que l'AMO soit un régime légal et obligatoire, il appartient à l'ICAMO et au Ministère de tutelle de fédérer et d'emporter l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes. L'évolution de l'environnement de l'AMO et le recours important aux technologies de l'information imposeront à tous les acteurs de réaliser des investissements dans ce domaine, ce qui pourrait faire peser des contraintes économiques fortes sur certains d'entre eux. La question des mesures d'accompagnement devra donc être abordée en vue de maîtriser la temporalité de mise en œuvre du SDSI, mais plus généralement l'extension de l'AMO et de la CMU.



Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions

LEXIQUE

- **SDSI** : Schéma Directeur du Système d'Information
- **MTDSOPRI** : Ministère du Travail du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions
- **ICAMO** : Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire
- **ACMU** : Agence de la Couverture Maladie Universelle
- **MFEP** : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
- **ANSD** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- **MC** : Ministère du Commerce
- **DAF** : Direction de l'Automatisation des Fichiers
- **IPM** : Institution de Prévoyance Maladie
- **AMO** : Assurance Maladie Obligatoire
- **IHM** : Interface Homme Machine
- **PS** : Prestataires de Soins
- **FSE** : Feuilles de Soins Electroniques
- **MSAS** : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
- **DPM** : Direction de la Pharmacie et du Médicament
- **AMM** : Autorisation de Mise Sur le Marché
- **DGPSSN** : Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
- **ANSD** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- **DTAI** : Direction du Traitement Automatique de l'Information
- **DSTE** : Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
- **DASMO** : Déclaration Annuelle sur la Situation de la Main d'œuvre
- **CTF** : Concentrateur Technique de Flux
- **NIN** : Numéro d'Identification National
- **AMOA** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

FIN DU DOCUMENT